



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE



1001324934

844B199

I

Columbia University
in the City of New York

3

LIBRARY



This book is due two weeks from the last date stamped below, and if not returned at or before that time a fine of five cents a day will be incurred.

MAY 18 1935

23No46T

55c 147

OEUVRES

DE

M. BALLANCHE.

La présente édition est, en tout, conforme à la grande
édition in-8°.

IMPRIMERIE DE JULES DIDOT L'AÎNÉ,
rue du Pont-de-Lodi, n° 6.

OEUVRES
DE
M. BALLANCHE,

DE L'ACADÉMIE DE LYON.

TOME III.

LE VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME.
CAMILLE JORDAN. — L'HOMME SANS NOM.



A PARIS.

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DES CONNAISSANCES UTILES
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 18.

1833.

844B199

I

3

LE VIEILLARD

ET

LE JEUNE HOMME.

. . . . Omnia fata laborant
Si quidquam mutare velis. . . .
Luc., Phars., VI.

TOME III.

128963

I

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION IMPRIMÉE EN 1819.

L'Essai sur les Institutions sociales, que j'ai publié vers la fin de l'année dernière, est une exposition du problème social actuel. Les Entretiens que je publie aujourd'hui en sont une seconde exposition, mais toujours avec les mêmes données. Je n'ai plus à remonter aux principes primitifs de toute société, à établir la filiation des idées qui lient le nouvel ordre de choses aux traditions anciennes; mais ici les conséquences, plus formellement exprimées que dans l'Essai, recevront quelquefois une application plus directe et plus positive. Je puis donc à présent laisser reposer cette métaphysique mystérieuse, qui, reculée trop avant dans le secret de nos facultés individuelles et sociales, n'est pas à l'usage du grand nombre. Établie sur ce qu'il y a de plus général et de plus élevé dans le sentiment social identifié avec le sentiment religieux, ce n'est pas de sitôt qu'elle deviendra populaire. La vérité est une, immuable, et non sujette à changer, mais elle a besoin de revêtir une forme différente, selon qu'elle doit être

présentée à des esprits différents. J'ai voulu, dans ces Entretiens, donner à ma pensée une expression qui puisse être comprise par plus de lecteurs. Il me reste encore une tentative à faire pour répandre parmi les diverses classes de la société ce que je crois être le sens intime des destinées sociales : tel est l'objet d'un autre ouvrage où les poétiques aventures d'Orphée serviront de cadre à une troisième sorte d'interprétation des dogmes qui, selon moi, forment la base de toutes les associations humaines. Ensuite j'aurai dit.

Sans doute je ne puis m'assurer pleinement dans mes propres idées ; toutefois, s'il m'est permis de leur accorder quelque confiance, c'est par la contemplation de tout ce qui se passe sous nos yeux. Six mois du temps actuel valent bien des années d'un autre temps.

LE VIEILLARD

ET

LE JEUNE HOMME.

PREMIER ENTRETIEN.

Mon fils, et il m'est permis de vous appeler de ce nom depuis que vous n'avez plus votre vénérable père, mon fils, vous portez dans votre sein une secrète inquiétude qui vous dévore. Mais, chose étrange ! le sentiment qui d'ordinaire agite l'homme à votre âge, ce sentiment qui double l'existence, qui embellit l'avenir, ce sentiment vous laisse paisible. Ne dirait-on pas que, dégoûté de toutes choses, la vie n'a plus rien de nouveau à vous offrir ? Vous avez à peine quelques souvenirs fugitifs, et déjà vous trouvez qu'ils vous suffisent, que vous n'avez pas besoin d'en recueillir d'autres. L'amour n'est point venu troubler votre ame ; vous n'avez point encore

I.

vécu avec vos semblables, vous ne connaissez point les hommes : les livres, mais les livres seuls vous ont tout appris. Vous cherchez la solitude comme l'infortuné qui a essuyé mille maux, qui a épuisé toutes les illusions, qui a connu la vanité de toutes les promesses de l'espérance. Caractère bien singulier de l'époque où nous sommes placés ! Le jeune homme n'a pas le temps de former des affections ; il franchit sans l'apercevoir le moment fugitif où elles devaient naître en lui : le sourire de la beauté n'atteindra point son cœur, n'enchantera point son imagination. Eh quoi ! il lui faut les sentiments et les passions de l'âge mûr ; il ne se plaît que dans les pensées austères et sérieuses. C'est ou l'ambition qui déjà lui présente sa coupe amère, ou la cause de la patrie qui le plonge dans de graves méditations au-dessus de ses jeunes facultés. Ce n'est point encore assez : il veut embrasser d'un coup d'œil toutes les destinées du genre humain. Tous les peuples deviennent ses amis, tous les hommes sont ses frères, les opprimés de tous les pays et de tous les temps ont droit à sa profonde commisération. Le sentiment égaré de l'amour erre dans l'univers entier

pour chercher quelque aliment à sa flamme dévorante. Les plus hautes conceptions des sages, qui pour y parvenir ont eu besoin de vivre de longs jours, sont devenues le lait des enfants.

Ainsi donc, mon fils, l'aurore n'ouvre ses rideaux de pourpre que pour éclairer vos pas solitaires, et non point pour vous pénétrer d'une innocente et naïve admiration. Votre vue ~~de~~ dédaignerait presque le tableau si varié, si riche, si merveilleux de la création en vain déployée devant vous. La nuit ne vient que pour vous donner le signal d'allumer la lampe studieuse qui doit vous aider à prolonger vos veilles précoces. Les fleurs sont sans parfums pour vous; pour vous les nuages n'ont point de rêveries: la poésie elle-même, cette fille aimable du ciel, ne peut doucement vous distraire dans les heures silencieuses que vous consacrez à l'étude.

Je veux essayer, mon fils, de guérir en vous une si triste maladie, état fâcheux de l'ame, qui intervertit les saisons de la vie, et place l'hiver dans un printemps privé de fleurs.

Allez, croyez-moi, l'homme peut faire sa destinée; mais il ne peut rien sur les destinées

du genre humain : Dieu, dans ses conseils éternels, saura bien se passer de vos pensées mûries avant le temps. Croyez-moi, la société a été imposée à l'homme, non comme un moyen de parvenir au bonheur, mais comme un moyen de développer ses facultés. Cessez donc de rêver certaines perfections chimériques : ce ne sont point les différentes formes de gouvernement qui importent le plus à chaque individu. Toutes remplissent l'objet de leur destination ; toutes sont appropriées aux besoins de l'homme, selon les différents âges de la civilisation.

Cependant, mon fils, je suis loin de vous blâmer ; nous vivons dans une atmosphère où nous respirons malgré nous, et à notre insu, mille pensées incertaines, mille inquiétudes vagues. Le sol chancelle sous les pieds ; une grande attente travaille les hommes. Les jeunes gens, qui sont nés dans cette atmosphère orangeuse, qui se sont élevés sur ce sol chancelant, ne peuvent passer par les mêmes sentiments que leurs pères venus dans des jours sereins : ils ont respiré de trop bonne heure l'air de l'angoisse et de la douleur.

C'est ainsi, mon fils, qu'en jetant les yeux

autour de vous, vous avez vu la société ancienne se débattre dans l'agonie de la mort. Vous avez pris pitié de l'auguste victime ; votre ame généreuse a fait comme Caton ; vous vous êtes déclaré, contre le sort, du parti du vaincu. Je ne veux point vous ôter votre noble compassion, mais je veux vous dépouiller de vos inutiles regrets, adoucir l'amertume de vos plaintes. Vous n'envisagez qu'avec effroi l'avenir ; vous dites sans cesse : « Que va devenir
« le genre humain ? Je vois la civilisation s'en-
« fonçant, chaque jour de plus en plus, dans
« un gouffre où je ne puis apercevoir que de
« vastes débris. »

Vous dites encore : « L'histoire m'apprend
« que des sociétés policées ont péri, que des
« empires ont cessé d'exister, que des éclipses
« funestes se sont étendues, durant plusieurs
« siècles, sur l'humanité tout entière ; et je
« remarque à présent des analogies qui me
« font trembler. Ce qui est arrivé dans le
« monde m'est un pressentiment de ce qui
« nous est réservé. Devons-nous retourner aux
« âges de la barbarie, ou nous perdre de nou-
« veau dans la nuit du moyen âge, après avoir
« passé par tous les périodes de dégradation

« qui ont marqué la décadence de l'empire
« romain ? »

« Vit-on jamais, ajoutez-vous, vit-on jamais
« une société humaine subsister sans être sous
« la protection de la religion ? Quand a-t-on
« vu, en effet, le nom de Dieu exilé du préam-
« bule et de la texture de toutes les lois ?
« Quand a-t-on vu la juridiction religieuse
« solennellement déclarée incompétente pour
« toutes les affaires humaines ? » Et ici, ver-
tueux jeune homme, ce qui ajoute à l'inten-
sité de votre douleur, c'est que pour vous-
même votre sentiment religieux n'a pu s'arrêter
qu'à des croyances générales qui se déploient
en liberté dans votre ame, sans donner du
repos à votre cœur.

Voilà donc ce que je vous entends répéter
chaque jour, et à chaque instant du jour. Eh
bien ! moi aussi j'ai cru quelque temps que
tout était fini pour notre vieille Europe. Oui,
lorsqu'aux premiers orages de la révolution
française, qui ont grondé sur vous, à votre
insu, car vous n'étiez qu'un enfant, je voyais
tous les liens de la société se dissoudre, toutes
les institutions nager dans le sang, ah ! ce
fut alors qu'il fut permis de croire à la fin de

toutes choses. Et cependant il y avait sur la terre de trop nobles sentiments pour que Dieu voulût briser son ouvrage. Cette honorable France, qui fut de tout temps la patrie de la gloire, et qui était devenue la patrie des plus généreux dévouements, des plus hautes vertus ; cette honorable France n'avait pas mérité de périr. Quoiqu'en apparence elle fût parvenue au dernier degré de l'humiliation et du malheur, c'était encore elle qui était réservée à conserver toute civilisation ; c'était encore elle qui, en sortant de ce sommeil de sang et de larmes, devait diriger les destinées nouvelles de la grande société européenne. Ses ennemis étonnés ne riaient point en branlant la tête, comme il a été dit de Tyr et de Sidon, parcequ'ils sentaient que le sceptre de la puissance n'était pas échappé de ses mains, et qu'elle ne leur avait pas été livrée comme une proie.

Après des temps si terribles, un homme sorti d'une des îles de la Méditerranée, qui n'était point né Français, dont le berceau avait été couvé par le vent d'Afrique, un homme nouveau apparut tout-à-coup comme un génie créateur. On ne l'avait point vu s'a-

vançant vers la célébrité ; il y était arrivé avant qu'on eût eu le temps d'apercevoir sa marche rapide. Grand capitaine, négociateur habile, doué de cette force de prestige qui agit sur tous à-la-fois comme si c'était un seul, il sut parvenir au pouvoir suprême par une activité prodigieuse, par de vastes triomphes, par un caractère de fer ; il sut, de plus, tourner au profit du despotisme toutes les illusions de la liberté, tous les vertiges de l'anarchie, toutes les espérances de l'avenir, tous les regrets du passé, tous les vœux pour le retour aux principes d'ordre et de morale. Un instant les peuples trompés crurent en lui ; un instant ensuite les vieux rois pâlirent sur leurs trônes ébranlés. Celui-là eût arrêté les progrès de l'esprit humain, si la nation dont il avait usurpé l'empire, confuse de s'être ainsi livrée sans défense, ne s'était pas enfin retirée de lui. Deux fois il a ressaisi en vain le pouvoir ; deux fois il est resté seul avec ses soldats ; et tout ce qu'il a pu inventer de tromperies, tout ce qu'il a pu improviser de prodiges n'a pas suffi pour le sauver. Cette honorable France, qui n'avait pas mérité de tomber sous le fer des plus vils assassins, n'avait pas mérité

non plus d'être à jamais asservie en asservissant les autres nations.

Mais quand a-t-il été plus évident que la Providence veillait sur nous, que lorsque nous avons vu tous les efforts de l'Europe se borner deux fois à renverser le colosse aux pieds d'argile ?

Écoutez, noble jeune homme, écoutez les enseignements d'un vieillard ; ne dédaignez pas les conjectures de celui qui vous a devancé dans la carrière des chagrins et des ennuis. L'étude et l'expérience unies dans une vie longue et courageuse m'ont appris plus de choses que n'a pu vous en révéler encore votre imagination, toute sérieuse, toute prématurée qu'elle est ; plus que vous n'avez pu en puiser dans des livres remplis de doctrines spéculatives, ou dans l'histoire des temps antérieurs, si peu semblables au nôtre. Vous assistez, mon fils, à un grand spectacle dont je ne verrai pas la fin ; mais il me semble que je la prévois ; et je puis affirmer en toute vérité que je trouve dans ma conviction intime un parfait repos sur l'avenir. La providence de Dieu n'abandonnera jamais au hasard le soin des destinées humaines ; et l'homme continuera de

vivre en société jusqu'à la fin des temps. Or il est impossible que la société n'ait pas toujours en soi la raison de son existence. Ne dites donc plus que c'en est fait de la société. Puissé-je dissiper toutes vos alarmes, faire évanouir toutes vos terreurs ! Puissé-je vous prouver que le sentiment moral n'est point affaibli, que la société ne s'est point affranchie de la pensée religieuse, que nous sommes arrivés à une ère nouvelle de l'esprit humain, ère destinée à faire sortir toutes les conséquences des principes de morale, d'humanité, de sociabilité émis jusqu'à présent dans le monde, principes devenus sacrés et indestructibles depuis qu'ils sont connus, principes qui ne peuvent plus recevoir de restriction depuis que tous sont appelés à les invoquer.

Les hommes qui n'ont d'abord considéré la révolution française que comme un orage destiné à passer se sont fort trompés ; et, malgré tout ce qui a dû faire revenir d'une telle erreur, elle s'est perpétuée : c'est encore cette première erreur qui est la cause de mille faux calculs. Sans doute il y a des circonstances qui auraient pu ne pas être les mêmes ; sans doute il eût été possible d'éviter certains malheurs ;

et sur-tout les crimes qui ont souillé cette révolution ne nous étaient pas imposés par une fatalité aveugle, qui voulût nous faire acheter de nouvelles prérogatives au prix de la honte et du remords. Mais il est inutile d'apprécier ici toutes ces choses. Il est inutile de discuter les fautes qui ont été commises, soit par des résistances intempestives, soit par une précipitation et une impatience furieuses pour parvenir à un but inconnu. L'important, mon fils, c'est de reconnaître que nous sommes arrivés, comme je vous le disais tout-à-l'heure, à une ère nouvelle de l'esprit humain. Ceux qui ne sont point encore parvenus à entrer dans cette idée s'exposent à d'étranges méprises, à de tristes mécomptes, à de grandes douleurs. Parmi ceux-là les uns croient que nous pouvons rétrograder vers les institutions anciennes, en les modifiant toutefois pour les approprier à quelques habitudes contractées durant l'interrègne social; les autres pensent que tout étant à refaire, c'est le moment le plus favorable pour établir des systèmes politiques fondés sur des théories généreuses, mais tout-à-fait idéales; pour faire enfin des essais de gouvernement, des expériences sur

la direction des peuples. Il en est encore qui croient que c'est la révolution qui a créé le nouvel ordre de choses, que c'est dans l'esprit même de la révolution qu'il faut chercher les éléments de la stabilité. Les uns et les autres sont dans une erreur différente qui produit les mêmes effets, parcequ'ils méconnaissent également la marche inévitable de l'esprit humain. Tous se trompent, et tous, en se trompant, prolongent les souffrances de la société. On n'a jamais rétabli les institutions vieilles par le temps; jamais non plus on n'a fondé des institutions *à priori*; enfin une révolution n'est point une cause, elle ne peut être qu'un effet. Les différentes erreurs que je viens de vous signaler viennent toujours de la même source, de ce qu'on est beaucoup trop porté à exagérer la puissance de l'homme.

Quant à vos opinions et à vos sentiments, ils ne sont d'aucun danger; mais ils ont de graves inconvénients pour le petit nombre de ceux dont ils attristent l'ame. Ils conduisent au découragement et à l'abnégation de toute volonté, puisqu'ils nous privent de l'espérance, le premier des biens. Vous craignez, mon fils, que, parceque la société ancienne a

péri, toute société ne soit détruite. Vous prophétiseriez volontiers sur notre malheureuse France le terrible fardeau dont Ézéchiël et Isaïe chargèrent jadis, au nom du Dieu des vengeances, l'opulente Tyr, l'orgueilleuse Babilone. Notre sort sera pareil à celui de Jérusalem, lorsqu'elle eut perdu les traditions de la foi. Pourquoi les rues de Sion ne pleurent-elles pas à cause de tout le sang innocent dont elles ont été inondées? Demain, sans doute, nos villes désertes et veuves de leurs citoyens seront remplies d'étrangers, qui siffleront avec insouciance, assis sur les ruines de nos édifices; cette fois ils branleront dédaigneusement la tête, en passant devant les débris de trophées et de monuments, inutiles témoins de notre funeste gloire.

Il faut que je vous apprenne, mon fils, que les temps actuels n'ont aucune analogie avec les temps dont le souvenir est si présent à votre imagination effrayée. Voici ce que je crois : l'épée des conquérants est brisée. Voici ce que je crois encore : l'interruption de la vie sociale ne peut être que fort courte; elle ne peut durer assez pour constituer la mort. Enfin, noble jeune homme, je crois que nul peuple n'a des

destinées à part et séparées des autres peuples; que tous ensemble doivent subir le même sort, comme des passagers montés sur le même vaisseau. Je dis que l'épée des conquérants est brisée: oui, parceque les lumières sont égales entre les peuples, parceque la lumière partie d'un centre s'étend à l'instant même sur toute la circonférence. Je dis que l'interruption de la vie sociale ne peut se prolonger, parceque le temps marche avec une telle rapidité qu'une génération ne peut achever de croître dans l'ignorance des idées qui lient les générations entre elles. Je dis que nul peuple ne peut avoir des destinées isolées, parceque nul peuple ne peut être livré à l'esclavage par un autre peuple. Ce n'est pas en vain que l'Évangile a été prêché sur toute la terre. La morale de la société n'est autre chose à présent que la morale même du christianisme. Cet homme qu'une île de la Méditerranée nous avait donné, et qui paraissait né à une autre époque de la civilisation, voulut méconnaître cette vérité. Il s'était placé en dehors de la société pour la dominer, comme dans les temps où les hautes facultés de l'intelligence, n'étant le partage que d'un

très petit nombre, ne pouvaient pas être atteintes et mesurées par une multitude ignorante et barbare. Il nous avait rendus les instruments de cette ambition des hommes anciens, ambition si puissante et si énergique, et qui le plus souvent n'avait à agir que sur des masses inertes, alors que l'épée des conquérants fut quelquefois appelée à civiliser le monde, à placer les nations sous un même joug, pour fondre les peuples et établir la communication des idées. Ces alternatives de civilisation et de barbarie étant désormais impossibles, c'est une donnée entièrement nouvelle pour l'esprit humain.

Méditez ces choses, mon fils; un autre jour nous reprendrons notre entretien. Mais examinez avec maturité, examinez avec la noble bonne foi de votre cœur généreux, examinez les circonstances actuelles sous le jour que je viens de vous les présenter : l'époque où nous vivons est, ainsi que je vous l'ai si souvent répété, un âge de crise pour la société, une ère nouvelle de l'esprit humain. Si vous pouvez une fois entrer dans cette pensée, elle vous rassurera. Ensuite nous examinerons ensemble les caractères de cette époque nouvelle.

Nous ne craignons point de porter notre attention sur le passé, et nous nous lancerons hardiment dans quelques investigations de l'avenir. Le présent nous occupera fort peu, parceque le présent s'enfuit à mesure qu'on veut y attacher ses regards; le présent d'ailleurs n'est plus gros de l'avenir; il ne contient rien en soi. C'est une démolition qui s'achève, c'est une ruine qui devient plus ruine encore. Le passé, qui nous a légué des leçons et des avertissements, le passé finit de mourir; mais il ne meurt point comme le patriarche rassasié de jours, qui pour dernier acte de sa vie bénissait ses enfants éplorés. Le passé finit de mourir; mais il meurt dans les angoisses, et en quelque sorte dans l'opprobre, égorgé comme le vieux Priam au pied des autels domestiques, après avoir lancé un trait inutile contre son farouche vainqueur. Il n'entend autour de lui que la menace et l'outrage.

Voilà, généreux jeune homme, voilà ce qui déchire votre noble cœur. Eh! croyez-vous donc que moi-même je sois insensible à une telle calamité? Mais Dieu, qui a institué la société, a voulu qu'elle fût ainsi faite: il a mis en elle quelque chose d'inexorable qui

ressemble à la fatalité des poètes tragiques. Elle ne peut supporter la présence de ce qui n'est plus en harmonie avec son existence actuelle, comme le corps repousse tout aliment qui n'est pas doué d'assimilation. La nature morale se nourrit de destruction et de mort aussi bien que la nature physique. Le grain de blé qui pourrit dans la terre avant de produire de fécondes moissons est un emblème universel. Mais si les individus souffrent ici-bas, n'ont-ils pas la vie future?



DEUXIÈME ENTRETIEN.

Je ne prétends point, mon fils, discuter avec vous sur la meilleure forme de gouvernement, ni sur l'essence des différentes sortes de gouvernements qui ont régi les hommes en société. Toute discussion à cet égard poserait sur des principes arbitraires et relatifs. Je pense moi, et vous-même, sans doute, vous pensez ainsi, qu'une seule forme de gouvernement est possible chez un peuple, à une époque donnée de ce peuple, dans ses rapports avec l'état général de l'esprit humain. Un gouvernement ne s'institue point, il sort du sein des choses; il se développe selon de certaines conditions. Le monde moral, non plus que le monde physique, ne connaît point de génération spontanée. Gardons-nous donc de nous perdre dans de vaines théories, irréalisables par cela même qu'elles ne sont pas; jetons seulement un coup d'œil sur les deux grands systèmes qui divisent les publicistes, je

veux dire le droit divin et le contrat primitif.

Vous ne concevez pas, noble jeune homme, vous en qui le sentiment religieux est si puissant, vous ne concevez pas le partage des opinions à cet égard. J'ai été long-temps aussi à le concevoir; mais je me suis dit que rien n'existe sans raison de son existence, et alors je suis parvenu à comprendre ce qui auparavant était inexplicable pour moi. Ceux qui nient le droit divin, et qui déclinent ainsi le haut domaine de Dieu sur les sociétés humaines, ne font autre chose que nier un sentiment dont ils sont dépourvus; ils pensent que les partisans de cette croyance si éminemment sociale croient à la nécessité d'une révélation directe et immédiate pour l'établissement d'une société. Ils feignent d'ignorer que la Providence a mille moyens de s'expliquer. Dieu ne parle pas toujours parmi les foudres et les éclairs du Sinaï, ou par la bouche de ses prophètes. Cyrus est appelé le christ de Dieu; Attila se donne à lui-même le nom de fléau de Dieu. César disait au matelot effrayé de la tempête : « Ne crains rien, tu portes César et sa fortune. » Attila disait au pilote de son vaisseau : « Fais-moi aborder n'importe sur quel

« rivage , pourvu qu'il y ait des peuples à punir. » Ceux donc qui refusent de porter le joug du droit divin ne savent pas qu'ils s'en imposent un autre bien plus inflexible et bien plus pesant. Ils se déclarent soumis à une puissance aveugle qui a des chaînes d'airain et des coins de diamant : c'est la force des choses sans direction morale ; c'est le destin. Ils n'en sont pas venus à comprendre le respect de Dieu pour la liberté de l'homme, fondement de toute moralité. Ils ont oublié cette belle sentence d'un poète (Juvénal), en parlant des rapports des dieux avec l'homme :

Carior est illis quam ipse sibi.

Où nous conduit le dogme insensé de la souveraineté du peuple ? S'il était admis à la rigueur, on verrait bientôt le sabre s'emparer du droit d'élection. Les soldats nommaient les empereurs, et le peuple était obligé de les accepter. Les Francs aussi élevaient leur empereur sur le pavois, mais la patrie de ce peuple était dans les camps, et le fer était l'interprète des jugements de Dieu : les ancêtres de ce peuple adorèrent jadis une lance. Les janissaires font et défont l'ouvrage de

leur fureur. Lorsque le pouvoir se puise dans les chances des armes, et que le scrutin est une insurrection, c'est bientôt arrangé : une heure après on n'y connaît plus rien ; il reste une lance debout, qu'il faut adorer. Mais autrement de quel droit une portion du peuple imposerait-elle un souverain à l'autre portion ? car pouvez-vous espérer une paisible unanimité ? N'ai-je pas vu en 1793 écrire, dans les papiers publics, que la moitié plus un a le droit de tuer la moitié moins un, lorsque cette moitié est dissidente ? Ces terribles dialecticiens de la terreur ne reculaient pas timidement devant les conséquences de leurs principes. Si en 1814, après la chute éclatante du soldat heureux qui régnait par le droit des baïonnettes, quoiqu'il fût le délégué de la souveraineté du peuple, on eût voulu agir en vertu de la doctrine orageuse qui l'avait jeté sur le trône sanglant de Louis XVI, qui lui avait presque donné l'ancien héritage de Charlemagne, je le demande, qui aurait eu le droit de convoquer la nation ? qui aurait eu le droit de prescrire les formes dans lesquelles le peuple aurait eu la faculté de s'assembler ? qui aurait eu sur-tout le droit de prescrire les

limites dans lesquelles aurait dû être restreint l'exercice de cette grande prérogative? Tout ne devait-il pas être nouveau? et alors n'aurait-il pas fallu commencer par consulter la nation sur la forme de gouvernement qu'elle voulait, comme fit Samuel avant de donner un roi au peuple juif? Qui aurait pu enfin se permettre l'exclusion de certaines classes de Français, et dire: Tels sont citoyens; tels ne le sont pas? Ceux qui auraient été en dehors du ban n'auraient-ils pas eu raison de protester par l'insurrection? Non seulement on n'aurait pu exclure aucun Français du droit de concourir à l'élection du souverain, mais on n'aurait même pu en exclure aucun du compétitorat à la couronne; car, dans nos anciennes coutumes, la seule condition indispensable pour monter sur le trône de France était d'être né Français: tel fut, en effet, le fondement de la loi salique. Et encore, dans le cas inévitable du partage des voix, qui eût jugé? Juste ciel! où irions-nous avec un pareil système? Ne savons-nous pas que le peuple n'obéit qu'aux passions du moment? Aussi le peuple juif ne fut point épouvanté de l'image de la royauté telle que la lui présentait Sa-

muel. Ce qu'il voulait, avant tout, c'était de ne plus être gouverné immédiatement par Dieu. Aussi ce même peuple appelait, plus tard, sur sa tête et sur celle de ses enfants, le plus terrible des anathèmes, parceque sa volonté était soulevée contre le Juste. Aussi le peuple d'Athènes tantôt condamnait Aristide au bannissement, tantôt faisait ordonner la mort de Socrate. Où Catilina puisa-t-il les forces qui faillirent entraîner la chute de la république romaine? Un ministre des cent jours n'a-t-il pas dit: « Il est temps de flatter « les passions de la multitude? »

Considérons de plus, mon fils, que le pouvoir ne se transmet point virtuellement: il est de l'essence du pouvoir de ne point sortir des mains de celui qui l'a par sa nature propre, de celui qui l'a primitivement, de celui de qui il émanerait s'il était susceptible d'être délégué. La volonté de celui-là ne suffit point: il ne dépend pas de lui de se dessaisir du pouvoir, quelque effort qu'il fasse pour cela. Un roi est précipité du trône; il n'en descend point. Le trône est usurpé, il n'est point cédé. Toute transaction est nulle, ou pour mieux dire toute transaction est impossible. Les ab-

dications que l'on trouve si rarement dans l'histoire ne prouvent rien contre cette assertion. Ceux qui ont abdiqué n'ont pu laisser le pouvoir que là où il était auparavant, là où il devait arriver naturellement après eux, là où il avait toujours été. Ils n'ont pas transmis le pouvoir, parceque le pouvoir ne leur avait pas été transmis : il était resté uni à l'ordre imprescriptible de la société dans laquelle ils vivaient. Sitôt que cet ordre présente quelque chose de douteux, et ne s'est pas expliqué de lui-même, il faut que la société enfante laborieusement une institution fixe. Ce ne sont point les jurisconsultes qui tranchent de telles questions; il n'y a point de tribunaux entre les peuples et les rois; il n'y a point de juges pour terminer les différends des rois entre eux. Il n'y a ni droits acquis à faire valoir, ni équité naturelle à consulter : tout se décide d'une bien autre manière. Alors on a ou les malheurs de Charles VII, ou les troubles sanglants de la ligue, ou la guerre de la succession.

Ainsi donc, si le peuple était souverain de droit, il lui serait impossible d'aliéner sa souveraineté. Rousseau a reconnu ce principe

après Machiavel. Que serait-ce d'ailleurs qu'un souverain qui exercerait son pouvoir sur lui-même ? Avec la souveraineté du peuple il n'y aurait point de balance de pouvoir, puisqu'il n'y aurait qu'un pouvoir dans la société ; or il y aurait despotisme. Le peuple pourrait se repentir souvent ; et conçoit-on bien ce que seraient les fréquents repentirs d'un peuple ? L'expression de son changement de volonté pourrait-elle être autre chose que le meurtre et l'incendie ? Non, la souveraineté faite pour dominer ne peut partir de bas. Le souverain doit être au-dessus du peuple, mais il faut qu'il soit dans l'esprit de ce peuple : sans cela il n'y aurait pas obéissance ou soumission ; il y aurait servitude.

Au reste, il est bon de remarquer, mon fils, une chose à laquelle vous n'avez peut-être pas fait encore attention, c'est que le régime féodal a dû nous accoutumer à l'hypothèse du contrat primitif. Notre ancienne constitution politique, toute formée de cessions successives et de transactions avec de grands vassaux, pleine de privilèges pour des familles, pour des villes, pour des corporations, pour des provinces, et où le pouvoir allait continuelle-

ment se briser contre des prétentions plus ou moins consacrées, contre des digues élevées par les siècles; notre ancienne constitution semblait renfermer en elle-même l'idée du contrat primitif. Nos institutions si éminemment protectrices, si éminemment modératrices du pouvoir, par conséquent si peu arbitraires, formaient bien une vraie patrie; mais cette patrie n'existait que pour les classes privilégiées, c'est-à-dire pour celles qui avaient des droits à faire valoir. Et dans les classes privilégiées les grands se regardaient comme ayant été les co-partageants de l'autorité souveraine; la plupart même se vantaient d'avoir fait nos rois.

Une des conditions que l'Auteur de tout pouvoir a mise à l'intronisation d'un chef de dynastie, c'est le consentement des peuples. Or ici c'est un des grands mystères, et une des grandes merveilles de l'organisation sociale. Il faut que le peuple dise *oui*; et cette condition indispensable est consacrée dans le rituel de la cérémonie auguste du sacre. Le peuple dit *oui* par une voix secrète mais puissante, qui est toujours entendue, qui est infaillible parcequ'elle n'est pas l'expression tumultueuse

de la volonté d'un instant. Un souverain qui règne contre le vœu du peuple, qui règne par des lois sans analogie avec les besoins et les idées de ce peuple, ne régnera pas long-temps ; sa race ne pourra prendre de racine dans le sol social : celui-là est frappé de réprobation ; il est le véritable usurpateur. Dieu qui a fondé la société a voulu que le lien de la société fût l'amour ; loi admirable que l'on ne connaît point assez ; et c'est parcequ'on ne la connaît point que l'on s'est si mal à propos élevé contre le droit divin. Mais, hâtons-nous de le dire, ce ne sont point les suffrages pris un à un qui constituent cette sorte d'unanimité que l'on entend par le consentement des peuples : elle repose, silencieuse et inattaquable, dans cette unité morale qui forme une nation, et dont le prince est destiné à être le représentant. C'est donc cette unité morale qui consent, c'est-à-dire qui sent en même temps, qui confond ses sentiments dans un seul. Il ne peut y avoir ni discussion sur l'emploi des moyens, car la lumière arrive d'elle-même ; ni partage de voix entre des compétiteurs égaux, car le choix ne peut être douteux. Dans cette haute théorie seule-

ment la voix du peuple est la voix de Dieu.

Je sais, mon fils, que la plupart des publicistes actuels refusent d'entrer dans la discussion des principes primitifs de la société. Moi-même je serais tout disposé à ne considérer la société que comme un fait, et à partir de l'existence de ce fait. Néanmoins, puisque les doctrines sont diverses, il faut bien remonter à la pensée qui fait que ces doctrines sont diverses. Il ne s'agit point ici de systèmes métaphysiques. Mais malheureusement les idées que l'on se forme sur l'origine du pouvoir influent à-la-fois et sur l'exercice de ce pouvoir, et sur l'obéissance qu'on lui doit : que le prince soit le délégué du peuple ou le représentant de la société, tous les rapports changent de nature. Malheureusement encore il est nécessaire d'affermir dans l'homme l'instinct social, qui tend toujours plus ou moins à se dépraver après des révolutions.

Il est convenable que dès à présent j'établisse un principe dont les applications nous seront très utiles par la suite.

L'homme naît dans la société : la société, telle qu'il la trouve, et non telle qu'il l'a faite, est toujours une des conditions de son exis-

tence. Il n'a donc naturellement de droit qu'autant que la société lui en donne. Le prétendu état de nature, antérieur à toute société, ne peut se prouver ni historiquement ni spéculativement. Il n'y a donc point de droit naturel considéré indépendamment de la société. L'homme n'a que des devoirs à accomplir, et non des droits à réclamer : tous les droits émanent de la société. La liberté naturelle, inhérente à l'homme, c'est la liberté morale; encore ne se développe-t-elle que par la société elle-même. La société seule ayant des droits, il en résulte que les individus qui la composent n'ont que ceux qui lui ont été concédés par elle. La propriété résulte de la société, et n'est point un droit naturel. Faut de avoir reconnu ce principe, J. J. Rousseau a rencontré sur sa route mille insurmontables difficultés. Il voulait à toute force remonter au droit naturel; et lorsqu'il se croyait sur le point de le saisir, le droit naturel, objet de tant de recherches, disparaissait tout-à-coup comme un vain fantôme. Il avait trop de bonne foi, et trop de rectitude dans l'esprit, pour se déguiser le côté faible de ses idées, pour mentir à sa conscience: il

aimait mieux alors subir le blâme des conséquences où il tombait, et qu'il sentait fort bien. Il reste dans son tourment, et il y laisse ses lecteurs.

Ainsi donc toutes les restrictions apportées à l'exercice de la liberté des individus, non seulement sont des restrictions naturelles et légitimes, car la société seule est juge de ses besoins et des lois qui peuvent la conserver; mais elles ne nous paraissent des limites que parceque la société nous apprend l'étendue et les prérogatives de la liberté. Cette portion de liberté dont il est permis à l'homme de jouir sous la protection des lois sociales, ce n'est point parcequ'il se l'est réservée qu'il peut en user à son gré, c'est parcequ'elle lui a été accordée par la société; cette autre portion de liberté dont il se croit privé, ce n'est point une portion qu'il ait aliénée : elle n'existe qu'hypothétiquement, et dans un ordre de choses sans réalité; il ne l'a point cédée, puisqu'il ne l'a jamais eue; elle n'est pas en lui. Ce n'est point un sacrifice fictivement volontaire, puisque c'est le résultat de sa nature propre. En un mot, il acquiert la portion qu'il a; et la portion qu'il n'a pas, il ne l'a pas en-

core eue. Il ne conçoit l'existence de la seconde que par la première; et s'il s'avance graduellement dans la plénitude de la liberté, ce ne peut être que par les développements de l'état social, par les concessions de la société elle-même. Ainsi la liberté politique est une chose tout-à-fait relative; la liberté morale seule est absolue.

Que ceci nous apprenne à être circonspects dans les jugements que nous portons sur les différentes formes sociales. Les progrès de la société sont naturels; et ce n'est que par par-là que les hommes peuvent arriver à l'émancipation, qui ne sera, au reste, jamais que conditionnelle et limitée, parceque nos destinées ne s'accomplissent pas toutes dès cette vie.

TROISIÈME ENTRETIEN.

On est disposé, dans ce temps-ci, à confondre deux choses fort différentes, l'hérédité et la légitimité. L'hérédité est un droit de convention qui suppose le pacte primitif, et qu'on est censé avoir admis comme une garantie de la stabilité, pour ne pas courir, à chaque règne, les chances d'une révolution. Par conséquent elle est fondée sur l'utilité des peuples. La légitimité suppose le droit divin : elle place les peuples sous la tutèle plus immédiate de la Providence, et les princes sous le haut domaine de Dieu, modérateur de toutes les sociétés humaines. Par conséquent elle est fondée sur un principe religieux et moral. D'après la manière dont nous sommes parvenus à entendre le droit divin, il ne doit plus effaroucher autant les partisans des idées nouvelles; car nous ne parlons que de l'origine des choses, et nous sommes loin d'exclure les modifications que le temps peut apporter aux

constitutions d'un peuple. Le prince, quoiqu'il gouverne en vertu du droit divin, et précisément parcequ'il gouverne en vertu de ce droit, ne cesse pas de représenter la société dont il a été établi le chef; il ne peut donc pas cesser d'obéir à toutes les transformations que subissent les principes sociaux, selon les différentes phases de la civilisation. Dieu qui a donné à l'homme l'instinct social a donné en même temps à la société l'instinct du perfectionnement et de la durée, parcequ'il a voulu que l'homme dût à la société et son intelligence et son sentiment moral. Mais, ne perdons point de vue ce principe, un prince légitime est toujours, et doit toujours être le représentant de la société dont il est appelé à diriger les destinées. C'est à-la-fois le signe et le but d'une véritable mission. S'il y manquait, la société serait opprimée, ce qui ne pourrait durer. Tel est l'arrêt sans appel qui a vaincu Bonaparte. Il ne représentait la société, qui était une société nouvelle, que parceque lui-même était un homme nouveau; et cela ne suffisait point. Un souverain n'est point un homme, c'est une chose; c'est une institution, c'est la royauté. Un souverain, comme

souverain, n'a point de liberté : chez lui la volonté d'affection doit continuellement être en garde pour ne laisser parler que la volonté royale. Les prérogatives de la royauté sont douées d'une grande force et d'une énergie irrésistible, car ce sont l'énergie et la force de la société; et elles agissent indépendamment de celui qui en est investi. Le souverain est le premier sujet des lois; et les lois qu'il fait ou qu'il promulgue ne peuvent être que l'expression de la volonté générale: sans cela, elles seraient frappées de désuétude à l'instant même. Ceci est vrai dans les gouvernements absolus; à plus forte raison dans les gouvernements constitutionnels. Nous n'appliquons point nos raisonnements au pouvoir despotique, parcequ'il n'est qu'une exception aux lois naturelles de la société.

Chez nous la légitimité a survécu aux institutions anciennes, qui ont péri. Voilà pourquoi la Charte a pu être donnée par le roi; voilà pourquoi cette Charte, qui est notre seul pacte social, n'établit point le mode et les conditions de la successibilité au trône. L'auguste auteur de la Charte, héritier du seul droit social qui eût survécu, n'a pas eu besoin

de stipuler pour ses successeurs ce qui n'avait pas eu besoin d'être stipulé pour lui.

Jusqu'à présent, mon fils, je crois que nous sommes tout-à-fait d'accord; mais je vais me servir de principes qui répugneront peut-être à vos croyances religieuses et poétiques. Cependant, noble jeune homme, mes idées n'excluent point la pensée religieuse, ne sont point incompatibles avec le sentiment poétique. Mes opinions, ainsi que les vôtres, reposent dans une arche mystérieuse et sacrée.

Une dynastie, comme je viens de vous l'expliquer, représente la société tout entière, telle qu'elle est. Une dynastie s'élève du sein de la société pour en être l'emblème, et à-la-fois pour la diriger. Les destinées d'une dynastie et d'une société sont intimement unies, et n'ont qu'un même intérêt. L'usurpation saisit avec violence les rênes du gouvernement, ou s'en empare avec astuce; mais elle est sans mission. La dynastie légitime sort naturellement de l'état des choses. Ainsi l'usurpation conduit au despotisme; la dynastie légitime, ou, en d'autres termes, la dynastie naturelle, toutes les fois qu'elle use du despotisme, est contraire à son essence même : elle pèche

contre Dieu, en ce qu'elle est infidèle à sa mission. La souffrance de la société est bien plus grande alors ; car c'est une souffrance qui n'est point accidentelle, et qui attaque l'intimité de l'existence sociale.

Vous le savez, mon fils, la vraie religion ne peut être que la confirmation de la religion naturelle : ce que je vous explique ici est la religion sociale, naturelle. Vous voyez que je n'appuie le droit divin sur aucune révélation immédiate ; seulement je n'abandonne point les destinées humaines aux chances contingentes du hasard, au jeu fortuit des événements, au caprice et à l'instabilité de la volonté de l'homme.

A l'origine, ce sont les princes qui forment les nations ; ce sont donc les princes qui sont les législateurs d'une société naissante. Mais une société qui se renouvelle doit suivre d'autres règles. Si l'intervention divine a dû être manifeste dans le premier établissement, il y a, dans la rénovation, une chose quelconque existante, et qui dispense de cette intervention directe. Il n'est plus nécessaire de créer l'unité morale, qui fait que telle nation est elle. Alors un peuple est parcequ'il est. La

raison de son existence est en lui-même. Il est avec ses mœurs actuelles, avec ses opinions inquiètes, avec ses préjugés ébranlés, avec ses besoins nouveaux. Des conquérants ont pu imposer aux peuples conquis des lois sans rapport avec ces peuples; mais alors ils ont perdu leurs conquêtes. Les Romains laissaient aux vaincus les lois et les usages qu'ils avaient avant la conquête. Le législateur sans mission fait des lois qui ne sont pas l'expression de la volonté générale, parcequ'il n'a pas été doué de cet instinct élevé qui la fait connaître, et alors ses lois ne peuvent subsister.

Il suit de tout ce que je viens de dire qu'à une société nouvelle il faut une dynastie nouvelle; car il faut que le signe représente la chose. Il n'y a point de signe arbitraire, et qui puisse être de convention dans la stricte rigueur des termes. La société ne peut pas être dirigée dans un sens contraire à ses destinées; et ses destinées sont en elle-même. Mais aussi, à une société nouvelle il faut un législateur qui domine le siècle, pour le mieux voir, pour l'embrasser tout entier; qui soit étranger aux passions mobiles de la multitude, pour ne pas les partager, ni en être ému; et à ses intérêts,

pour ne pas leur obéir aveuglément ; qui tienne aux hommes par le sentiment général de l'humanité, et qui néanmoins en soit séparé par la faculté éminente d'appartenir à l'ensemble des choses. Le législateur ne peut prendre sa mission en lui-même, ni dans la société à laquelle il doit donner des lois conformes, non à l'apparence, mais à la réalité des mœurs et des opinions. Dans les deux hypothèses, sa parole serait sans autorité, sa conduite serait incertaine ou arbitraire. Enfin il faut qu'il soit dans la haute sphère où il se trouve placé, et non point qu'il y arrive. Il doit être ce qu'il faut qu'il soit, bien plus par la force de sa situation que par la force de son génie, sans toutefois exclure l'ascendant du génie.

Louis XVIII seul pouvait résoudre le problème social actuel ; seul il pouvait être le lien entre nos mœurs restées traditionnelles, et nos opinions qui avaient subi de si grands changements. Cette rare prérogative d'être le seul n'est-elle pas déjà une grande preuve de sa mission ? Il a donc, en quelque sorte, fondé une dynastie nouvelle, en fondant lui-même des institutions en harmonie avec la société nou-

velle. Clovis reçut de l'empereur Anastase la pourpre romaine, les titres de patrice, de consul et d'auguste. Il revêtit la toge illustrée par les Flaminius, les Paul Émile, les Scipion, et unit ainsi le prestige des souvenirs anciens avec la vigueur d'une monarchie dont les destinées commençaient. Pour Louis XVIII, le prestige des souvenirs anciens reposait sur sa tête; Dieu n'a fait que le montrer au peuple; il l'a montré par un murmure sourd d'espérance, de désir de réconciliation; le nom sacré du père de la patrie a été à peine prononcé, que le peuple aussitôt s'est ressouvenu de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV; il s'est ressouvenu du magnanime Louis XVI, ne voulant pas rester en arrière de son siècle, et précipité du trône avant la maturité de ses sages et vertueuses pensées. L'exil fut comme la préparation aux destinées futures, comme une épreuve pour la nouvelle mission imposée par la Providence à cette race auguste qui nous avait donné tous les rois de l'ordre de choses qui finissait. La nation et son chef avaient été retremés par le malheur; la société et le représentant de la société avaient à jurer les mêmes serments sur le tombeau des

mêmes martyrs, par le sang des mêmes victimes expiatoires. Cette unité morale que j'ai essayé de vous faire comprendre, noble jeune homme, a consenti du consentement le plus manifeste et le plus unanime qui fut jamais, puisqu'il n'avait été ni prévu, ni préparé, et qu'il ne fit qu'un avec le cri du retour. Les mœurs, qui furent si long-temps opprimées, reprirent subitement leur pente naturelle : car si Louis XVIII n'avait pas retrouvé le vieil héritage des mœurs reposant au fond de la nation française, il n'aurait pas pu gouverner ; la Charte donnée par lui n'aurait été qu'une parodie de la réalité des choses, une dérision du sentiment social.

Nos rois, qui furent de preux chevaliers, qui se déclaraient les premiers gentilshommes de leur royaume, obéissaient à la forme de civilisation alors existante. Henri IV, ne dédaignant pas de se faire compter au nombre des bourgeois de Paris, s'avancait vers une popularité qui présageait déjà une grande modification dans l'esprit des peuples. Louis XVIII ne se présentait ni comme le premier gentilhomme du royaume, ni comme bourgeois de Paris ; il n'eut besoin que de se dire Français,

parceque la nation française, qui s'était substituée tout entière à la classe privilégiée, et qui en avait affecté les droits, avait déclaré par-là même qu'elle était noble tout entière. Le représentant de la société, qui ne fait qu'un avec elle, avait consenti, c'est-à-dire avait senti en même temps. Ainsi la nouvelle noblesse de la nation devint la noblesse nouvelle du monarque. Ce pacte des pensées et des sentiments n'eût pas été écrit dans la Charte, s'il n'eût pas existé auparavant. La Charte a été le procès-verbal d'un fait.

Le droit divin, comme pensée sociale, est une émanation du sentiment religieux ; la société, plus fortement imprégnée du sentiment religieux que ne le sont les individus, est venue affirmer de nouveau le droit divin, que les individus contestaient ou adoptaient sans le comprendre.

Les hommes qui voudraient à présent ou un changement de dynastie en conservant les institutions, ou un changement d'institutions avec la dynastie actuelle, seraient également insensés : nos institutions et la dynastie ont étendu ensemble toutes leurs racines sur le sol nouveau de la société. Il faudrait donc

remuer encore dans toute sa profondeur ce sol si long-temps ébranlé et qui commence à se raffermir.

Il est impossible, en effet, de ne pas être frappé de la tranquillité actuelle. On peut l'attribuer à deux causes. Le peuple se regarde comme désintéressé dans les questions qui s'agissent en ce moment, parcequ'il regarde l'ordre nouveau comme irrévocablement établi. Une tendance aristocratique, qui est dans la nation, peut à présent chercher à se développer en liberté, parceque le peuple ne craint plus pour ses droits nouveaux.

Je ne saurais, au reste, trop insister, mon fils, sur le peu que sont les hommes. Les opinions elles-mêmes n'ont pas toute la puissance qu'on leur attribue. La grande force, la force irrésistible est dans les situations sociales.

QUATRIÈME ENTRETIEN.

Faute de connaître bien les temps où nous vivons, on a fort mal apprécié l'esprit et le but de quelques unes de nos institutions.

La noblesse n'existant plus, il est certain que la chambre des pairs ne représente ni une classe privilégiée ni des intérêts aristocratiques. Elle n'est point une magistrature avec juridiction de personnes, ou de lieux, ou de choses. Elle a des prérogatives, mais ces prérogatives se concentrent dans son sein. Les conditions d'éligibilité ne sont puisées ni dans des droits antérieurement acquis, ni dans la propriété, ni dans l'obligation d'avoir rempli telles ou telles fonctions, comme elle ne confère aucun droit, aucun privilège qui s'étende hors de la Chambre. C'est la volonté du roi qui fait les pairs ; mais l'acte de cette volonté, une fois produit, est irrévocable. L'indépendance de la Chambre repose sur l'inamovibilité, sur l'hérédité. Elle n'est point co-partageante du pouvoir suprême. Elle ne

représente donc qu'un principe social, l'esprit de conservation et de perpétuité des traditions. Si la chambre des députés, qui est continuellement renouvelée, représente par son essence la mobilité des opinions et le mouvement progressif de la société, la chambre des pairs, qui ne reçoit pas un mandat révocable ou temporaire, qui n'est point en contact immédiat avec la nation, la chambre des pairs existe, non pour arrêter ce mouvement progressif, mais pour le modérer, pour lui imprimer une sage et prudente direction : c'est le pendule régulateur du mécanisme constitutionnel. Ainsi, sous un certain rapport, la chambre des pairs, qui tient ses pouvoirs du roi, c'est-à-dire de l'autorité permanente et immobile, la chambre des pairs, quoique indépendante et subsistant par elle-même, doit néanmoins porter le caractère indélébile qui lui est imprimé par son origine. Elle doit être impassible, c'est-à-dire au-dessus des passions du moment. Elle est l'avenir de la société. Enfin la chambre des pairs tient aussi quelque chose de cette institution que l'on voulut introduire au commencement de la révolution, je veux dire le *veto*.

Le roi, dans les moments difficiles et douteux où la voix de l'opinion ne se fait pas entendre bien distinctement, peut casser la chambre des députés, et consulter ainsi la nation, par l'appel de nouveaux mandataires. Il peut également augmenter la chambre des pairs lorsqu'il voit que l'esprit de tradition dégénère, ou est sur le point de dégénérer en un esprit stationnaire ou rétrograde, ou seulement lorsqu'il peut craindre que cette Chambre ne soit pas assez l'organe du veto royal. On ne doit pas hésiter de le dire, puisqu'on a méconnu cette vérité, la faculté de nommer des pairs ne peut recevoir aucune limite, puisque sans cela le roi, dépositaire suprême des traditions sociales, n'aurait aucun moyen de défense contre la Chambre haute, toujours retranchée derrière le rempart de son inamovibilité. Ceux qui craignent que le roi ne puisse abuser de cette faculté se trompent fort; car il ne pourrait abuser au détriment du corps social sans que ce ne fût à son propre détriment. Le souverain d'un peuple ne peut vouloir que la conservation des institutions, puisque lui-même

fait partie de ces institutions, qui toutes se tiennent.

En un mot, la chambre des députés représente les opinions, dont la marche progressive est toujours rapide; la chambre des pairs représente les mœurs, qui ont aussi une marche progressive, mais plus lente. Il faut que le roi ait toujours les moyens nécessaires pour veiller à ce que chacune des deux Chambres représente bien ce qu'elle doit représenter. Le roi étant, en dernier résultat, l'interprète légal et l'expression même de la volonté générale, étant, par sa nature et sa situation, le représentant immuable et sacré de la société, doit être investi de tous les moyens qui peuvent lui révéler les besoins de cette société, le mettre en contact avec elle. Le roi, c'est la volonté; les Chambres sont la raison de vouloir.

Je ne prétends point, mon fils, vous expliquer dans ses détails le mécanisme admirable de cette organisation constitutionnelle, devenue si nécessaire depuis que les peuples ne peuvent plus être gouvernés par des maximes et des traditions. Ceci nous mènerait trop loin, et n'est pas même dans la sphère de méditations où nous nous sommes placés. Mais il

vous est facile déjà de comprendre que la prérogative royale n'est pas aussi restreinte que l'on serait porté à le croire. Le gouvernement constitutionnel pourrait se définir un gouvernement fondé sur l'opinion ; car tout cet appareil si simple et si compliqué en même temps n'est, ainsi que nous l'avons remarqué, qu'une méthode ingénieuse pour consulter à chaque instant l'opinion, et néanmoins pour la consulter sans s'y asservir aveuglément, pour la dégager des passions qui peuvent l'obscurcir, pour la diriger elle-même, pour n'en recevoir des leçons ou des avertissements que lorsqu'elle a été formée et mûrie, soit par les discussions des Chambres, soit par la liberté de la presse. La liberté de la presse, ce grand et mobile interprète des sentiments et des passions de tous, ayant besoin, à son tour, d'être réprimée dans ses écarts inévitables lorsqu'elle ne trouve pas en elle-même sa propre répression, il y aura devant les tribunaux de nouvelles discussions qui jetteront du jour sur les questions les plus difficiles, non prévues ; et, d'une part, il se formera, par l'indépendance du corps judiciaire, une autre sorte de traditions complé-

mentaires, pendant que, d'une autre part, les jurés, appelés dans les causes relatives à la liberté de la presse, perpétueront dans la société l'esprit de ces mêmes traditions complémentaires unies aux traditions fondamentales. C'est ainsi que les lumières sociales se perpétueront dans tous les éléments de la nation; c'est ainsi qu'il se formera une grande et noble puissance fondée tout entière sur la conscience publique.

Mais si l'opinion est contenue dans de justes limites, celles d'une grande moralité, le pouvoir du roi est contenu par ces mêmes limites: il a de plus celle de la responsabilité des agents qu'il emploie. Ces agents ne pouvant jamais exécuter aveuglément la volonté royale, puisqu'ils en sont comptables sans trouver en elle aucun refuge, il s'ensuit qu'ils ont le droit de la discuter avant de l'émettre. Les règles de cette responsabilité ne sont pas encore fixées; le principe seul est admis, mais il est déjà une force des choses. Et cependant le roi, toujours enveloppé de son inviolabilité, ne peut se tromper, puisque la volonté royale n'est point celle d'un homme. Il ne peut cesser un instant d'être le représentant de la société,

puisqu'il n'est pas sans cela. Il ne répand que des bienfaits : le droit seul de faire grace, qui est le droit de ne pas être *trop juste*, est une exception à l'impossibilité où il se trouve d'abandonner à l'arbitraire sa haute volonté.

On s'est beaucoup agité, en dernier lieu, au sujet de la loi actuelle des élections ; et nul n'a fait contre cette loi la véritable objection qu'il y avait à faire, c'est qu'elle ne repose pas sur la nature même des choses ; que les restrictions imposées à la faculté élective dérivent d'une clause qui pouvait être ou ne pas être, ou être différente ; que par conséquent cette loi porte tous les caractères d'une loi faite de *main d'homme*, ce qui est contraire à l'essence d'une loi constitutive. Je vous présente cette objection, noble jeune homme, parce que toutes les autres sont tirées de considérations étroites, et ne méritent pas même d'être examinées. Mais, en remontant plus haut, je trouve la raison de cette restriction apportée à la faculté élective. Le législateur qui a donné la Charte a créé, par la plénitude de la puissance royale, par la dictature suprême et momentanée de sa mission de fondateur d'une société nouvelle, une force de choses qui n'existait pas. Il

a pu choisir le grain de sable dont il était permis à la mer orageuse de la démocratie de s'approcher, et contre lequel devaient se briser les flots de l'élément populaire. C'est un des prodiges de l'organisation sociale qu'il intervienne toujours un pouvoir au-dessus de la société même, lorsque le besoin s'en fait sentir, et qui cesse en même temps que le besoin. Le doigt de Dieu est là. Une autre chose, non moins merveilleuse, c'est que le pouvoir se donne à lui-même des limites qu'ensuite il ne peut plus franchir, image de Dieu imposant à l'univers des lois qui doivent subsister toujours.

Le législateur ne fait donc que promulguer l'état de la société; les lois ne sont donc que l'expression de cet état. L'assentiment qui résulte de leur accord avec la volonté générale fait qu'elles peuvent s'exécuter librement: c'est ainsi qu'elles deviennent fécondes, et susceptibles de créer à leur tour des mœurs et des opinions. Nulle puissance alors ne peut les briser sans briser la société elle-même. Est-ce la multitude, toujours si inconstante et si mobile, si peu habile à voir dans l'avenir, et en qui ne repose que l'instinct du moment, est-ce la multitude qui peut imprimer à une in-

stitution un tel caractère de permanence et de durée? La raison de la loi se puise, comme la raison de l'existence d'une dynastie, dans un ordre d'idées que la multitude ne cherche point à pénétrer; mais la chose virtuelle, une fois réalisée, attire tous les respects de la multitude, parcequ'elle reconnaît sa pensée intime. Les peuples aiment à se reposer dans la stabilité. La société sait ce qu'elle veut; les individus pris un à un l'ignorent; la société connaît ses besoins; les individus en sont peu instruits. Tant que la véritable manifestation n'a pas eu lieu, il y a trouble, inquiétude, malaise.

Mais, pour en revenir à la loi des élections, elle est le corollaire le plus rigoureux et le plus littéral de la Charte. Sans cela qui aurait eu la puissance de restreindre la faculté électorale à 300 fr. d'impositions, ou même à trois journées de travail? qui aurait eu la puissance de fixer une limite quelconque, de placer ce grain de sable qui se rit de la violence des flots? Le pouvoir au-dessus de tous les pouvoirs de la société, le pouvoir essentiellement temporaire qui avait donné le pacte social n'existait plus, soit pour y ajouter, soit pour

le modifier. Ce qu'il y a de remarquable c'est l'assentiment qu'a reçu une loi qui semblait déshériter une partie de la nation. Or l'assentiment accordé à cette loi n'est autre chose que la confirmation de l'assentiment accordé à la Charte. La multitude ne sait pas créer l'ordre, mais elle a un admirable instinct pour l'adopter. Ainsi la loi des élections n'est point, comme elle peut le paraître au premier coup d'œil, une loi faite *à priori*, une loi qui trace une ligne arbitraire, mais une loi fondée sur la force même des choses, et qui a reçu la meilleure de toutes les sanctions, celle de l'assentiment des peuples. Les contradictions qu'elle a éprouvées, et les efforts qui ont été faits pour la défendre, lui ont en quelque sorte donné l'autre sanction, celle de l'expérience et du temps.

Tout l'édifice social avait péri, il fallait bien l'asseoir sur une base nouvelle; et pour niveler et affermir le terrain sur lequel devait s'élever l'édifice nouveau, il fallait bien l'intervention de ce pouvoir qui est au-dessus de la société. Voudriez-vous à présent renverser les constructions déjà faites pour arriver au tuf, pour bouleverser encore le terrain qui

porte les fondements d'un édifice sitôt condamné aux ruines ? Seriez-vous sûr, après une si hasardeuse expérience, de retrouver l'appui dont vous ne pouvez vous passer, cet appui doué de tant de force, parceque sa force vient de plus haut, cet appui sans lequel votre force à vous, qui est tout humaine, est entièrement nulle ?

Le principe de la loi des élections étant un principe politique, et non un principe moral, l'exécution de la loi sera sujette à quelques inconvénients jusqu'à ce que le principe moral s'y soit joint, par la tendance toute naturelle des instincts sociaux. Quelques uns de ces inconvénients sont apparus à l'instant même, et ont jeté une sorte de terreur dans les esprits. On n'a pas fait attention que le principe moral, essentiellement conservateur, ne pourrait s'unir au principe politique que lorsque les passions du moment seraient calmées. Les choix hostiles qui ont signalé quelques unes de nos élections ne viendront plus nous alarmer lorsqu'enfin il sera évident que le principe politique n'a plus besoin d'être défendu, lorsque enfin on aura le sentiment de sa stabilité.

Apprenez, noble jeune homme, qu'une idée une fois entrée dans la société ne peut plus en être exclue, comme lorsqu'un principe a été adopté il faut en subir toutes les conséquences. Ainsi l'élection immédiate ne peut plus être ravie à la nation française, et tous les résultats de l'élection immédiate doivent être admis. Il est certain que si l'on était parvenu à rétablir deux degrés d'élection, ce mode n'aurait pu subsister : le germe contenu dans la loi qu'il se serait agi de réformer, ce germe n'aurait pas péri ; il aurait profondément travaillé tous les éléments de la société. Peut-être alors n'auriez-vous pas tardé d'entendre sortir du sein de la masse électorale du premier degré un cri terrible et unanime pour demander la plénitude de la prérogative dont elle n'aurait eu que la préparation. On aurait vu alors une révolution où l'oligarchie aurait été obligée de reculer devant la démocratie, car cette dernière se serait appuyée sur un principe existant dans la société. Les centuries auraient voulu être égales entre elles.

Quoi qu'il en soit, cette loi devenue la force des choses a créé le véritable sol social. Ainsi, mon fils, c'est sur le corps électoral considéré

dans son ensemble que doit s'asseoir le trône légitime et constitutionnel.

Ce que nous venons de dire ne peut contrister le sentiment de l'égalité, puisqu'il n'y a pas de classe privilégiée, et que tous peuvent s'avancer vers la somme de propriété foncière ou industrielle qui a été assignée. La propriété a changé de mains et sur-tout a changé de nature, ce qui constitue bien une société nouvelle. La propriété industrielle a été affranchie, en ce sens qu'elle est devenue plus accessible pour tous, et qu'elle n'est plus un obstacle à s'élever dans la hiérarchie sociale. Il y a eu une bien autre révolution dans la propriété foncière : parmi les hommes, les uns ont cessé d'être attachés à la glèbe pour l'arroser de leurs sueurs dans toute abnégation de l'avenir ; les autres ne peuvent plus tirer de la glèbe toutes leurs prétentions aux distinctions sociales. Il n'y a plus ni terres nobles ni terres roturières. En outre, la propriété a subi une grande division : elle gravite vers un partage égal, qui n'aura jamais lieu, mais qui donne l'espoir à tous. Il ne s'agit plus de donner la poule au pot de Henri IV ; il s'agit de faire que le plus grand nombre possible ait sa maison, son jardin, son champ.

Peut-être un jour reconnaîtra-t-on l'utilité d'admettre d'autres signes de la prérogative électorale ; peut-être celui qui aura rendu des services dans de certains emplois, ou qui aura illustré sa patrie par de belles actions, d'importantes découvertes, des écrits remarquables, sera-t-il admis à faire partie du corps électoral ou du corps des candidats à la chambre des députés. Alors nous aurions en France ce qu'on appelait à Rome les citoyens classiques, *classici cives*, citoyens désignés par l'opinion comme des modèles de toutes les supériorités morales et intellectuelles, et auxquels nous donnerions un rang politique, une existence sociale. La composition des jurés, qui n'est point encore faite, sera sans doute l'acheminement à ce progrès tout naturel de nos institutions. Mais ce qu'il était bon de faire avant tout, c'était de constater l'affranchissement de la propriété, parceque dès qu'un fait existe il faut s'empresser de le reconnaître pour éviter toute lutte, toute contention. En un mot la liberté, c'est la justice.

Au reste, il y a une telle moralité attachée à la propriété, qu'il ne faut pas trop s'effaroucher de voir que la société nouvelle se fonde

uniquement sur la propriété. Une fois que les institutions seront bien assises et bien affermiés, il sera permis de chercher les titres au droit de cité ailleurs que dans les registres des contributions. S'il est vrai, comme nous l'avons déjà dit, que le droit de propriété soit une concession de la société, il est vrai aussi que c'est la première de toutes. Ainsi la société affranchie a bien pu prendre pour première base la propriété affranchie.

CINQUIÈME ENTRETIEN.

L'espèce humaine a marché d'affranchissement en affranchissement. L'esclavage n'existe plus que dans les débris des civilisations anciennes. Le régime féodal, qui avait ressaisi la portion de l'espèce humaine émancipée par le christianisme, a réellement été aboli par Louis XIV. Je ne puis m'abstenir d'avouer que la féodalité est peut-être l'institution sociale la plus forte qui ait jamais existé, puisqu'elle était rivée dans le sol même, et qu'elle enchaînait tous les rangs les uns aux autres. Ce qui prouve en effet toute sa force, c'est qu'elle ait pu résister si long-temps à l'ascendant du christianisme, c'est qu'il n'y ait pas eu assez d'une succession nombreuse de rois pour affaiblir sa puissance. La grande occupation de la troisième race a été de lutter sans cesse contre elle corps à corps, comme le peuple romain a lutté pendant plusieurs siècles contre le patriciat. La révolution française,

toute terrible et toute sanglante qu'elle a été, n'a pu achever la destruction de cet arbre vigoureux et si profondément enraciné dans la terre. Ce qui avait été épargné, ce qui avait résisté à tant d'orages, ce qui avait survécu au prince le plus absolu de la monarchie, a essayé de ressusciter sous une autre forme. Cette sève des siècles est venue tourmenter les racines qui avaient échappé au fer et au feu. Mais le chêne de Dodone, consumé par la foudre et la caducité, ne rendait plus d'oracle; la mission de la féodalité était finie. Au reste, comme puissance fortement constituée, elle a été protectrice, parceque le fort est toujours protecteur : ainsi la société doit beaucoup au régime féodal. La portion du peuple, qui était dans les liens de la servitude, mais qui connaissait la dignité de l'homme par l'Évangile, devait parvenir tôt ou tard au bienfait de l'émancipation. Sans doute il fallait, si toutefois il est permis de sonder les vues de la Providence, sans doute il fallait qu'auparavant cette grande masse fût imprégnée de principes moraux et religieux; car si elle eût été livrée à son propre instinct, comment aurait-elle pu être contenue? Si donc

P'on voulait nous rendre nos institutions anciennes, il faudrait nous rendre en même temps nos anciennes mœurs, nos tournois, notre culte pour les femmes, nos habitudes chevaleresques, notre naïve ignorance, tous les prestiges éclatants qui servaient à cacher nos misères, à dissimuler nos secrètes douleurs. Que dis-je? ce serait à la haute classe, à la classe privilégiée, qu'il faudrait rendre toutes ces choses. Mais à la classe qui a produit le tiers-état, à la classe qui porte le poids du jour, ne faudrait-il pas lui rendre l'abjection d'où elle est sortie, et, avec cette abjection, tous les sentiments et toutes les pensées de la servitude? ne faudrait-il pas enfin lui rendre ce qui faisait qu'il était peut-être indispensable qu'elle restât dans les liens dont à présent elle est délivrée? et sur-tout ne faudrait-il pas rendre à toutes les classes la jeunesse de la foi, la vivacité, j'ai presque dit le fanatisme du sentiment religieux? Lorsque les croyances spéciales et positives ne sont plus à l'usage de tous les individus, lorsque le sentiment religieux est venu se réfugier dans le même sanctuaire que le sentiment social, alors il devient bien nécessaire que la société n'impose plus

au grand nombre ces sortes de sacrifices dont la religion peut seule adoucir l'amertume, ou faire supporter l'humiliation. Alors, pour tout dire en un mot, la religion n'a plus autant à s'occuper du bonheur de l'homme sur la terre, parceque la société peut s'en occuper davantage; elle n'a plus à relever le courage, la patience, le sentiment de soi-même dans des hommes déshérités des prérogatives sociales, puisque les prérogatives sociales sont pour tous, ou du moins sont accessibles à tous. Dans les anciennes républiques, la liberté des citoyens se fondait sur l'esclavage, et encore les citoyens étaient très peu libres. Ceci embarrassait à-la-fois Montesquieu et Rousseau; ils n'avaient pas à cet égard les lumières que fournit l'état actuel de la société; ils n'avaient pas vu comme nous la société se faisant.

Mon fils, il faut que la vérité sorte de ma bouche; et, quelles que soient vos répugnances, vous ne pouvez refuser d'entendre un vieillard. Ce n'est pas depuis bien long-temps que le sentiment de l'humanité commence à s'étendre. Vous n'avez point fait cette remarque, noble jeune homme, parceque tout ce qu'il y a de généreux dans le temps où nous vivons

a dû naturellement passer dans votre ame. Réfléchissez cependant : combien voyons-nous en effet de classes d'hommes mises hors de l'humanité par des sociétés très perfectionnées ? Les Ilotes, à Sparte, n'étaient point des hommes ; on pouvait les tuer impunément. A Athènes, il y eut dans le sort des esclaves une amélioration qu'il est juste de remarquer. L'esclave qui était trop maltraité par son maître pouvait demander à être vendu à un autre maître ; mais toujours il était vendu comme un vil bétail. Souvenez-vous, mon fils, du sort des esclaves à Rome ; souvenez-vous des combats de gladiateurs ; et gémissiez avec moi en pensant combien cette image de Dieu, empreinte sur le front de tous les hommes, a souvent été avilie et méprisée. Sous la loi paternelle de Jésus-Christ, on a vu des hommes, et l'on en voit encore, descendre dans l'arène ancienne pour y disputer leur vie contre des animaux furieux. Juste ciel ! le sang des martyrs versé dans les amphithéâtres n'a donc pas été une expiation suffisante ! Enfin c'est sous la loi de Jésus-Christ, c'est sous des princes chrétiens qu'il y a eu une gent taillable et corvéable, que la servitude de la glèbe a été con-

nue ; et les serfs du Mont-Jura n'ont été affranchis que la veille du jour où le tocsin de 89 fit entendre son glas funèbre. Souvenez-vous de l'espèce de légèreté et d'insouciance avec laquelle une femme dont vous aimez tant à lire les lettres, une femme à qui l'on ne peut refuser ni les graces de l'esprit, ni les sentiments du cœur, une femme qui fut l'un des ornements du siècle le plus poli de la monarchie, parlait des exécutions cruelles de la Bretagne. Souvenez-vous que les amis de l'humanité avaient eu à peine le temps de se réjouir de l'abolition de la torture, lorsqu'ont commencé les Vêpres Siciliennes de la révolution. Combien de Parias ou de Guébres, de toutes les sortes, ont produit dans l'opprobre leurs générations asservies d'avance ! Vous sentez bien, mon fils, que je n'entends point rappeler ici les proscriptions, ni les massacres de populations entières, ni les suites terribles du droit de conquête ; il serait trop long et trop douloureux de retracer tous les crimes et tous les excès qui ont été la suite de cette absence du sentiment de l'humanité pour une partie de l'espèce humaine : je ne veux signaler que cette tendance des esprits, qui portait

tout naturellement à exclure de sa pensée habituelle certaines classes d'hommes, qui portait à les faire considérer comme pétris d'un autre limon, comme animés d'un autre souffle de vie, comme étrangers à nos affections. Mais il est certain que ce sentiment d'humanité, en s'appliquant à tous les hommes qui composent une même société, qui vivent sous les mêmes lois, sous l'empire des mêmes mœurs, s'étendra graduellement au-delà de la société restreinte et spéciale, hors des murs de la cité, hors des limites de la patrie. Il n'y aura plus plusieurs patries sur le même sol; et cette confraternité domestique enseignera la pratique de la confraternité générale. Dès-lors il y aura parmi les peuples un patriotisme moins exclusif; ce qui constituera un nouveau droit public, soit pour la paix, soit pour la guerre, un nouveau droit public pour les colonies, un nouveau système d'économie politique relativement à la balance du commerce et aux prohibitions : ce qui entraînera l'abolition de ces droits d'aubaine, restes étranges du code des naufragés dans la Torride. Dès-lors la tolérance protégera tous ceux qui professent un culte différent. Dès-lors on s'accoutumera

à ne pas jeter hors de l'humanité les coupables mêmes dont la société aura à se défendre. Dès-lors on cessera d'opposer à l'abolition de la peine de mort les mêmes arguments que l'on a si long-temps opposés à l'abolition de la torture.

Oui, le sentiment de l'humanité est une chose nouvelle, dans le sens que je viens d'expliquer. Le malheur n'est plus à lui seul une note d'infamie, car le malheur, lors même qu'il est mérité, excite à présent tout notre intérêt; et sans doute un jour, encouragé par cette bienveillance attentive qui refusera de flétrir le malheureux, l'homme ne courra plus autant le risque d'être perverti par les revers. Le sentiment moral n'aura plus à se prémunir que contre la prospérité; et les chances de ce danger sont et seront toujours moins nombreuses.

Que tout ceci ne soit point cependant une raison pour couvrir d'anathèmes les anciens états de la société; ils étaient ce qu'ils devaient être. On ne peut pas accuser les hommes lorsqu'ils ne pratiquent pas une vertu qu'ils ne connaissent point, dont ils n'ont point le sentiment. Il fallait du temps pour que la mo-

rale de l'Évangile, pour que le sentiment chrétien, fussent identifiés avec le sentiment social perfectionné. Les paroles d'un Dieu mort pour racheter la noble créature de Dieu, pour partager avec elle le fardeau de la solidarité, ces paroles de paix et de vie qui s'adressaient à tous, venaient consoler l'homme exclus de la société par la rigueur des institutions, mais ne l'avaient point fait entrer dans la société. L'esclave, le serf de la glèbe, le paysan taillable et corvéable, l'artisan dont le salaire était calculé pour la plus stricte et la plus indispensable subsistance, l'indigent, le prolétaire, tous étaient les fils de Dieu aussi bien que l'enfant né dans la pourpre, ou sur les marches du trône; mais ils n'étaient pas les frères de tous dans la communauté sociale. A cette époque, la distinction des classes mettait une barrière, non seulement pour les emplois, pour les distinctions, pour les hiérarchies, mais même pour le genre des affections. Au reste, nous n'avons encore, à cet égard, aucun juste reproche à faire aux temps anciens qui ne retombe plus ou moins sur nous-mêmes, tant que nous ne serons pas entièrement entrés dans l'adoption du sentiment le plus

général, le plus universel, le plus complet de l'humanité. Une seule exclusion les fait toutes comprendre. La moindre expression d'indifférence ou de dédain qui résulte d'un préjugé, et non d'un sentiment raisonné, qu'elle n'attaque qu'un petit nombre ou qu'elle embrasse un grand nombre, tient toujours à ce fond d'aristocratie que les progrès de la société ont tant de peine à détruire, et sert à nous expliquer ce qui était autrefois. Sans doute à présent l'incendie du Palatinat ne pourrait plus être ordonné; et, dans le temps de la terreur, la Convention, qui reculait si bien vers la barbarie, ne put parvenir à organiser la guerre sans merci. Mais n'avons-nous pas encore le duel, reste du jugement de Dieu, quand le jugement de Dieu a disparu de nos préjugés? N'est-on jamais tenté, tout en proclamant l'égalité des droits, de ne pas proclamer l'égalité des égards et de la considération, de regarder encore quelques uns de ses semblables comme si le regard d'une personne quelconque pouvait encore tomber de haut sur une autre personne? Désormais cette politesse française, l'un de nos plus aimables attributs, ne doit-elle pas être le partage de toutes les classes?

A l'époque dont nous parlions tout-à-l'heure, la religion, qui prit toujours le faible sous sa protection, qui voulut toujours effacer les distances, adoucir les injustices, les oublis et les dédains de la société, la religion dut fonder les hôpitaux pour donner un asile à la misère, pour garantir du désespoir, pour arracher à l'infamie des personnes du sexe, pour sauver d'innocentes créatures d'une mort plus ou moins certaine; mais, par les progrès de la société, les hôpitaux doivent peu à peu cesser d'exister, comme les lazarets et les léproseries ont cessé d'exister dans les lieux où la lèpre a épargné à l'homme ses ignominieux ravages, dans les lieux où les hommes sont parvenus à se garantir du redoutable fléau de la peste, dans les lieux enfin où, accidentellement apportées du dehors, ces deux terribles maladies ne sont plus endémiques. Les hôpitaux ont dû remplacer également et certaines nobles coutumes qui ne peuvent s'allier qu'avec la simplicité des mœurs primitives, telles que l'hospitalité des anciens; et certains usages atroces, tels que l'infanticide légal; et certaines lois oppressives et dégradantes, telles que l'esclavage, qui assurait au moins la sub-

sistance des misérables. La religion recueillait ainsi l'héritage de toutes les civilisations précédentes; elle réparait les maux inévitables qui résultent de l'inégale répartition des fortunes, de l'inégale répartition des facultés de l'intelligence. Maintenant les hôpitaux, faits pour une seule classe, blessent le sentiment de l'égalité: d'ailleurs le bien-être social tendant à s'étendre de plus en plus, il y aura toujours graduellement moins d'hommes à qui ils seront utiles. Ce tableau de l'entassement de tant de misères dans un seul lieu blessera toujours de plus en plus nos regards. Notre dédaigneuse indifférence aime sans doute à se reposer du soin de soulager tant de maux sur l'admirable dévouement des sœurs de la Charité; mais notre dette est-elle acquittée?

Je sais que la paresse et l'imprévoyance seront toujours mères de la pauvreté, et de tous les malheurs qu'entraîne la pauvreté; mais elles seront plus rares, à mesure que le bienfait de l'émancipation se fera plus sentir, et sera mieux apprécié; à mesure que le bien-être social sera à l'usage du plus grand nombre, les répugnances pour cette dernière ressource de la misère augmenteront: nul ne

voudra s'abstenir des soins de sa propre famille, lorsque la maladie viendra interrompre le travail de ses mains; nul ne voudra mourir dans le lit de la pitié publique. Il faudra bien alors que la société trouve d'autres moyens de secourir les infirmes, les indigents; et elle les trouvera, car la société ne peut manquer à elle-même.

La religion dut prendre aussi sous sa protection les êtres délaissés de toute compassion humaine, ces êtres que la justice des hommes, si courte et si imprévoyante, flétrissait ou faisait mourir; mais la société, maintenant qu'elle est devenue essentiellement chrétienne, s'occupera elle-même de l'amélioration du sort des détenus. Elle finira sans doute aussi par renoncer au droit de mort.

Souvenez-vous, mon fils, du profond dédain que conserva toujours Bonaparte pour l'espèce humaine. Ce n'étaient pas certaines classes qu'il excluait de l'humanité; mais l'humanité tout entière était par lui mise hors de l'humanité. Un tel dédain était sans doute dans sa nature intime, dans la ténébreuse profondeur de son égoïsme; mais ce qui avait dû contribuer à le fortifier en lui, c'était

l'inaltérable servilité de ceux qui l'entouraient, servilité qui se faisait d'autant plus remarquer qu'elle était plus opposée aux mœurs, qu'elle était plus en contradiction avec les opinions manifestées du siècle. Et ici, mon fils, je ne puis m'empêcher de justifier encore à cet égard une des époques les plus glorieuses de notre monarchie, et que l'on est si souvent tenté d'accuser : il s'agit du règne de Louis XIV. On ne fait pas assez attention que dans un temps où les démarcations sociales sont profondément enracinées dans une nation, chacun a le sentiment du rang où il se trouve placé, chacun aussi a le sentiment de sa subordination et de son infériorité relativement aux classes plus élevées. Le rang suprême, dans une telle texture d'idées, était hors de toute proportion et de toute analogie. Le regard du souverain tombait de trop haut. La même raison que j'expliquais tout-à-l'heure, qui faisait que le sentiment général d'humanité n'existait pas, faisait aussi que le sentiment de la dignité de l'homme, abstraction faite du rang que chaque homme occupait, ne pouvait pas exister non plus. Le tiers-état ne demandait point à être affranchi de la dure nécessité d'assister aux

états-généraux dans une attitude humiliante, il demandait que les autres ordres y assistassent également à genoux. Tout se tient dans les mœurs d'une nation. Ce qui n'était pas servile sous Louis XIV, parcequ'on n'y attachait pas les idées de servilité, pouvait fort bien être servile sous Bonaparte, parceque le fond des idées était changé, et parceque c'était à des égaux que les bassesses étaient commandées. Il faut toujours juger les hommes d'après les idées qui sont répandues dans le temps où ils vivent, et d'après les idées qu'eux-mêmes attachent aux choses. Tout homme qui ne se respecte pas lui-même ne peut pas être respecté par les autres. Ainsi je n'entends point justifier la bassesse pour un temps, et la blâmer pour un autre temps; je n'entends point justifier non plus l'insensibilité pour de certains malheurs dans un temps, et la blâmer pour un autre temps. Mais, si vous voulez être juste pleinement, faites entrer en ligne de compte dans les motifs de vos jugements les mœurs et les idées, les opinions et les sentiments de chaque époque de la civilisation; prenez dans son entier un âge de la société, un âge de l'esprit humain. Ne séparez point

L'individu de tous les résultats du temps où il vivait. Vous qui êtes si susceptibles de sentiments fiers et humains, savez-vous ce que vous auriez été sous Louis XIV? savez-vous si vous n'auriez pas parlé aussi légèrement que madame de Sévigné des exécutions de la Bretagne? savez-vous même si vous n'auriez pas demandé votre part dans les confiscations des biens des condamnés pour haute trahison? savez-vous si vous auriez trouvé dans votre cœur cette humanité générale et universelle, cette pitié pour toutes les conditions, qui n'était pas alors dans la société? Admirons Péllisson écrivant pour le surintendant Fouquet un plaidoyer qui surpasse en éloquence la célèbre oraison pour Ligarius; admirons La Fontaine faisant sur la disgrâce de ce favori la plus belle élégie qui existe dans aucune langue; mais contentons-nous d'admirer ceux qui donnent de si honorables exemples de vertu, sans toutefois flétrir de notre mépris ceux qui n'étaient qu'au niveau de leur temps. N'exigeons pas que les idées d'un siècle soient devancées par les hommes dont nous discutons la conduite, lorsque nous-mêmes nous avons tant de peine à suivre le nôtre. Les hommes, sauf

quelques rares exceptions qu'encore on pourrait faire rentrer dans la règle générale, les hommes doivent tout apprendre de la société; les progrès de la société ne peuvent être que graduels, et nous ne devons juger les hommes que d'après la société. Au reste, Louis XIV fut un si grand prince qu'il était bien permis à la louange de l'exalter; et Péliisson et La Fontaine n'ont pas craint de le faire.

Que si je voulais, à mon tour, examinant la conduite et les paroles de tant de juges sévères et implacables, me livrer à la satire des hommes qui ont levé l'étendard des temps nouveaux, je ne manquerais sans doute pas de tristes sujets de récrimination; je n'aurais pas de peine à trouver, parmi les plus fougueux détracteurs de nos anciennes gloires, de nos vieux souvenirs nationaux, parmi ceux qui sont le plus disposés à s'élever contre le despotisme de Louis XIV, des hommes qui ont flatté toutes les tyrannies de la révolution. Les uns trouvaient leur excuse dans leur attachement à l'ancien ordre de choses, et dans les habitudes qu'ils avaient contractées de bonne heure, d'être toujours soumis au pouvoir; les autres, dans l'éclat de tant de vic-

toires, et dans ces parodies de grandeur, unies à une gloire si réelle. Les uns mettaient du dévouement à s'abaisser devant la tyrannie pour faire arriver de temps en temps jusqu'à elle les plaintes de l'opprimé; les autres étaient seulement sous ce charme de séduction qui émane de la puissance, qu'inspire plus ou moins le déploiement d'une grande force. L'enivrement du pouvoir est dans ceux sur qui il est exercé aussi bien que dans celui qui l'exerce. Ainsi toutes ces récriminations pourraient être injustes, ou, dans tous les cas, seraient une déplorable satisfaction pour des mânes augustes livrés aux outrages des enfants du siècle. Une fois pour toutes, déclarons-nous solidaires pour nos contemporains; et croyons aussi que nos ancêtres furent solidaires entre eux.

Je ne l'ignore point, les exemples de servilité et d'adulation que je pourrais citer seraient hors de l'esprit du temps. Je crois que, du moins en théorie, le sentiment de la dignité de l'homme est plus généralement répandu; je crois, par la même raison, que le sentiment de l'humanité reçoit moins de restriction. Le progrès sur-tout est bien sensible depuis

quelques années. Ne dirait-on pas que le despotisme de Bonaparte, en rassemblant les peuples de l'Europe sous un seul joug, a fait pour le développement de ces deux sentiments ce que les conquêtes des Romains firent pour l'Évangile? ne dirait-on pas que ce joug a été brisé aussitôt que le commerce des idées a été bien établi? Le Maître des destinées humaines le voulait comme moyen, et il sait rendre bons tous les moyens. Enfin, avant nous, ces deux sentiments n'existaient que par la religion; depuis ils sont entrés dans la société, à mesure que la société s'est plus pénétrée de l'esprit du christianisme.

SIXIÈME ENTRETIEN.

Jusqu'à présent, mon fils, je n'ai point encore abordé directement la question qui est la plus importante de toutes. Cependant, si vous m'avez bien compris, vous devez être déjà entré assez avant dans ma pensée. Mais enfin il faut creuser au fond, car c'est au fond qu'est cette pierre indestructible et immuable sur laquelle repose l'édifice social. Je devrais peut-être auparavant vous demander compte de votre propre croyance, vous demander ce qu'est devenu entre vos mains l'héritage de vos pères. Dieu, la morale, un avenir infini, sont des pensées qui sont devenues votre pensée, sont des sentiments qui sont vous-même. Vous savez bien que si c'est ainsi, c'est parce que vous êtes né, parce que vous avez été élevé dans une croyance. Que dit maintenant à votre ame cette voix qui la première vous enseigna la morale, et vous parla d'un avenir infini ; qui la première éveilla en vous la grande

pensée d'un Souverain Être existant par lui-même, et donnant la vie à tout ce qui existe; qui la première éveilla en vous le sentiment de vos destinées immortelles? Quelles sont vos espérances, vertueux jeune homme, et quel est le but de votre vie passagère? Dans quelle sphère vous réfugiez-vous pour échapper à tous les ennuis du cœur, à tous les tourments de l'imagination? Et votre père qui vous a légué une mémoire irréprochable, et votre mère la plus digne des femmes, où sont-ils pour continuer de veiller sur leur fils bien-aimé? Les cherchez-vous encore dans vos songes? Est-ce le silence de leur tombeau qui est votre oracle, lorsque la règle du devoir ne vous paraît pas assez distinctement tracée? Et moi, mon jeune ami, quels sont les avertissements, dites-moi, que je puis attendre de mes cheveux blancs?

Ah! je le sais aussi bien que vous, je le sais sans avoir besoin de vous interroger davantage, sans avoir besoin d'attendre votre réponse, c'est pour vous-même que vous êtes agité de craintes; le malaise qui est en vous est un fardeau dont vous croyez pouvoir alléger le poids en le rejetant tout entier sur la

société. Vous n'avez plus la croyance qui fait que vous n'êtes point sans croyance ; et cette croyance elle-même a conservé dans votre cœur un sanctuaire secret d'où elle ne sera jamais entièrement bannie ; et cette croyance elle-même continue de subsister en vous, parcequ'elle est la cause de toutes les croyances qui se sont identifiées avec vous ; et cette croyance elle-même vous dirige dans les circonstances importantes, et s'empare de vous, de ce qui vous appartient, de ce qui devient vous. Vous n'avez point de croyance fixe et positive ; votre sentiment religieux, très intime et très profond, n'a point d'expression extérieure ; en un mot, vous n'êtes pas sans religion, mais vous êtes sans culte. Vous voudriez être affranchi de vos doutes ; ne trouvant pas la certitude en vous, vous voudriez la trouver dans la société ; vous voudriez enfin que la société vous imposât une croyance ferme et dogmatique. Quelquefois néanmoins il vous semble que vous êtes tout près d'entrevoir la vérité ; et alors la religion de vos pères vous apparaît, non plus comme une foi vive et pure qui vous donne du repos, mais comme une foi qui vous accuse ; quelquefois aussi

elle devient une superstition aveugle et irrationnelle qui vous saisit et s'empare de toutes vos facultés pour leur infliger de cruels supplices. C'est un grand malheur, mon fils, de ne point trouver d'appui autour de soi ; car l'homme tout seul ne sait ni sentir ni penser. Mais la société ne peut vous donner ce que vous exigez d'elle. Et d'abord, écoutez bien ceci, l'homme ne fait point sa religion, l'homme ne se donne point une religion. Ensuite, écoutez encore ceci, il n'y a point de religion fondée sur le mensonge : toutes sont l'expression du sentiment religieux, de la pensée divine communiquée à l'homme ; toutes ont cela de semblable, que toutes n'ont de puissance que par la foi, toutes ont une sorte d'analogie avec les différentes langues, qui sont une image plus ou moins parfaite de la parole immatérielle et incréée. Maintenant la société existe par la force du principe religieux qui est en elle, mais elle ne peut transmettre que la morale religieuse dont elle est imprégnée, sans pouvoir transmettre la religion elle-même. Cette mission lui a été retirée par des raisons que nous tâcherons tout-à-l'heure d'exposer. Ne veuillons donc pas établir en religion ce qui

n'existe point, ou relever ce qui n'existe plus; car nous ne ferions qu'une hypocrisie vaine et sans durée.

Beaucoup d'hommes de ce temps-ci sont comme vous, mon fils; mais ils déguisent leurs doutes, et ils affirment au-delà de leur croyance réelle. Ils agissent de bonne foi; mais ils ne sont pas dans la rigoureuse vérité. Ils font comme ces soldats qui suivent un chef, ou qui encouragent à le suivre, quoiqu'ils soient loin d'avoir pénétré ses desseins. Ils mourraient, s'il le fallait, pour une croyance qui n'est pas la leur: le sacrifice de leur vie leur serait compté néanmoins comme aux martyrs de la foi. Celui qui jadis fut puni pour avoir voulu soutenir l'arche, quoiqu'il ne fût pas lévite, ne le fut sans doute que parceque la confiance devait être sans bornes; l'ordre sacerdotal était alors le dépositaire des destinées sociales.

Les hommes qui, comme vous, manquent d'une croyance positive, la demandent, comme vous, à la société; mais ils n'ont pas tous votre candeur, et ils demandent cette croyance pour les autres, comptant assez sur eux-mêmes pour penser qu'ils peuvent s'en passer; ils la de-

mandent avec amertume ; ils semblent l'exiger et la commander avec tyrannie. Leurs paroles sont passionnées comme si c'était l'expression du fanatisme ; et cependant la conviction n'habite pas au fond de leur cœur. Mais ce qui donne de l'autorité à leurs discours, c'est que leur voix se mêle à celle des hommes vraiment religieux dans les croyances spéciales, comme ils le sont eux-mêmes dans les croyances générales ; des hommes enfin qui, trouvant le repos dans ces croyances positives, voudraient que la société y trouvât aussi le repos. Dévorés du zèle de la vérité, quelques uns de ces hommes vraiment religieux, de ces hommes qui ont conservé intacte la foi de leurs pères, cherchent à la propager au milieu de nous, comme si elle était réellement éteinte. Les peuples chrétiens sont traités par eux à l'égal des peuples idolâtres. Alors le voile qui cache à tous les yeux le Saint des Saints est un voile de deuil, et dans sa sévère et vertueuse indignation, le prêtre des anciens jours est tout près de briser les tables du Sinaï.

Uni dans les mêmes pensées et dans les mêmes sentiments que les hommes dont je

viens de parler, comme eux, vous ne concevez pas, mon fils, que les institutions sociales puissent subsister sans la sanction des institutions religieuses. Aucune société humaine, en effet, n'a existé sans cet appui sacré. Nous allons donc contre l'expérience des siècles, et notre gouvernement n'est qu'un funeste paradoxe. Comme vous, mon fils, comme ces hommes persuadés, ou qui voudraient l'être, ou qui, pour des motifs différents, feignent de l'être, comme vous et comme eux tous, j'ai long-temps pensé que cette tolérance de toutes les religions n'était que de l'indifférence; et cependant il m'était impossible de ne pas apercevoir combien avait de racines profondes le sentiment religieux dans tous les cœurs. Le tourment même dont il est la cause me révélerait son existence; car la religion est pour les uns comme la morsure du scorpion qui cause mille secrètes douleurs pendant qu'elle est pour les autres un baume qui rafraîchit. La parole de Dieu se sert aussi de plusieurs organes différents: aux uns, c'est le charbon ardent qui purifie leurs lèvres; aux autres, c'est un rayon de miel qui donne de la douceur à leurs discours. La parole de Dieu

tantôt se plaît à inspirer l'ignorant, le faible, l'infirme; tantôt elle ne dédaigne pas le prestige des lettres humaines, les arguments de la science, les charmes de l'esprit et de l'imagination. Quelquefois elle persuade par la bouche de ceux qui ne sont pas persuadés; quelquefois elle bénit les peuples par la voix de celui qui, dans l'excès de sa douleur, s'avancait pour les maudire.

Quoi qu'il en soit, voyant ce qui est, j'ai dû vouloir m'expliquer à moi-même le singulier phénomène d'un état où le culte public se cache, pour ainsi dire, dans les ombres d'un culte secret, d'un état hors de toute tutèle religieuse immédiate, d'un état, en apparence, sous le poids de ce qu'on appelait jadis l'interdit spirituel. Et voici ce que m'a montré la série de mes réflexions.

Maintenant que le christianisme a pénétré dans les éléments les plus intimes de la société, la société continue d'exister par la force même du principe religieux qui est en elle. Il ne peut plus y avoir de morale que la morale chrétienne; morale publique et morale religieuse sont une seule et même chose. On ne pourrait concevoir à présent une morale qui ne

fût pas la morale chrétienne ; toute autre serait incomplète, et par conséquent ne serait pas. La société ne rétrograde jamais. L'organisation sociale, fortement imprégnée de christianisme, n'est donc plus, en quelque sorte, qu'une conséquence du christianisme, un fruit du christianisme, oserai-je le dire ? une transformation du christianisme. Ainsi la société peut subsister par son énergie propre.

Ne craignez pas d'aller plus loin dans la route que nous venons de nous ouvrir. La société en ce moment est, s'il est permis de parler ainsi, plus religieuse que les individus ; et ceci est facile à expliquer. La société nouvelle n'a pas une religion nouvelle, et les dépositaires des traditions religieuses, restés sous le joug de toutes les tyrannies de la révolution, ne se sont pas recrutés dans les rangs de la société nouvelle. Exilés de nos institutions par la violence des événements qui se sont succédé, et par la précipitation des hommes passionnés qui ont voulu être plus novateurs que le siècle, les dépositaires des traditions religieuses n'ont encore su qu'arroser de leur sang le sanctuaire qu'ils n'ont pu défendre de mille profanations. Ils se sont laissé égorger

sur les marches de l'autel, en même temps que d'autres se faisaient égorger sur les marches du trône. La portion de puissance qu'ils tenaient du précédent ordre social s'est échappée de leurs mains; et l'ordre social nouveau s'est établi sans leur intervention. Occupés à verser le baume sur tant de plaies, à consoler tant de misères, ils n'ont point eu le temps de faire les études qui les auraient initiés dans les doctrines sociales nouvelles. Peut-être même, grand Dieu! quelques uns ont-ils été avilis par les outrages; car l'outrage non mérité dégrade aussi l'homme. Quoi qu'il en soit, ils sont restés en arrière, ou plutôt on les a forcés de rester en arrière lorsque la société s'avavançait. Enfin ils n'ont point pu faire comme Moïse; ils n'ont pas pu se rendre savants dans les sciences des Égyptiens, pour se rendre habiles à diriger les peuples au sortir de la maison de servitude. Ainsi la société est plus religieuse que les individus, parceque la société ne peut pas ne pas être religieuse, et que sous le christianisme elle ne peut pas ne pas être chrétienne; et parceque les individus, de qui vous ne connaissez point la pensée intime, mais seulement l'acclamation confuse

de ce qu'ils sentent au moment même, ont toujours peur qu'on ne les oblige de retourner aux institutions qu'ils viennent de quitter. Cette crainte tient à ce que, pour le plus grand nombre, les prêtres n'ont point cessé de représenter l'ancien ordre social; mais si une fois cette crainte est écartée, si une fois les institutions que veulent les peuples sont bien affermies, si une fois enfin ils ont en eux le sentiment de la stabilité, chaque individu, sans demander inutilement à la société les lumières de la foi, les raisons de croire, s'abandonnera avec confiance à tout l'ascendant de son instinct religieux, chacun selon son cœur, et selon les formes spéciales dans lesquelles il aura placé ses affections accoutumées; car un culte n'est que l'expression extérieure du sentiment religieux, et n'est pas le sentiment lui-même. Sans doute l'expression est nécessaire au sentiment comme la parole est nécessaire à la pensée; mais l'expression existe indépendamment de la société.

Vous le savez, mon fils, jamais il n'y eut de révolution politique sans qu'elle n'ait été précédée, ou sans qu'elle n'ait été accompagnée d'une révolution religieuse. La révolution

française a cela de particulier, que la révolution religieuse est impossible, parcequ'elle est inutile. D'une part, le christianisme est la perfection de toute institution religieuse; il n'y a donc rien de nouveau à attendre : d'une autre part, le principe du christianisme est entré dans l'essence même de la société; la société, pour me servir d'une parole trop hardie sans doute, mais qui rend ma pensée quoiqu'elle soit au-delà, la société n'a donc plus rien à demander au christianisme, plus rien à lui offrir. Enfin le génie chrétien est devenu le génie social : nous n'entendrons plus répéter cet absurde et méprisant adage, qu'il faut une religion au peuple, comme si la religion n'était pas bonne pour tous; et dans le temps où l'on parlait ainsi le peuple n'était pas tous.

La religion dirige l'homme intérieur, la partie de l'homme qui doit subsister après cette vie. La société dirige l'homme extérieur, et développe ses facultés pour qu'il en fasse un bon ou un mauvais usage; mais le règne de la société finit pour l'homme avec sa vie. La société est temporaire, la religion est éternelle. La société est faite pour l'homme col-

lectif, pour l'être solidaire; la religion est faite pour l'homme individuel, pour l'être qui doit avoir un jour sa propre destinée. La religion est un but, la société un moyen. Ce sont donc deux puissances tout-à-fait distinctes, qui par leur nature ne sont point faites pour se prêter un mutuel appui. Ainsi la religion doit diriger les individus, et non la société; mais pour que la société pût se passer de la direction religieuse, il fallait qu'elle fût suffisamment imprégnée du principe religieux, fondement de toute morale, ce qui ne pouvait arriver que par le christianisme. Il fallait enfin que ce qui est fût, c'est-à-dire que le principe religieux et le principe social fussent une même chose; car sans cela la société n'aurait plus été un moyen pour faire parvenir l'homme au but de son existence future. La croyance religieuse de la société, car elle doit en avoir une, se compose de toutes les croyances particulières des individus qui en font partie. Il en résulte une croyance générale qui devient aussi la croyance particulière de quelques individus.

Or la société européenne ne peut avoir d'autre croyance générale qu'une croyance qui repose sur le christianisme. N'attendez donc

ni changement dans la religion, ni apparition d'une religion nouvelle. La France a une croyance générale qui repose aussi sur le christianisme, mais le christianisme uni aux dogmes catholiques. En un mot, les cultes chrétiens sont l'expression du sentiment religieux de l'Europe, et le culte catholique est l'expression de ce même sentiment pour la France.

On a dit que pour qu'un état pût protéger toutes les religions, il fallait qu'il n'en adoptât aucune. L'état n'adopte point de religion; ce n'est point une affaire de choix; il en a une qui se compose de toutes les religions particulières. C'est un point de fait. La Charte en ceci n'a fait autre chose que constater ce qui est; car autrement ce serait un non-sens. Vu l'état actuel de la société, la déclaration de la Charte ne constitue point un privilège en faveur du culte catholique; elle énonce seulement que l'expression du sentiment religieux du peuple français est la religion catholique, ce qui est de toute vérité.

C'est ainsi que s'explique le principe de la tolérance, qu'on a trop souvent confondu avec l'indifférence, et qui est le grand besoin des peuples.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

A ces époques de fin et de renouvellement, sur-tout lorsque le passage d'un état à un autre a été subit, lorsque, par l'imprévoyance des chefs des peuples, les opinions ont devancé les mœurs, qui elles-mêmes ont devancé les institutions, alors il y a toujours des hommes qui restent en arrière de la civilisation, qui refusent de croire au nouvel ordre social. Aux uns, ce sont d'anciennes prérogatives qui leur sont enlevées, et qu'ils regrettent plus ou moins; aux autres, c'est comme une douce patrie à laquelle ils ont dès l'enfance voué toutes leurs affections, et dont ils se sentent tout-à-coup exilés avec violence. Il ne s'agit point alors de savoir si la société nouvelle est également protectrice de tous les droits de l'homme social, si elle est également protectrice de toutes les nobles facultés de chacun de ses membres; il ne s'agit pas même de savoir si elle fait à tous des concessions plus

grandes, et s'il n'y a pas une amélioration réelle pour l'avenir dans toutes les destinées individuelles. Ces sentiments de regrets sont comme l'amour du sol natal, et ne sont pas plus raisonnés que lui. Le Suisse n'échangerait pas ses montagnes contre les plus riantes vallées, contre les plaines les plus riches, contre les rives les plus fécondes des fleuves. Le Lapon aime à tourner autour des glaces du pôle, et il ne lui vient point dans la pensée de chercher un climat plus hospitalier. Les Gaulois, dit-on, refusèrent long-temps le blé, aliment nouveau qui ne pouvait leur faire oublier le faîne du hêtre ou le gland du chêne. Le serf du Jura ne voulait point du bienfait de l'émancipation, qui lui était présenté par le plus vertueux des monarques. Alors on entend ce cri retentir parmi les tribus : « Disons-nous aux « ossements de nos pères : « Ossements de nos « pères, levez-vous et marchez avec nous ? » Ah ! ne méprisons point cette religion des souvenirs qui va si bien au cœur de l'homme ! Mais le temps dédaigne toutes ces affections fondées sur l'intérêt ou l'habitude, fondées sur les plus nobles qualités de l'être moral. Il faut que la société marche dans l'accom-

plissement de ses destinées ; il faut même qu'elle y marche au travers du sang et des larmes, si cela est nécessaire. Dieu n'a pas donné la société à l'homme comme un lieu de repos, comme une tente au milieu du désert, comme un oasis parmi les sables qui ressemblent à une mer orageuse.

Il me resterait, mon fils, à vous expliquer comment à une société nouvelle il faut de nouvelles traditions dans les sciences et dans les arts. L'esprit humain, à la voix de Descartes, a secoué le joug de l'autorité. Bacon, qui ouvrit la route à Newton, introduisit dans l'étude des sciences une méthode pour écarter les obstacles et les préjugés, et pour rendre les routes accessibles au plus grand nombre. Notre littérature, qui ne fut point fondée sur nos propres origines, demandait depuis longtemps à secouer le joug de l'imitation qui lui fut imposé, et qu'elle ne portait plus volontairement. L'égalité s'est introduite dans les domaines de l'intelligence et de l'imagination. Moins d'hommes ont des facultés immenses, parceque plus d'hommes ont des facultés dont ils peuvent user. La renommée n'a point assez de places pour tous ceux qui sont appelés

à ses solennités ; et l'on pourrait presque dire des domaines de la gloire ce que Bossuet disait des domaines de la mort. César n'oserait plus gourmander ses soldats indociles avec des mots tels que ceux-ci : *Humanum paucis vivit genus*. Les muses devenues plébéiennes célèbrent les actions des simples particuliers, au lieu de ne consacrer à la mémoire, comme autrefois, que les noms des grands de la terre. Les arts sont au service de tous, et ne dédaignent pas de décorer l'habitation du plus simple citoyen. Les sentiments de l'homme sont toujours l'apanage de la poésie ; mais il suffit de les éprouver pour qu'ils puissent être peints : l'intérêt se puise dans la situation, au lieu de se puiser dans le rang. Il n'est plus nécessaire d'être un demi-dieu pour monter le navire Argo ; il n'est plus nécessaire d'être roi ou fils de roi pour manier la rame ou le gouvernail : tous peuvent prétendre à tout. L'avenir qui doit résulter d'un tel ordre de choses, si nouveau sur la terre, ne peut être entrevu.

Cependant, mon fils, je ne vous promets point le bonheur pour la société : ce grand développement des facultés de tous les hommes

ne produit point le bonheur, car il en résulte le développement de courtes ambitions, de basses jalousies, de vanités ridicules. Il y a long-temps qu'il a été dit : « La science est une grande affliction de l'esprit. » Ainsi la science s'étendant à toutes les classes rendra peut-être toutes les classes malheureuses. Moralistes, vous avez maintenant une mission nouvelle à remplir ; vous avez à montrer que la science seule n'élève point l'homme, et qu'elle ne produit pas, seule, une amélioration réelle.

L'esprit de l'homme s'applique avec autant de persévérance et de profondeur à de petites choses qu'à de grandes. Qui sait combien de fois l'intelligence tout entière d'Archimède, de Newton, de Leibnitz, fut employée à supporter oiseusement ou les poutres d'un plancher, ou les gouttes d'eau contenues dans un vase ? Et ce calcul si pleinement vain et ridicule les absorbait autant que le problème de la couronne ou l'invention du binôme. Que cette vaste intelligence des plus beaux génies veuille embrasser un grain de sable ou se perdre dans les ellipses des planètes, il n'y a aucune différence : c'est toujours un abyme. Après cette vie, nous serons tout étonnés de ce que nous

n'avons pas compris des choses qui seront alors pour nous si simples. Newton et le pâtre le plus ignorant seront sur le même niveau, sous le rapport intellectuel. C'est ainsi que nous nous jouons de nos jours avec les propositions d'Euclide; c'est ainsi et bien plus encore, car aucune science ne voudra reconnaître de limite. Ce qui subsistera seul, ce sera le sentiment moral.

Ne peut-on pas conclure de là que tout est égal pour l'exercice de l'intelligence humaine, et qu'il n'y a ni grande ni petite conception de l'esprit? Qu'est-ce en effet que cette intelligence que le froissement d'un papier dérange, que le vol d'une mouche contre une vitre peut distraire des plus hautes méditations? Les destinées du monde seront-elles donc suspendues pendant le temps que cet homme puissant qu'on croit les tenir en ses mains sera interrompu dans la série de ses pensées par le bourdonnement importun du plus vil insecte?

Ce qu'il y a de réel, c'est le sentiment moral. Rien ne dérange, rien ne distrait le sentiment moral : l'univers peut s'écrouler sur l'homme de bien. L'homme n'est ce qu'il est que par le sentiment moral. Ce qui continuera

L'existence de l'homme après cette vie, c'est le sentiment moral.

Apprécions dès à présent à leur juste valeur l'esprit, le talent, l'intelligence : honorons le sentiment moral, puisque c'est par lui que nous sommes immortels.

Il y a quelque chose de factice dans la plupart des talents modernes. Ce quelque chose de factice ne fait que s'augmenter. Cela vient de ce que nous nous sommes, à l'origine, placés dans la sphère de l'imitation. Il faut que nous nous hâtions d'en sortir.

Les lettres, il faut l'avouer, sont bien loin encore d'être au niveau de la société. Les Romains abandonnaient la pratique des arts, et même les études littéraires, aux esclaves et aux affranchis ; ce n'est que très tard que les ingénus ont ambitionné à leur tour ce genre de distinction. Le langage des muses de l'OEnotrie ou du vieux Latium était inconnu dans la ville des Scipion et des Auguste. Voilà pourquoi les Romains n'ont eu, ainsi que nous, qu'une littérature d'imitation, c'est-à-dire une littérature qui n'était pas fondée sur leurs propres origines. La guerre ou les affaires publiques furent seules dignes d'occuper l'esprit de

ces maîtres du monde; et les esclaves et les affranchis ne pouvaient pas entrer par la pensée dans un ordre social auquel ils étaient étrangers. Ce qui s'est passé ailleurs est analogue à ceci. Les citoyens de notre ancien ordre de choses, ceux qui composaient la classe privilégiée, ceux enfin qui avaient véritablement une patrie, dédaignèrent long-temps toutes les cultures de l'esprit et de l'imagination. Ainsi ceux-là seuls qui jouissaient des bienfaits de la société ne se mirent point en état de nous donner une littérature nationale; les autres ne pouvaient nous la donner. Les hommes aiment les distinctions; sitôt qu'ils en ont une naturelle par la naissance, ils sont trop disposés à n'en point chercher d'autre, ou à n'en chercher que dans les devoirs qui leur sont imposés par la naissance. D'ailleurs les lettres et les arts sont une décoration de la société, dont elle ne sent le besoin que lorsqu'elle est arrivée à un état fixe et stable.

La situation actuelle nous offrirait quelques remarques assez curieuses, si nous voulions entrer dans de plus grands détails; mais il faut se borner.

Chez les anciens, les talents dépourvus du

sentiment moral ne craignaient pas de s'en montrer dépourvus : ils restaient naturels. Cela est arrivé rarement, mais enfin cela est arrivé. Aussi, parmi eux, l'expression du sentiment moral est toujours vraie, et par conséquent douée d'ascendant sur les autres. La puissance de fascination était inconnue; et la magistrature du génie était toujours une magistrature bienfaisante.

Chez nous, nul talent n'ose se montrer sans le sentiment moral : ceux qui en sont dépourvus l'affectent et le simulent. Cela tient au factice de l'imitation, que nous venons de signaler, et au christianisme, qui a mis le sentiment moral dans la société, au lieu qu'au paravant il n'était que dans les individus. Dès-lors nul n'a osé paraître en manquer; mais l'expression n'en est point naïve, et elle ne retentit point dans le cœur de l'homme. Les anciens, qui étaient plus à l'aise dans leur croyance religieuse, n'avaient point à feindre. Il est juste aussi de remarquer que la conscience sociale, qui commençait à se former avant le christianisme, mais peu avant, avait déjà établi cette dissimulation qui ne trompe personne. Appien nous a conservé la formule

des préambules placés à la tête des listes de proscription à Rome. Ce qu'il y a de singulier, ce sont les tournures qui sont données pour rendre ces actes, ou quelque chose de juste en soi, ou quelque chose de nécessaire. Les progrès de la société amènent ces sortes d'hypocrisies. Quoi qu'il en soit, celle que nous venons de signaler au sujet du sentiment moral est tout-à-fait la même que celle qui nous a déjà frappés dans l'expression du sentiment religieux. Beaucoup d'hommes à présent, qui n'ont que les croyances générales de la société, croient devoir affecter les croyances spéciales des individus.

Telles sont, noble jeune homme, les raisons qui me font croire que la société va s'ouvrir des routes nouvelles. Il faut absolument qu'elle secoue l'imitation pour les lettres et pour les arts, comme elle doit secouer le factice pour les sentiments. La société ne peut marcher que dans la vérité, et elle n'y marche plus depuis long-temps. L'homme de l'ère qui vient de finir, aussi bien que l'homme de l'ère qui va commencer, mentent également. La société est plus morale que l'individu, parceque la société est plus vraie.

Mais, comme je vous l'ai déjà dit, noble jeune homme, je ne vous promets le bonheur ni pour la société, ni pour les individus. Au reste, et je suis ici dans vos généreux sentiments, dans vos sentiments désintéressés; au reste, mon fils, qu'importe le bonheur ou le malheur? Que l'homme collectif, l'être social, agrandisse son intelligence, améliore ses jours d'exil; mais que l'homme individuel, l'être qui a un avenir au-delà de cette vie, perfectionne ses facultés morales, le but de ce temps d'épreuve que nous passons sur la terre est rempli. La société et la religion, chacune dans un ordre de choses différent, auront également accompli leurs promesses.

Ce qui a toujours troublé la raison de tous les fabricateurs de systèmes, c'est qu'ils ont toujours voulu faire tendre l'espèce humaine au bonheur, comme si l'homme était sans avenir, comme si tout finissait avec la vie, comme si enfin on pouvait être d'accord sur les appréciations du bonheur.

FIN DU VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME.

CAMILLE JORDAN.

L'Éloge de Camille Jordan avait déjà paru dans l'édition de ses Discours, publiée en 1826 par M. Jules Renouard.

Je pouvais donc m'abstenir de le donner ici; mais il me semble qu'alors il y eût eu lacune dans mes pensées et mes sentiments.

D'ailleurs je ne sais quel caprice réactionnaire ramène en ce moment la lutte où brillèrent les dernières lueurs de l'ame de Camille Jordan, où nous vîmes s'éteindre sa noble vie.

Plus tard je rendrai à sa mémoire un plus digne hommage.

J'ai fait dans le temps un portrait de Camille Jordan que j'ai cru devoir conserver : il précède l'Éloge.

(Cet avis appartient à l'édition in-8°, qui a paru avant les événements de juillet.)

CAMILLE JORDAN.



UN ESPRIT ÉLEVÉ,
UN CARACTÈRE FERME, AIMABLE ET INDULGENT,
LE CŒUR LE PLUS GÉNÉREUX, LE PLUS DÉVOUÉ, LE PLUS VRAI,
DES MŒURS AUSTÈRES,
PLEINES DE PURETÉ ET DE CANDEUR,
UN PATRIOTISME ENTHOUSIASTE
UNI AUX VIVES SYMPATHIES DE L'HUMANITÉ,
CETTE NOBLE PROBITÉ
QUI RÉSULTE D'UNE HAUTE MORALE,
FIRENT NAÎTRE TOUS LES SENTIMENTS,
GUIDÈRENT TOUTE LA CONDUITE,
INSPIRÈRENT TOUS LES DISCOURS ET TOUS LES ÉCRITS
DE
L'IRRÉPROCHABLE CAMILLE JORDAN,
NÉ A LYON LE 11 JANVIER 1771,
MORT A PARIS LE 19 MAI 1821.

SES VERTUS RELIGIEUSES,
SA RARE FIDÉLITÉ
A TOUTES LES AFFECTIONS, A TOUS LES MALHEURS,
A TOUTES LES JUSTICES, A TOUS LES DEVOIRS
DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES,

DANS LA RETRAITE,
DANS LA PERSÉCUTION, DANS L'EXIL,
MIRENT SON AME
AU-DESSUS DE TOUS LES GENRES DE DOULEURS,
AU NIVEAU DES CIRCONSTANCES LES PLUS DIFFICILES ;
FIRENT DE SA VIE,
CONSTAMMENT HONORÉE PAR TOUTES LES OPINIONS,
UNE VIE SIMPLE, BELLE, HARMONIEUSE,
ET RENDRONT A JAMAIS SA MÉMOIRE
CHÈRE AUX SIENS, CHÈRE A TOUS.

TROIS FOIS APPELÉ
A LA REPRÉSENTATION NATIONALE,
PAR LE CHOIX LIBRE DE SES CONCITOYENS
DONT IL FUT UNE SI DOUCE GLOIRE,
SA VOIX ÉLOQUENTE
TOUJOURS Y PROCLAMA
DES VÉRITÉS RÉGÉNÉRATRICES OU CONSERVATRICES.

LE PREMIER
IL PROTESTA CONTRE LE HARDI PROJET
DU GRAND CAPITAINE,
DU PROFOND POLITIQUE,
DE L'HOMME IMMENSE
QUI SE DISPOSAIT A MONTER AU RANG DES ROIS,
DE CES ROIS NOMMÉS PAR LES SIÈCLES

LES MAÎTRES DU MONDE.
SON SILENCE,
TOUT LE TEMPS QUE DURA L'EMPIRE,
FUT ENCORE UNE PROTESTATION,
CELLE D'UN CITOYEN RIGIDE,
D'UN FRANÇAIS
QUE LA GLOIRE LA PLUS ÉCLATANTE,
SÉPARÉE DU SENTIMENT MORAL,
NE POUVAIT ÉBLOUIR.

LE CHANTRE INSPIRÉ DU MESSIE,
L'ARDENT ET INFATIGABLE PRÉCURSEUR
D'UNE GRANDE RÉFORME
DANS LA LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE,
DEPUIS, TROP CHÈREMENT ACHETÉE,
KLOPSTOCK,
POUR QUI LE CHRISTIANISME
FUT LA POÉSIE MÊME,
SERVAN
DONT LE SAINT AMOUR DE L'HUMANITÉ
ÉTAIT LE GÉNIE VIVANT DE L'ÉLOQUENCE :
CES DEUX GLOIRES SI PURES,
ADOPTÉES PAR CAMILLE JORDAN,
DISENT SON ÂME ET SA VIE.

UN INSTANT

IL PARUT DANS LES CONSEILS
DU ROI DE L'EXIL ET DE LA RESTAURATION,
DU ROI DU PASSÉ ET DE L'AVENIR,
DE L'IMMORTEL AUTEUR DE LA CHARTE.

UN PREMIER OSTRACISME
L'AVAIT EXCLUS DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE;
UN SECOND OSTRACISME
LE BANNIT DES CONSEILS DE LA ROYAUTÉ.

LES LONGUES SOUFFRANCES
QUI ONT ABRÉGÉ SA NOBLE VIE
N'ONT PU LE DISTRAIRE DE SES HAUTES PENSÉES.

SES AMIS DES DEUX CHAMBRES LÉGISLATIVES
ONT ÉLEVÉ UN SIMPLE MONUMENT
AU PLUS AIMABLE DES AMIS,
AU GRAND CITOYEN, A L'ORATEUR ÉMINENT.
LA DOULEUR RECUEILLIE
DE LA FOULE IMPOSANTE
QUI VOULUT HONORER LES FUNÉRAILLES
DU DÉPUTÉ TOUJOURS FIDÈLE
A LA RELIGION, AU ROI, AU PEUPLE,
TÉMOIGNA
LE DEUIL DE LA PATRIE.

ÉLOGE

DE

CAMILLE JORDAN

Lu par M. Mottet-Degérando, dans la séance publique de
l'Académie de Lyon, le 27 août 1823.



Messieurs, vous devez à la mémoire de Camille Jordan un hommage public, qui ne lui a point encore été rendu. Le vif sentiment d'une si grande perte ne s'est point manifesté par un éloge solennel. Si la dette douloureuse des affections de chacun de nous a été acquittée, celle de vos usages reste à accomplir. Et moi, messieurs, qui fus si long-temps son ami, moi qui fus son collègue au milieu de vous, moi qui lui ai voué un culte plein d'amertume et de tendresse, moi sur qui plusieurs d'entre vous ont jeté les yeux pour rendre ce dernier devoir à notre illustre collègue; j'ai à me reprocher de n'avoir pas, jusqu'à présent, répondu à votre desir. Vous êtes, sans doute, tout près de m'accuser; cependant je puis affirmer sur ma conscience que je n'ai point de

tort réel. Oui, noble Camille, je le sens, il me sera toujours impossible de mériter avec justice l'accusation du plus léger manquement à ta mémoire. Néanmoins, messieurs, soyez-en bien prévenus, cet éloge, quoique tardif, ne sera point complet; et l'amitié, aussi bien que la religion de vos usages, seront loin d'être satisfaites. Elles le seront plus tard; c'est un engagement que j'ai pris avec moi-même, et que je ne crains point de prendre avec vous, messieurs. Quant à présent, deux raisons puissantes contribuent à contenir dans d'étroites limites l'ensemble de ce discours. La première, c'est que la vie de Camille Jordan est pleine de faits qui demandent à être traités avec de certains développements, pour caractériser l'homme excellent que nous avons perdu, et que ces développements ne peuvent entrer dans le cadre resserré d'un éloge académique; la seconde, c'est que je parle à des opinions opposées qui sont toutes vivantes au milieu de nous, et au-dessus desquelles j'aimerais à m'élever, s'il ne s'agissait pas de respecter pour vous d'autres convenances. Je ne voudrais ici ni condescendre à celles de ces opinions qui ne sont pas les miennes, ni les contrister en

les attaquant face à face. Je voudrais être vrai sans faiblesse, être fidèle à l'amitié sans réveiller des haines ; et sur-tout en parlant d'un généreux citoyen, de mœurs si douces, si indulgentes, qui eut tant de vertus publiques et privées, tant de nobles sentiments, tant de tolérance pour tous, n'être point une triste occasion du réveil de ces passions toujours violentes, souvent aveugles, que suscitent au fond des ames les grands changements dans les institutions humaines. Tous ces ménagements que je suis forcé d'employer, et dont on me saura sans doute quelque gré, ne seront un jour considérés que comme de vaines précautions oratoires ; car, il faut le dire dès à présent, la postérité, qui met toujours à leur place les hommes et les choses, fera une part très grande à celui que nous voulons honorer aujourd'hui, et elle lui décernera le nom d'irréprochable. Quoi qu'il en soit, je commence par mettre la mémoire de notre Camille sous la protection de tous les honnêtes gens, qui jamais ne doutèrent de son cœur, qui jamais ne soupçonnèrent la sincérité de ses convictions ; je la mettrai, de plus, cette mémoire qui nous est si chère, sous la protection

même de notre roi, sous celle de deux princes à qui Camille Jordan fut particulièrement et j'oserai dire intimement connu.

Camille Jordan naquit dans cette ville le 11 janvier 1771. Il appartenait à une famille honorable dans le commerce, où s'étaient perpétuées toutes les bonnes traditions de la plus sévère probité et des mœurs antiques, à une famille dont la plus grande partie existe encore, fidèle à ces mêmes traditions. En 1788, il se trouva chez son oncle, Claude Périer, à cette célèbre assemblée des états du Dauphiné, de Vizille, d'où partit le premier cri de rénovation qui devait retentir sitôt et se prolonger si long-temps dans le monde. Il était bien jeune alors, et déjà son cœur battit pour une gloire inconnue, et déjà sa pensée entrevit un immense avenir, et déjà il put être en sympathie avec Mounier, caractère loyal et austère, citoyen courageux et sujet fidèle, qu'aucun entraînement, qu'aucun danger, ne feront sortir d'une ligne de devoirs tracée d'avance. Ces deux hommes sont destinés à être bientôt réunis par les liens d'une longue amitié que rien ne pourra briser; car, ainsi que toutes les amitiés de Ca-

mille, elle reposera sur l'accord des plus dignes sentiments, sur l'analogie des directions les plus désintéressées.

En 1790, il fit le voyage de Paris avec son excellente et vénérable mère, qui a laissé, après sa mort, de précieux souvenirs dont la trace est loin d'être perdue parmi nous. Ainsi Camille Jordan put assister à ces premières lices qui n'étaient pas de simples débats parlementaires, puisqu'il s'agissait non point d'appliquer les conséquences d'institutions faites, mais de créer des institutions, chose toute nouvelle dans l'histoire des peuples. N'attendez pas, messieurs, que je remette sous vos yeux le spectacle qui s'offrit à ceux du jeune néophyte, ardent, plein de force, d'énergie, d'espérance, plein sur-tout de cette sorte d'enthousiasme que j'oserai appeler poétique, méconnaissant les périls de routes si peu frayées, et de toutes les émotions qui agitaient les esprits n'entrant en partage que des émotions généreuses. Il venait, dans ses études, de se livrer à sa vive admiration pour les prodiges de l'éloquence antique, et voilà que l'éloquence antique renaît parmi nous. Le Forum qui, pendant plusieurs siècles, ne fut qu'une

tradition classique, dont notre barreau venait toutefois de ressaisir quelques prérogatives, le Forum était devenu tout-à-coup une conquête du peuple français. Sans doute le jeune Camille sentit dès-lors qu'il était appelé à entrer un jour dans cette belle carrière.

En effet, dès qu'il fut revenu à Lyon, on le vit préluder aux combats de la tribune par des écrits qu'il jetait à la dérobée dans le public. Son instinct le porte vers les questions les plus sérieuses et les plus morales. C'est par la défense de la religion qu'il essaie ses armes novices. Il livre à l'Église constitutionnelle des assauts multipliés : ces premières manifestations de courage sont le présage de toute sa vie; vous ne le trouverez jamais dans les rangs des vainqueurs. Ces écrits où il commençait à s'élever aux principes qui fondent la liberté des cultes, et leur complète indépendance, ces écrits sont devenus très rares; et sans doute dépouillés de l'intérêt des circonstances qui les virent naître, ils n'auraient à présent d'autre importance que celle de montrer les premiers mouvements d'un esprit élevé, d'une imagination vive, d'une ame profondément religieuse.

Cependant les temps deviennent de plus en plus terribles. Les journées les plus funestes se sont succédé, le trône de nos rois s'est écroulé au sein des orages, une république, violemment improvisée, est sortie de mille débris fumants, le plus grand crime était consommé, les destinées les plus fatales s'accomplissaient : qui pourra prévoir la suite et la fin de tant de maux ? Ceux qui avaient salué l'aurore de la révolution, voyant toutes leurs grandes espérances trompées, gémissaient plus que les autres au sein de tant de calamités. Ici, messieurs, j'aurais besoin de vous retracer le tableau de la France à cette époque désastreuse, pour expliquer le but et les motifs de la magnanime insurrection lyonnaise. Ce tableau, j'en suis certain, je pourrais le peindre avec l'ame même de Camille Jordan, car toutes les expériences qui m'ont éclairé depuis me font comprendre mieux que jamais ce qui se remuait au fond de tous les cœurs ; mais ce tableau, tracé dans de justes proportions, m'entraînerait trop loin, et une esquisse rapide serait insuffisante : ainsi tout ce qu'il y a d'énergique et de passionné dans les opinions humaines, dans les instincts des partis,

ne se ranimera pas encore à ma voix ; je ne veux que reporter votre pensée vers des souvenirs honorables, sans leur rendre cette vie terrible qui se nourrissait de sang et de larmes. Qu'il me soit permis seulement de regretter que cette insurrection lyonnaise, si pure au milieu du vertige de tant de crimes, n'ait pas éclaté quelques jours plus tôt. Une grande ville au centre de la France, se soulevant spontanément pour ressaisir la liberté légale, sans rétrograder vers les vaines désuétudes du passé, aurait offert un spectacle qui eût prévenu, n'en doutons pas, la journée du 31 mai, c'est-à-dire le triomphe complet de l'anarchie à Paris. Dès-lors le torrent de la révolution aurait pu couler dans un large lit, mais puissamment contenu par de fortes digues. Noble Camille, tu te trouvas à cette journée du 29 mai, tu t'y trouvas avec les courageux citoyens qui achetèrent de leur sang le triomphe de la plus juste des causes. Après la victoire, le peuple lyonnais se constitua lui-même, et chercha dans ce qui était, dans l'assentiment de tous, les éléments de l'ordre. Les assemblées sectionnaires furent organisées, et l'on y vit le jeune garde national dé-

poser, à la barre même du lieu des séances, le mousquet avec lequel il venait de vaincre, pour s'élançer à la tribune, et de là faire entendre de patriotiques accents.

Ce n'était pas tout d'avoir obtenu la victoire par les armes, il fallait encore l'assurer; il fallait faire entendre dans toute la France une voix de conciliation, de paix, de salut. Il fallait protester contre le 31 mai. Camille Jordan ne fit point partie de l'autorité qui gouvernait; la vivacité de son enthousiasme, la nature même de son talent, le portaient à exercer une influence plus directe et plus animée sur les esprits; il assistait aux assemblées où le peuple qui venait de s'affranchir délibérait, non point sur ses intérêts, mais sur ses dangers et sur les dangers de la patrie. Plus d'une fois, dans ces assemblées calmes et solennelles, quoique si cruellement agitées, notre Camille entraîna d'énergiques résolutions, commanda des sacrifices douloureux mais nécessaires. Il ne se bornait point à parler, il agissait; comme soldat, il parcourait le Forez, pour étendre la ligne de défense; député de la ville, il allait en mission dans le Jura pour

rallier les peuples à la cause lyonnaise, qui était la cause de la France.

Cependant l'assemblée qui s'était laissé décimer, et qui, sous le nom de Convention nationale, réunissait en elle tous les pouvoirs légaux et tous les pouvoirs usurpés, disposait de plus de force, de plus de puissance qu'aucune association humaine des temps anciens et des temps modernes. Proscriptions, levées en masse, guerre civile, guerre étrangère, tout lui était bon, tout était instrument. Elle créait l'anarchie, elle organisait la terreur, elle combinait la barbarie des peuples sauvages avec la farouche énergie du moyen âge, avec les plus savantes conceptions militaires. Le siège de Lyon commence. Après des prodiges de courage, après une héroïque défense, où tous les genres d'efforts avaient été épuisés, la ville succombe. Jours de malheur, jours d'épouvante et de crime, éloignez-vous de ma pensée, et n'y laissez subsister que la gloire de ma ville natale! Un grand nombre de victimes, dévouées à une mort certaine, purent s'échapper. Camille Jordan se réfugia en Suisse, où il demeura six mois; de là il passa en Angleterre, où il lui fut donné d'étudier les res-

sources du gouvernement représentatif. Ce fut alors que le culte de la liberté qui, dans sa jeune imagination et dans son esprit sans expérience n'avait été qu'un culte instinctif, devint pour lui le culte de la raison, mûrie par l'expérience et la méditation.

Après le 9 thermidor, les proscrits de Lyon rentrèrent successivement dans leurs foyers.

Camille Jordan revint en France en 1796. Il assista à Grenoble aux derniers moments de sa mère, cette femme forte qui fut si bien la digne mère d'un tel fils, comme il fut le digne fils d'une telle mère.

Au commencement de 1797, à peine âgé de vingt-six ans, il fut élu à Lyon pour le renouvellement du second cinquième du Conseil des Cinq-Cents. Vous vous rappelez, messieurs, de quel éclat il brilla dans ces jours qui ressemblaient si bien à des jours de renaissance. Mais on était toujours sur le bord d'un abyme, et il fallait encore du courage pour faire cesser toutes les proscriptions, pour faire cesser la plus immorale de toutes, celle de la religion. Déjà Camille Jordan avait contribué à faire révoquer la déportation et les lois pénales contre les prêtres. Le rapport que, peu

de temps après, il fit sur la police des cultes lui acquit une sorte de popularité immense, qui commençait à être de la célébrité. Tous ses écrits politiques sont tellement empreints du mouvement des esprits au moment où ils ont été faits, qu'il est impossible de les en séparer. Ce sont de vives improvisations inspirées toujours par une circonstance pressante et passagère. Ses discours sont de véritables actions. On retrouve dans celui dont nous nous occupons ici toute cette jeunesse de l'âme, toute cette véhémence d'un noble cœur qui s'indigne de l'injustice. Ce qu'il réclamait pour les cultes n'était autre chose que la liberté, le droit commun, l'exercice des devoirs les plus chers à l'homme. Il voulait que nul ne fût troublé dans l'asile intime de la conscience, que tous pussent manifester leur foi par la pratique extérieure de la religion. Il ne demandait ni des privilèges ni des prérogatives pour le clergé. Ah ! les temps n'eussent pas été favorables à de telles prétentions. Les habitudes de la persécution ne se perdent pas tout-à-coup, et le triomphe de la vertu n'était encore qu'une capitulation que l'on discutait article par article, que même l'on discutait en frémissant. Le

sarcasme et les plaisanteries n'épargnèrent pas le député homme de bien, en attendant qu'il fût l'objet d'injustes allégations et de persécutions ouvertes, ce qui ne tardera pas d'arriver.

Peu de temps après, la ville de Lyon fut solennellement accusée au sein des Conseils, par le Directoire exécutif, qui aurait dû réprimer des désordres particuliers et empêcher des vengeances, au lieu d'appeler l'animadversion sur une cité dont les souffrances avaient été si grandes. Les réactions, il faut l'avouer, qui, dans cette ville infortunée, furent si affreuses, se prolongèrent déplorablement. Camille Jordan crut devoir réduire à sa juste valeur l'accusation du Directoire; peut-être alla-t-il trop loin dans la défense, entraîné qu'il fut par la méfiance qu'il portait avec raison à l'autorité accusatrice. Nous ne discuterons point ici de tels faits qui eussent dû être éclaircis par une enquête impartiale. Lorsque je me serai investi de la fonction d'historien, je me ferai un devoir d'apprécier les témoignages d'après les documents du temps. Quoi qu'il en soit, j'adopte d'avance les motifs élevés qui animèrent notre loyal député. J'ai une telle confiance en la hauteur de ses

sentiments que je n'ai aucun doute à cet égard , et je pense , messieurs, que je n'aurai nulle peine à vous faire partager toute ma sécurité.

Les orages étaient loin d'être apaisés. Les Conseils législatifs sont menacés dans la liberté de leurs discussions. Des malintentionnés inondent Paris, une force militaire s'approche. Camille Jordan élève la voix pour signaler les symptômes sinistres qui donnent de graves alarmes. Il était temps, pour le pouvoir éphémère, à-la-fois faible et violent, du Directoire, de sortir d'une situation où l'avait placé son impéritie. Il frappe le coup d'état du 18 fructidor. Le règne des proscriptions et des mesures révolutionnaires recommence. Des Français qui étaient à peine revenus de l'exil sont obligés d'y retourner, pendant que d'autres Français dont le retour était prochain voient leur cruel bannissement indéfiniment prolongé. Des députés fidèles sont chassés comme des séditieux. Camille Jordan ne pouvait manquer d'être inscrit sur la fatale et honorable liste. Cependant il parvient à échapper à l'odieuse police du Directoire, et du moins il pourra choisir le lieu de son exil. Les dévotantes solitudes de Sinnamari ne l'englouti-

ront pas avec tant d'autres victimes du devoir. M. Degérando, l'ancien ami de son enfance, et M. Tabarié, parviennent à le soustraire à toutes les recherches. C'est du milieu de ces dangers, dans une retraite enveloppée de mystère, où il ne cessa de recevoir les soins de quelques amis, de mesdames de Grimaldy et de Sivry, que Camille Jordan écrit un premier avis à ses commettants. Il dévoilait tout ce que la révolution qui venait de s'opérer avait d'illégal et de menaçant pour la liberté. Toujours secondé par l'infatigable dévouement de M. Degérando, de M. Tabarié, de madame de Sivry, il parvient à sortir de France. M. Degérando ne le laissera point partir seul; cet incomparable ami veut l'accompagner dans l'exil. Ils se rendirent l'un et l'autre à Bâle, d'où Camille écrivit et publia sa protestation contre le 18 fructidor, philippique éloquent qui caractérise la calamité nouvelle dont la patrie venait d'être frappée, et dont les suites devaient être si funestes. Ils allèrent ensuite en Souabe, à Tubingen, à Weimar. C'est là qu'ils acquirent des connaissances profondes dans la littérature allemande. La philosophie et la poésie y feront de riches

conquêtes qui ne seront pas perdues pour la France. C'est là, en effet, qu'en philosophie et en poésie, ils connurent les chefs des diverses écoles. Ils se trouvaient au foyer du mouvement des idées, et ce n'étaient pas de tels hommes qui devaient rester en arrière. Camille, dont l'exil dut se prolonger, cherchait ses consolations dans l'étude : par-tout il se faisait aimer, parceque par-tout il portait les charmes de sa belle imagination, le commerce profitable d'un esprit élevé, les séductions d'un bon cœur. Il retrouva Mounier; et il resserra les liens de l'amitié qui l'unissait avec cet austère stoïcien des principes de la révolution, principes qui, pris dans leur source même, sont des principes d'amélioration et de progrès, et pour lesquels, malgré les terribles mécomptes des événements, il ne cessa jamais de professer la plus inébranlable fidélité. Les funestes erreurs où l'on avait été précipité, et les malheurs immenses qui avaient pesé sur la patrie, n'avaient atteint ni les solides pensées de l'homme d'état, ni les profondes convictions de l'homme de bien. L'orateur de la célèbre assemblée de Vizille, le modérateur des états du Dauphiné, le courageux président de

L'Assemblée nationale dans les journées les plus orageuses, était resté immobile au milieu de circonstances si grandes, si diverses, si pressantes. Camille Jordan avait déjà tout ce qu'il fallait pour entrer dans l'intimité d'un tel caractère; et lui-même, à son tour, se montrera également immobile, lorsque, ramené sur la scène politique, il se trouvera en présence des partis, et qu'il devra appuyer ses opinions de tout l'ascendant d'un caractère analogue à celui de Mounier.

Enfin en février 1800, les portes de la France se rouvrirent pour Camille Jordan. Il vint à Paris; il habita, avec son ami Degérando, la maison de madame de Staël, à Saint-Ouen. L'amitié qu'il avait contractée antérieurement avec cette femme vraiment extraordinaire, dont le nom est placé si haut par la renommée, et qui sut de bonne heure comprendre tout ce qu'était Camille Jordan, cette amitié ne se démentit jamais. Je dois encore vous rappeler cette autre amitié qui, fondée aussi sur les qualités les plus nobles et les plus sympathiques, était également destinée à subsister toujours malgré la dissidence des partis. M. Mathieu de Montmo-

rency et Camille Jordan étaient faits pour s'estimer et s'aimer dès qu'ils purent se connaître. Si, plus tard, ils doivent trop rarement se rencontrer dans l'appréciation des circonstances et dans les discussions politiques, ils sont sûrs de se rencontrer toujours dans la sphère des sentiments religieux et moraux. Ils ont tous les deux un tel amour du bien, et une telle candeur dans l'âme, qu'à chaque instant ils se retrouveront comme des hommes qui appartiennent à des patries différentes, et qui sont réunis par l'ardent amour de l'humanité.

Bonaparte, premier consul, vint tenir à Lyon la consulta cisalpine. Il s'agissait d'y régler les destinées de cette belle Italie qui cherche depuis plusieurs siècles à secouer le joug de l'étranger, dont toutes les révolutions tiennent à la pensée intime et profonde d'affranchir son territoire, mais qui, impuissante pour s'affranchir elle-même, demandait alors l'appui de la France pour se soustraire à la domination de l'Autriche. Pendant son séjour à Lyon, vous le savez, messieurs, nous l'avons tous vu, le premier consul voulut attacher Camille à son nouveau gouvernement. Il

ne put parvenir à vaincre les répugnances de cet homme dont toute l'habileté consistait dans une grande droiture, et que la pureté de son patriotisme rendait si méfiant. Camille Jordan ne crut pas que le moment fût venu de sacrifier son goût pour la retraite et ses habitudes d'une vie sérieusement occupée des études les plus élevées.

Jusqu'à présent il n'a été que dans une opposition d'inertie, il ne craint pas de s'élancer dans une opposition plus formelle et plus active. Il faut remarquer une telle conduite au milieu de l'approbation ou du silence qui entourait les usurpations progressives de celui qui s'était si fortement emparé des destinées nouvelles. Lorsque Bonaparte se décida à s'investir du titre de premier consul à vie, il voulut tenir, du moins en apparence, son mandat du peuple français lui-même, et consacrer ainsi un principe qu'il est inutile de discuter ici. Il suffit de remarquer que c'est le principe sur lequel reposaient toutes les constitutions qui ont été données à la France depuis 1789 jusqu'à cette époque. Camille Jordan publia une brochure courageuse où il s'expliqua comme Français. La question de l'origine du

pouvoir n'y était point traitée; et il faut avouer qu'alors elle occupait fort peu les esprits. Ce qu'il y avait pour le moment de réellement important, c'était la question des garanties; et celle-là y était abordée franchement et même avec une courageuse énergie. Tout ce qu'il y a de prévision dans cette brochure confond actuellement la pensée. Rien n'est si éclairé qu'une haute conscience, et un désintéressement complet de tout intérêt personnel. Cet écrit sur le consulat à vie est nécessaire pour juger tout Camille dans ses rapports avec les circonstances qui ont précédé, et avec celles qui ont suivi. Il est toujours resté le même; c'est qu'il ne puisait ses règles de conduite que dans ses sentiments, et que ses sentiments tenaient à tout ce qu'il y a de bon, d'élevé, de religieux dans la nature humaine.

Un tel écrit devait irriter le pouvoir dont toutes les ruses étaient pressenties; il devait par conséquent annuler à jamais Camille; mais il est des hommes qui, dans de certains temps, ne peuvent faire mieux que de se tenir à l'écart. Ils ont averti, ils ont jeté le cri de l'alarme, ils ont signalé les périls, ils ont en-

seigné les droits et les devoirs: plus tard, rester dans l'inaction, c'est agir; garder le silence, c'est parler. Il faut quelque empire sur soi pour étouffer ainsi de nobles facultés qui pourtant paraissent être faites pour les autres.

Ainsi, messieurs, nous avons vu Camille Jordan passer au milieu de nous, dans la vie privée, toutes les années de l'empire; mais s'il était devenu étranger aux affaires publiques, il n'en vivait que plus dans le monde des intelligences. C'est dans ce temps qu'assis parmi vous, il vous ouvrit tous les trésors de la littérature allemande, en vous faisant connaître l'ame et le génie de son plus grand poète; ce fut dans ce temps, et au milieu même de l'éclatante servitude imposée par l'homme prodigieux devenu le maître de l'Europe, que, ressaisi par les instincts du Forum, Camille vous fit la peinture de l'éloquence durant la révolution; ce fut dans ce temps encore qu'il prononça parmi vous l'éloge de cet avocat-général de Grenoble dont le nom se lie à tout le mouvement des esprits qui précéda la révolution; car on sait que Servan appela de ses vœux et de ses véhéments écrits les réfor-

mes dans la jurisprudence criminelle, dont la plupart ont depuis été consommées; et par tout ce qui excitait la juste indignation de ce grand magistrat, il fut facile de juger à quel point la rénovation de l'ordre social était devenue nécessaire. Avouez-le, messieurs, ces généreux accents de liberté avaient alors quelque chose de nouveau et de hardi, non seulement parceque nous nous accoutumions à un despotisme que nous imposions à l'Europe, mais encore parceque tous les crimes de 93 et toutes les hontes du Directoire tenaient nos imaginations épouvantées. Un jour, messieurs, je rappellerai d'une manière plus détaillée, à votre souvenir, ces diverses productions qui ne cesseront pas d'être remarquables, et qui montrent si bien ce que fut notre Camille, un ardent ami de l'humanité, un admirateur passionné des gloires pures, un juste appréciateur des beaux et nobles caractères. Il avait, de plus, une chaleur de patriotisme qui se mêlait à toutes ses pensées; ce sentiment patriotique brille sur-tout dans les belles pages qu'il a écrites sur Klopstock; il brille là sur-tout, parceque c'est là qu'on l'y attend le moins. Le chantre du Messie est aussi le chantre de la

patrie allemande. La religion et la patrie avaient jadis un culte commun. Le caractère distinctif qui marque la naissance de la muse germanique, c'est le patriotisme; il n'en fut pas ainsi de la muse française qui, façonnée par des mœurs élégantes et fastueuses, consentit à se plier à l'imitation des littératures anciennes. Remarquons ici, en passant et à la gloire de Camille, que ses Essais sur Klopstock, qui contiennent une revue animée de toutes les belles productions de l'Allemagne, précédèrent le livre admirable de madame de Staël.

Mais, messieurs, Camille Jordan qui était si bon Français s'enorgueillit toujours d'être né citoyen de Lyon. Il ne parlait qu'avec enthousiasme de la patrie lyonnaise; il était resté jeune par son admiration pour nos beaux sites; il portait la plus tendre affection à tous ses concitoyens, et il jouissait de tous leurs succès. Ce sentiment lyonnais lui suggéra l'idée d'une Société des amis du commerce et des arts, institution qui ne tarda pas à devenir municipale, et qui, vous le savez, produisit de grands fruits d'utilité: c'est au sein de cette Société, dans une séance solennelle,

qu'il prononça l'éloge funèbre de M. de Sathonnay, celui de nos maires à qui nous devons plusieurs établissements publics qui nous rendront sa mémoire chère à jamais.

Camille Jordan avait aussi employé une grande partie de ses loisirs à rassembler des matériaux sur l'histoire de la morale. Ici je ne puis que faire entendre l'expression d'un profond regret. Les méditations qui ont porté sur un objet si important ne laisseront malheureusement aucune trace; on ne trouve, dans les papiers de Camille, qu'une multitude de notes indéchiffrables, complètement illisibles. Ces notes et les souvenirs de ses amis attestent seuls que la philosophie morale fut l'objet spécial de ses plus longues, de ses plus constantes études. Il était arrivé au moment où il allait mettre en œuvre tant de richesses ignorées, et qui resteront perdues. Sa carrière publique, depuis 1814, ensuite le déplorable état de sa santé, et ses continuels déplacements, ont fait qu'il n'a pu mettre aucun ordre dans les immenses et informes matériaux qu'il avait amassés, ni tracer aucun dessin du monument qu'il se proposait d'élever. Certainement, dans le temps où nous vivons, les pensées de Camille

eussent été grandement utiles ; il eût été précieux de connaître la forme qu'avait prise chez lui le sentiment religieux, sentiment si intime en lui et si profond, et qui était, s'il est permis de parler ainsi, son ame même.

Mais voici le moment où il va reprendre la vie active. Les événements de 1814 le font sortir de sa retraite, ou plutôt ses concitoyens vont l'en tirer. Les armées étrangères entourent la ville de Lyon. Camille Jordan fait partie d'une députation qui est choisie pour aller à Dijon, au quartier-général de l'empereur d'Autriche, demander un allègement aux contributions et aux autres charges qu'entraîne toujours une invasion après elle. Cette mission ostensible en cachait vraisemblablement une secrète ; il s'agissait sans doute aussi de pénétrer les mystères dont nous étions enveloppés, et de chercher à connaître le sort qui nous était réservé. Mais il nous est permis d'affirmer seulement quelles étaient les opinions de Camille Jordan, de dire les vœux qu'il formait. Le poids de la tyrannie impériale pesait sur toutes les ames indépendantes ; et, tout en déplorant que le sol de la patrie fût envahi, nous étions tous disposés à accueillir un espoir

qui commençait à naître parmi les peuples. Camille Jordan, aussi bien que mille autres, avait tourné ses regards du côté de la terre de l'exil, pour savoir s'il n'en sortirait point le père de la patrie, celui qui seul pouvait former l'alliance du passé et de l'avenir, qui seul pouvait fonder des institutions conciliatrices. Quoi qu'il en soit, la députation de la ville fut très bien reçue, et l'objet de la mission ostensible fut parfaitement atteint. A son retour, le 8 avril, le conseil municipal de Lyon s'assembla, et Camille Jordan fit partie de cette mémorable séance où Louis XVIII fut reconnu comme roi de France. Il fit également partie de la députation solennelle qui porta au pied du trône restauré les hommages de la ville de Lyon.

Ainsi donc les destinées nouvelles vont s'affermir sous les auspices de l'ancienne dynastie. Camille Jordan ne restera point étranger à un tel ordre de choses ; le silence et l'inaction ne sont plus pour lui des devoirs. On le verra successivement appelé et dans les assemblées législatives, et dans les Conseils du roi. C'est à présent, messieurs, que ma tâche deviendrait difficile, s'il entraient dans mes projets de

l'accomplir tout entière, si je ne vous avais prévenus déjà que je me réservais de l'accomplir plus tard, et lorsque je ne serai contenu ni par les bornes du temps, ni par les convenances de l'assemblée. Je veux n'avoir à consulter que moi-même et la mémoire de Camille; je veux n'avoir rien à démêler avec des considérations étrangères, avec des circonstances qui passent, avec de misérables susceptibilités. Les alarmes que pourraient faire concevoir mes discours seraient mal fondées sans doute, et néanmoins je ne veux pas les susciter. Mais, messieurs, mettons-nous un instant au-dessus des opinions variables que fait naître la diversité des événements, et osons consulter un oracle qui ne change jamais, la conscience de l'homme de bien. Les uns sans doute trouveront que Camille suivait une route périlleuse; les autres approuveront tous les détails de sa conduite politique; et moi-même, je puis l'avouer, ne m'est-il pas souvent arrivé d'hésiter dans mes jugements, non sur lui, mais sur quelques unes de ses déterminations? Je le croyais entraîné, et ensuite j'ai compris qu'il n'avait été que sage. Il ne faut pas se presser de condamner un homme d'un esprit si élevé,

d'un cœur si droit ; car souvent notre dissentiment avec lui ne vient que de ce qu'il a su se mettre à l'abri de nos propres préoccupations : il a vu, avant nous, mieux, et plus loin. Ce qui restera incontestable pour tous les partis, c'est la parfaite probité de Camille, c'est son irréprochable conscience. Il n'a jamais fléchi devant aucune considération. L'homme le plus doux fut quelquefois amer dans ses paroles publiques, dans ses écrits politiques, mais de cette amertume qui tient à une parfaite conviction, à une sincérité vive et profonde, à un sentiment absolu qui ne peut comprendre les transactions.

Au reste, Camille fut encore étranger aux affaires durant la première Restauration ; on le vit seulement prendre une part très active à toutes nos fêtes municipales dont elle fut l'objet : nos princes, qui honorèrent de leur présence la ville de Lyon, ne manquèrent pas de faire l'accueil le plus distingué au proscrit de fructidor.

A l'époque fatale des cent jours, le devoir de Camille Jordan était tout tracé ; il y fut fidèle. Je n'ai point à vous entretenir, messieurs, de ce funeste retour de l'île d'Elbe, et

de l'état d'anxiété et de confusion où notre ville fut plongée. Il me suffira de vous rappeler la conduite de Camille à cette époque désastreuse. Il fut au nombre des personnes dévouées que, soit leurs propres affections, soit la confiance du prince, appelèrent auprès de S. A. R. Monsieur, venu dans nos murs pour conjurer l'orage. Il demeura constamment avec ce prince malheureux, et il fut le dernier à se séparer de lui jusqu'à des temps meilleurs. Il fallait bien que Camille Jordan eût donné des marques plus particulières que d'autres, de son zèle et de ses sentiments, puisque la haine le distingua entre tous, et qu'un tumulte populaire le menaça jusque dans sa maison.

Enfin cet interrègne qui ramena une seconde fois l'étranger dans notre pays, qui devait ébranler toutes les croyances politiques des peuples et des rois, cet interrègne était passé. Le météore terrible avait brillé pour s'éteindre après une courte et immense calamité, dont les effets durent encore. Camille Jordan n'eut rien à expier; il n'eut pas non plus le bonheur qui suit un grand triomphe, car le triomphe de la cause qu'il aimait n'avait pu s'accomplir qu'à un prix bien douloureux.

C'est maintenant qu'il va réellement entrer dans la carrière politique; c'est maintenant que les belles facultés dont il fut éminemment doué, et qui furent si long-temps condamnées au silence, vont se déployer en liberté. Mais auparavant ses compatriotes exigent de lui un service que ses relations en Angleterre lui rendent plus facile qu'à tout autre. Il va donc à Londres, député avec M. Regny notre confrère, pour faire reconnaître et réclamer un legs considérable qu'avait fait à la ville de Lyon le major-général Martin, mort aux Indes. Les fonds provenant de ce legs avaient été séquestrés durant les longues guerres de la révolution. Par les soins de Camille et de son collègue, la dette fut reconnue, et elle ne devra plus éprouver que les inévitables lenteurs des formalités.

Je vous ai annoncé, messieurs, que je m'abstiendrais d'entrer dans le détail des différents travaux qui signalèrent la courte et honorable carrière de Camille Jordan, et qui lui assigneront un jour un rang si élevé dans nos fastes parlementaires. Ainsi je n'aurai point, pour le moment, à vous peindre Camille au sein de nos débats législatifs les plus vifs et les

plus passionnés, tantôt prêtant l'appui de son noble talent au ministère, lorsqu'il le croyait à la tête des intérêts nationaux, tantôt luttant de toute l'énergie d'une grande conviction contre l'ascendant de doctrines qu'il avait de trop justes raisons de croire incompatibles avec les besoins de la société actuelle, toujours se plaçant nettement et sans hésitation dans le poste le plus menacé ; imprimant à tous ses discours et à ses plus véhémentes improvisations le caractère de l'homme de bien ; réunissant tous les partis, au moins dans le sentiment de sa propre sincérité. Vous comprenez, messieurs, que, pour un tel tableau, il faudrait discuter franchement le fond et l'essence de nos institutions, et ce n'est ni le moment ni le lieu. Qu'il me soit permis toutefois d'énumérer rapidement les faits principaux, pour faire apparaître à votre pensée toute la conduite de Camille.

La majorité de 1815 avait été brisée par l'ordonnance du 5 septembre : Camille était resté étranger à cette session.

Sa présence aux sessions de 1816 et 1817 fut le produit d'une première élection du département de l'Ain.

Sa présence aux sessions de 1818, 1819 et 1820 fut le résultat du concours des élections de l'Ain et du Rhône : il dut adopter la réélection du département de l'Ain.

Pour Camille Jordan, nous pouvons séparer en deux époques bien distinctes ces cinq sessions successives. Dans celles de 1816, 1817 et 1818, plein de confiance, il votait avec le ministère, et, faisant la part de la difficulté des temps, il ne craignit pas de livrer au gouvernement, même par des lois exceptionnelles, toutes les forces dont il pouvait avoir besoin pour défendre son existence. Dans les sessions de 1819 et 1820, il fut tout naturellement à la tête de l'opposition, parce que les hommes et les choses ayant changé autour de lui, il était resté immobile. La session de 1818 avait été pour lui calme et sans éclat, et cela devait être, car deux grandes calamités venaient de finir, celle de l'occupation par les étrangers, et celle des mouvements réactionnaires qui avaient affligé tous les amis de l'ordre constitutionnel, et qu'il avait vivement signalés, soit à la tribune, soit dans un écrit qui sans doute ne contribua pas peu à sa double réélection ; il ne restait donc plus qu'à af-

fermir les institutions fondées par la Charte. La session de 1819, par la raison contraire, fut pleine d'orages, et jamais le beau talent et le noble caractère de Camille ne brillèrent d'un plus grand éclat. Jamais des paroles pleines d'entrailles n'émurent plus profondément les cœurs, n'ébranlèrent plus fortement les esprits, sans toutefois obtenir aucun triomphe. L'éloquence avait atteint son but, puisque toutes les convictions avaient été soumises, mais un destin aveugle refusait de se soumettre, et il semble que lui seul eût le pouvoir de résister à un tel ascendant. Mais ce qui augmentait encore l'effet des discours de Camille, ce qui ajoutait à la gravité, et j'oserai dire à l'inspiration de ses paroles, c'était son état de souffrance habituelle. On sentait que cette noble vie touchait à sa fin, que ce qui lui en restait encore était toujours sur le point de s'exhaler au milieu de ses véhémentes improvisations. C'est ainsi qu'à la session de 1820 il ne fit qu'apparaître un jour, et ce jour on entendit réellement le chant du cygne.

Oui, messieurs, depuis plusieurs années la vie de Camille Jordan était une vie de souffrances continuelles. Il se soutenait à peine

dans les derniers temps, et il se faisait toujours un devoir d'assister aux séances de la Chambre, de se traîner à la tribune, si j'ose m'exprimer ainsi, pour accomplir jusqu'à la fin cette loi rigide et impérieuse de la conscience, dont jamais nul ne fut plus l'esclave. Chez lui, au milieu de sa famille, il continuait de recevoir ses amis et ses collègues pour s'entretenir des destinées de la patrie, des destinées générales de la civilisation. Ses affections domestiques, qui tenaient tant de place dans son cœur aimant, ne suffisaient point à son âme près de s'échapper; il continuait de s'occuper des grands intérêts de la société. Il avait commencé un travail sur les établissements ecclésiastiques, et la mort l'a surpris dictant sur ce sujet élevé quelques pages éloquentes qui sans doute ne seront pas perdues pour l'avenir. L'Église de France se trouvait alors dans cette position singulière, qui ne pouvait subsister, celle d'un concordat abrogé et d'un concordat resté sans exécution. C'est par la religion qu'il était entré dans la carrière politique, c'est par la religion qu'il la termine en même temps que sa noble vie.

Il n'était pas sans inquiétude sur la patrie,

dont tant de factions, au dehors et à l'intérieur, voulaient compromettre l'avenir. Toutefois il se confiait en la Providence; et son œil mourant put saluer le mouvement régénérateur de la Grèce.

Le 19 mai 1821, Camille Jordan s'est éteint au milieu de ses pensées toutes vivantes. Sa mort fut généreuse comme l'avait été sa vie tout entière. Jamais funérailles plus solennelles n'avaient attesté un deuil public. Ce fut un spectacle sublime que celui d'un cortège immense, traversant un peuple immense, au sein du silence le plus religieux, pour accomplir les derniers devoirs de l'amour et de la piété. Et, j'ose le dire, l'esprit de parti ne fut pour rien dans cette manifestation unanime des sentiments de tous, car des hommes honorables de toutes les opinions étaient réunis autour du cercueil. Les uns pleuraient un grand citoyen, les autres un ami dévoué, tous un homme sincère et loyal, tous l'homme de bien par excellence. M. de Saint-Aulaire, son collègue à la chambre des députés, prononça un discours sur sa tombe; M. Royer-Collard, son collègue aussi, et, de plus, son ancien ami dans la carrière politique, fit entendre

quelques paroles pleines d'émotion; enfin le maire de la ville de Lyon, M. Rambaud, vint à son tour exprimer les regrets de la ville qui avait vu naître Camille Jordan, car il fallait bien que sa tombe fût honorée et par la France, et par la patrie lyonnaise, et par l'amitié courageuse et fidèle.

Il a laissé une veuve dont l'affection fut toujours si douce pour lui; et qui, dans les derniers temps, n'a cessé de lui vouer tous ses soins, une fille qui est sa vive image, deux fils fort jeunes, et dont le plus précieux héritage sera toujours le beau nom de notre Camille.

Ses traits sont reproduits dans un tableau plein de vérité, exécuté par mademoiselle Godfroy, sous les yeux de M. Gérard, et ont été multipliés par une très belle gravure de M. Muller. Un monument a été élevé pour lui, au cimetière du Père Lachaise, sur les dessins de M. Mazois, et par les soins de ses collègues à la chambre des députés.

La plupart de ses écrits existent dans divers recueils politiques, d'autres sont devenus fort rares, quelques uns sont encore inédits. Ils seront religieusement recueillis pour perpé-

tuer celles de ses pensées qui ont pu lui survivre, et qui ne sont pas rentrées avec lui dans le silence du tombeau.

Permettez-moi, messieurs, d'ajouter quelques mots. Vous vous êtes facilement aperçus de la contrainte qui a nui à l'expression de mes sentiments : cette contrainte pèse, pour ainsi dire, sur chaque mot. J'ai même omis des faits importants, tels que les faveurs qui sont venues chercher Camille, et les disgrâces qui l'ont ensuite frappé. Je me suis abstenu de peindre les temps, de caractériser les circonstances ; je ne voulais pas renouveler, dans cette paisible assemblée, les débats passionnés de la tribune : ce n'est point ici que s'agitent les destinées des peuples.

Ainsi, noble Camille, je suis loin d'avoir acquitté l'hommage que je t'ai voué. Un jour, et ce jour n'est pas éloigné, j'accomplirai ce devoir de mon cœur, je l'accomplirai dans toute sa plénitude ; je descendrai le plus avant que je pourrai dans ton âme, j'expliquerai tes pensées généreuses. Tu seras pour moi ce que fut le vertueux Agricola pour l'historien des temps mauvais, un modèle de candeur antique, un type de vrai patriotisme. Je dirai ce

que tu fus, ce que tu aurais pu être : je dirai tes vertus publiques. Oui, je l'espère, je réussirai à faire de toi un portrait dont tes contemporains sentiront la ressemblance, et que la postérité ne pourra refuser d'adopter.

FIN DE L'ÉLOGE DE CAMILLE JORDAN.

POST-SCRIPTUM.

21 mai 1830.

Neuf années pèsent aujourd'hui sur la tombe de Camille Jordan, et la voix du magnanime député vient d'acquérir une force nouvelle.

Que les électeurs de 1830 relisent les discours prononcés par cet illustre homme de bien à la tribune orageuse et prophétique de 1820.

Il faut traverser les paroles trop réservées sans doute de l'Éloge que l'on vient de lire; il faut arriver aux paroles mêmes du vertueux orateur, du grand citoyen, recueillant toute son ame, et luttant avec la mort pour livrer ses courageux et derniers combats à la réaction du passé.

Je ne veux pas m'enfoncer dans la comparaison des époques: qu'il me soit permis seulement de signaler un danger auquel on ne fait peut-être pas assez attention, c'est que la

Charte française est isolée en Europe. Entourée de gouvernements stationnaires ou rétrogrades, la France constitutionnelle a, plus qu'elle ne croit, besoin de toute sa puissance morale, de tout son calme, de toute l'énergie du bon droit, pour conserver ses institutions.

(Sans doute, j'aurais à modifier beaucoup ce *post-scriptum*, si je n'avais pas le projet, ainsi que je l'ai déjà dit, de m'occuper plus tard de la révolution du mois de juillet dernier.)

L'HOMME SANS NOM.

C'est au commencement de 1820 que *l'Homme sans nom* a été imprimé pour la première fois; comme je n'avais pas alors l'intention de le rendre public, il n'en fut tiré que cent exemplaires.

La seconde édition, imprimée en 1828, fut faite uniquement pour être jointe à la *Palingénésie sociale*, qui elle-même n'était pas encore destinée au public.

Ainsi *l'Homme sans nom* et l'*Élégie* qui est à la suite ne reçoivent qu'aujourd'hui une publicité réelle.

J'ajoutai à la seconde édition une Préface que je laisse subsister ici, parceque j'y rends compte des raisons qui m'engagèrent aux précédentes demi-publicités, et sur-tout parceque j'y appelle l'attention du lecteur sur l'époque où l'ouvrage fut composé.

Toutefois, pour marquer aussi le moment de la présente publication, je crois devoir terminer la Préface de 1828 par un *Post-scriptum* de février 1830.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

Cette seconde édition de *l'Homme sans nom*, et de *l'Élégie* qui est à la suite, est destinée seulement à accomplir une promesse que j'ai faite dans les *Prolégomènes* de la *Palingénésie sociale*, imprimés en 1827.

Si je crois ne pas devoir donner encore la *Palingénésie* au public, c'est que j'ai voulu me réserver la faculté de la revoir dans son ensemble, et dans l'accord de ses parties. Une pensée aussi féconde, revêtue de tant de formes différentes, et qui demande cinq volumes pour s'exprimer, ne peut arriver de suite à l'état de son plein développement. Ce n'est cependant que lorsqu'elle sera parvenue à cet état, qu'il lui sera permis de se produire au grand jour.

Telles ne sont point les raisons qui me portèrent, lorsque j'imprimai pour la première fois, il y a plus de huit ans, *l'Homme sans nom*, à me restreindre dans les limites d'une demi-publication; j'en avais d'autres non moins puissantes. Pour m'expli-

quer à cet égard, j'aurais besoin de retracer les circonstances où nous nous trouvions à cette époque, et je ne m'en sens pas le courage. Qu'il me suffise de rappeler les discussions passionnées qui remuaient tous les esprits; les orages qui, partant de l'Espagne, menaçaient d'embraser l'Italie; ces inquiétudes qui se répandaient de Paris dans nos provinces les plus éloignées. Par-tout le sol tremblait sous les pas, par-tout le vent des révolutions soufflait, et des armées échelonnées depuis la mer Blanche jusqu'à la baie de Naples témoignaient trop des terreurs de l'Europe. Je ne voudrais pas retracer de si pénibles conjonctures. Il m'en coûterait sur-tout de rappeler le soudain et fatal empressement qui fut mis à ramasser l'ignoble couteau d'un odieux assassin, avant même que le sang de la royale victime eût cessé de couler; de ramasser ce fer, sans forme connue, pour le présenter comme un instrument fabriqué à loisir dans les ténébreux ateliers d'une vaste faction prêchant dans toutes les langues la mort de tous les rois. On se souvint à propos des patriciennes émotions excitées par la vue du poignard de Lucrèce, des plébéiennes clameurs produites par la robe sanglante de César étalée sur la tribune aux harangues. On serait allé jusqu'à créer des complices à un féroce maniaque dont l'ame ténébreuse et solitaire était

stupidement séparée de toute sympathie; et plus tard on faisait apparaître par-tout des fantômes menaçants, pour prolonger, à tout prix, l'angoisse que j'ai essayé de peindre dans l'Élégie. Il ne me convenait donc point de me mêler à de telles exaspérations; de peindre les douleurs de la France au moment où on outrageait aussi indignement ces douleurs elles-mêmes, pour les faire servir à de tristes réactions. Il ne me convenait pas, non plus, de repousser les plaintes, d'accuser les résistances que faisaient naître ces essais malheureux de réactions, et je devais encore moins m'y associer. Certaines vérités de l'ordre le plus élevé, sans doute, avaient besoin d'être dites; mais je ne pouvais les aventurer au milieu de si vives, et quelquefois de si coupables récriminations de tous les genres; il eût fallu, pour me satisfaire, qu'elles parvinssent aux oreilles de ceux seulement à qui il eût été bon de les faire entendre. Ainsi je ne voulais livrer la pureté de ma pensée, et j'oserais dire la pudeur de mes sentiments, ni à des souvenirs implacables, ni à d'ombrageuses méfiances, ni à ces inquiétudes terribles qui agitaient en mille sens divers toutes les classes et tous les partis. J'aurais désiré placer la discussion, qui alors eût été grave et solennelle, au-dessus des atteintes d'une polémique souvent indiscreète, plus souvent incendiaire. Je ne crois pas avoir at-

teint le but que je m'étais proposé ; à force de susceptibilités et de précautions, je me suis comme retiré au désert ; il n'a pas été en mon pouvoir de choisir tous mes lecteurs, et je suis loin d'avoir eu précisément ceux à qui j'eusse voulu m'adresser.

Aujourd'hui il me semble que la même réserve ne m'est point imposée. Tout se dit à la face du ciel. Néanmoins je ne changerai pas un mot au livre ; il paraîtra tel qu'il a été conçu dans le temps. Il ne recevra une véritable publicité que lorsqu'il entrera en pleine possession de la Palingénésie sociale, c'est-à-dire lorsque toutes les questions d'unité, de solidarité, de nationalité, celles encore du libre arbitre agissant soit dans la sphère individuelle, soit dans la sphère civile et politique, celles enfin qui intéressent la civilisation générale d'une époque, lorsque toutes ces questions si difficiles seront arrivées à un point suffisant de maturité ; car il est évident qu'elles ne peuvent être l'objet d'une simple préface.

Plusieurs personnes ont cru que *l'Homme sans nom* était fondé sur un fait ; que le malheureux exilé était un être réel : deux conventionnels se sont retirés, assure-t-on, aussitôt après le jugement. Il n'en est point ainsi ; j'ai fait un apologue ; et cet apologue appartient à un système d'idées, qui, à peine ébauché ici, n'aura tout son relief que

dans la *Ville des Expiations*, l'une des parties les plus considérables de la Palingénésie sociale. L'Homme sans nom et l'Élégie sont une seule et même chose ; ils forment un tout complet dans leur unité poétique. La moralité extérieure est une doctrine politique ; la moralité intérieure est une doctrine philosophique qui fait l'objet de mes méditations habituelles, la doctrine des épreuves, que je montrerai dans son application aux individus, aux sociétés, au genre humain tout entier. Je n'aime pas à rester long-temps sur le terrain fangeux que se disputent les factions ; mon vol m'emporte naturellement au-dessus de la région des orages.

Au reste, le myste de ma fable, ce n'est point par moi qu'il a été nommé, je n'aurais pas commis une telle faute ; il ne m'appartenait pas de flétrir le nouvel OEdipe qui n'a pu soutenir le regard du formidable sphinx assis sur la montagne sanglante de la Convention ; s'il a pu se donner à lui-même le nom de régicide, ce nom n'est devenu le sien que parcequ'il l'a voulu. La plupart des expressions que je mets dans sa bouche ne doivent point m'être attribuées ; elles sont dans la vérité de ce personnage destiné à rendre sensible toute l'horripilation d'un instant funeste, le plus funeste qui puisse peser sur la tête d'un homme. La vérité historique y est aussi, mais vue par celui qui n'avait

ni la faculté, ni même le droit de la juger. Est-ce dans le lieu où se forme la tempête, que l'on peut embrasser le tableau de la tempête? D'ailleurs il est des situations irrésistibles qui brisent toute liberté de penser; il est des états de vertige amer, de fascination cruelle, où l'homme est, s'il est permis de parler ainsi, dépouillé avec violence de la responsabilité de ses actes. Le chrétien le sait; et, dans sa prière de chaque jour, il demande à Dieu de lui épargner de telles épreuves.

Eh bien! il est des jours néfastes où un peuple, par un jugement incompréhensible de Dieu, est livré à ces épreuves terribles.

Sans doute, nous ignorons ces conditions extraordinaires, qui empêchent si souvent d'apprécier les circonstances et les événements, et qui appartiennent directement à la juridiction divine; nous ne pouvons que les entrevoir avec un respectueux tremblement. Gardons-nous de nous immiscer témérairement dans ces questions ardues d'imputabilité; la Providence a voulu se les réserver en dernier ressort, parcequ'elle ne s'est jamais dessaisie de son souverain domaine sur les affaires humaines.

On le sentira maintenant, le personnage créé par moi devait être élevé très haut dans la sphère philosophique où je voulais introduire mon lecteur.

Il le fallait pour que ma fable produisit ce que j'exigeais d'elle. Je le répète, cette composition est un apologue dont la forte moralité ne peut être que le pain de ceux qui y sont préparés. Ceux-là s'apercevront à peine de la partie politique et transitoire qui lui sert d'enveloppe. La Ville des Expiations achèvera d'expliquer ma pensée à cet égard.

Mais pour ceux qui voudraient refuser de percer cette enveloppe, qui préféreraient ne point aller au-delà d'un vulgaire intérêt dramatique, j'ai besoin de me placer hors de cause dans des débats auxquels je dois rester complètement étranger. Je leur dirai donc :

Malheur à qui traiterait la nation française comme l'Homme sans nom se traitait lui-même ! aussi le prêtre du Dieu vivant, l'hiérophante de ma fable, l'a-t-il accusé d'exagération, l'a-t-il dispensé d'une plus longue expiation, l'a-t-il déclaré revêtu de la robe de la seconde innocence.

Non, la nation française n'a plus rien à expier; elle n'a point de pardon à implorer des inexorables prophètes du passé. Elle a trop souffert des crimes des factions diverses. Elle a subi des fléaux de tous genres. Elle a même subi l'exil, car elle fut exilée sur son propre sol. Sans avoir été transportée sur les bords des fleuves de l'Euphrate, elle a vu ses tombeaux profanés, son culte proscrit, ses terres

à l'encan, ses enfants en servitude, ses cités sous le poids de l'interdit. Quelle expiation voulez-vous encore? En savez-vous plus que les justices de Dieu?

Et toutefois nulle victoire n'a été refusée aux armes de ce peuple que vous outragez. Nulle gloire n'a été déniée à cette nation qui, du sein même des plus grandes calamités, était toujours marquée pour imposer au monde le décret de l'affranchissement.

L'horreur et l'immensité de la crise révolutionnaire prouveraient plutôt la grandeur et l'importance de l'œuvre que devait accomplir la révolution. Hommes doux et pacifiques, ne frémissiez pas; mais, qu'il me soit permis de le dire à présent, si cette crise horrible n'eût point été nécessaire, elle n'aurait pas eu lieu. Rien d'inutile ne s'accomplit dans le monde des épreuves, des expiations, du progrès. Remarquez bien qu'une loi de la Providence, une loi toujours constante, et qui semble incessamment raconter à la nature humaine le mystère fondamental de sa déchéance et de sa réhabilitation, c'est que le bien sorte du mal, c'est que le bien ne puisse s'opérer sans douleur, c'est que la grandeur du bien se mesure même par l'étendue et l'intensité de la douleur.

Qui songe cependant à nier la solidarité? Elle est dans les choses, ce qui prouve qu'elle est de Dieu.

Et voyez si en effet, à toutes les idées généreuses d'affranchissement, de diffusion des lumières, on n'a pas opposé constamment le tableau de nos déplora-
bles malheurs ; voyez si les partisans de l'émancipation n'ont pas été souvent réduits au silence. Mais la solidarité, parcequ'elle est un jugement de Dieu, ne saurait être un jugement des hommes. Lorsque les hommes, ignorants des desseins de la Providence, prétendent appliquer ce jugement toujours rigoureux, ils se rendent coupables d'une usurpation impie. Épreuves, expiations, liberté : voilà toute la destinée humaine ; voilà tout le problème de nos grandeurs et de nos abaissements, de nos gloires et de nos misères, dans tout le cours des âges, au travers de toutes les vicissitudes des temps.

Eh ! que parlè-je encore de la crise révolutionnaire ? N'est-ce point assez des peintures qui se trouvent dans *l'Homme sans nom* ? Irai-je me rendre complice de ceux qui ne sont jamais assouvis de souvenirs cruels ? Puisque nous sommes entrés dans une nouvelle série de faits, disons, une fois pour toutes, que la révolution française n'est plus, pour nous, que de l'histoire ancienne. A force d'accuser, n'allons pas commander de fatales justifications.

C'est le Testament de Louis XVI, qui a frayé le

retour de la légitimité exilée; ce sont la Déclaration de Saint-Ouen et la Charte qui ont consacré l'alliance d'une ancienne dynastie, devenue une dynastie nouvelle, avec une nation antique devenue aussi une nation nouvelle.

Les civilisations européennes sont toutes filles de traditions dont elles ne peuvent ni ne doivent s'affranchir, et il ne saurait être ici question des civilisations américaines qui sont nées d'hier et sans traditions. Il est bon de faire cette remarque dès à présent, pour éviter toute observation tirée d'un ordre de choses qui est sans analogie avec le nôtre. Cette part faite à une objection qui ne mérite aucun égard, je continue de m'exprimer d'une manière générale, comme si l'exemple des Amériques n'existait pas; car cet exemple est incompatible avec toutes les théories où nous pouvons être placés, nous que l'Orient gouverne toujours.

Dans toute institution, il y a une origine mystique; et j'emploie ici cette expression dans un sens en quelque sorte légal. Le véritable titre de Louis XVIII a été le Testament de son frère, de l'auguste victime; le titre de la nation est la Charte donnée par son roi: ces deux actes ne peuvent se séparer. Déchirer l'un des deux, c'est les déchirer l'un et l'autre. Alors on ne sait plus où s'est réfugié le droit; la France passe sous la dictature du fait:

hypothèse inadmissible, à moins d'une révolution rétrograde : si l'on a souvent vu, dans le monde, le fait érigé en droit, jamais on n'a vu le droit converti en fait. Le fait est un levier dont se sert quelquefois la Providence pour remuer la terre sociale jusqu'au tuf, et en faire surgir un droit nouveau, caché sous les ruines d'un droit vieilli. Mais un droit qui voudrait se rajeunir en déguisant sa caducité sous la forme énergique du fait, serait, à l'instant même, dépouillé de toute sa puissance; car le fil des traditions, lorsqu'il est rompu, ne peut plus se renouer; et le vieux droit se trouverait obligé de lutter corps à corps contre un droit brillant de force et de jeunesse. Je ne serais point en peine d'établir cette doctrine, non par des subtilités, mais par la réalité des choses. Louis XVI, roi palingénésique, a reçu l'inspiration du moment solennel et redoutable où il écrivait ce Testament, qui est lui-même une charte; et les mots sacramentels dont il s'est servi ne sont pas seulement ces *novissima verba*, sacrés chez les anciens, ils sont sur-tout l'expression profondément douloureuse, mais profondément vraie, d'une situation, comme la Charte de Louis XVIII est le procès-verbal profondément exact d'une autre situation : ces deux situations, si différentes et si analogues, symboliquement exprimées, constituent la pensée intime, à-la-

fois religieuse et sociale, qui est dans l'Homme sans nom, aussi bien que dans l'Élégie.

Deux sortes de notes font partie de l'Homme sans nom, et sont à la suite de cet ouvrage, détachées les unes des autres, comme dans la première édition.

J'aurais pu en introduire quelques unes de nouvelles, et, à cause de la différence des temps, les distinguer des anciennes; mais j'ai voulu m'abstenir de toutes ces additions, dont la nécessité pouvait être plus ou moins contestée; elles seront bien facilement suppléées par ceux pour qui les événements ne sont pas un vain spectacle, ou une leçon inutile.

D'ailleurs, si une fois je m'étais mis à faire autre chose qu'une réimpression pure et simple, je ne sais plus où je me serais arrêté. Par exemple, il est évident que la note sur l'abolition de la peine de mort, à l'époque où elle fut écrite, n'est qu'un grain jeté à l'aventure dans le sillon. Elle n'est qu'une indication bien insuffisante, sans doute, de cette grande pensée devenue, depuis, tout-à-fait à l'ordre du jour. Au reste, une telle question, tenant à tout un ensemble d'institutions, ne peut point être traitée isolément. Ainsi donc il était parfaitement inutile de toucher à cette première note. On verra, dans la Palingénésie sociale, comment l'abolition

de la peine de mort exprime un ordre de choses complet.

Une autre note, celle où il est dit que Louis XVI aurait dû s'investir lui-même des hautes fonctions de législateur, cette note aurait mérité quelques développements ; toutefois j'ai dû encore m'en abstenir : s'il est un petit nombre de personnes pour qui la révolution française soit un immense accident, une grande perturbation de toutes les lois qui régissent les sociétés humaines, et non une crise d'âge dans la nation et dans l'esprit humain, je ne crois pas avoir besoin de rien écrire pour ces personnes.

Enfin, et ceci eût été plus en harmonie avec le reste de l'ouvrage, j'aurais pu saisir cette occasion pour commenter, comme il me semble qu'il doit l'être, le Testament de Louis XVI, acte vénérable et sacré dont, même à présent, on est loin, à mon avis, de comprendre toute l'importance. J'en ai dit quelques mots dans le cours de cette préface ; je desirais que ce peu de mots mette le lecteur sur la voie.

POST-SCRIPTUM.

Février 1830.

On sait à présent les raisons qui m'avaient fait retarder la publication définitive de la *Palingénésie sociale* et de l'*Homme sans nom* : ces raisons, je crois, n'existent plus.

Au moment où le premier volume de mes ouvrages est sous presse, une polémique ardente s'empare de toutes les questions les plus *périlleuses*; mais ce n'est point par des voies détournées et subreptices : tout est clair, explicite, dégagé de formules prudentes ou évasives et insidieuses. C'est la grande différence du temps actuel comparé à celui dont la préface ci-dessus rappelle le triste souvenir. Toutefois, il est bon de le remarquer, la théorie et la spéculation sont redevenues la proie des partis comme si rien n'était fondé. On passe à côté du fait comme si le fait n'existait pas, comme s'il n'existait pas puissant, adulte, revêtu du droit. Il faut peu s'en étonner; sitôt que les uns mettent en doute la Charte, en invoquant le pouvoir constituant qui l'a fondée, en mettant en oubli tout un ordre de choses qu'elle sanctionna, il est tout simple que d'autres retournent à l'origine de cette ère nouvelle;

qu'ils demandent avec anxiété si l'épreuve, toute cruelle et toute sanglante qu'elle a été, est insuffisante; si l'initiation n'est pas acquise; s'il n'y aurait pas lieu plutôt à la réclamer plus étendue et plus complète. Ceci peut effrayer quelques esprits timides; mais je crois que l'alarme a été fort exagérée : le pays en sait plus que les journaux ne peuvent lui en apprendre.

L'Homme sans nom entre aujourd'hui dans une publication générale; je n'ai plus besoin de le placer dans le cadre même de la Palingénésie.

Plus tard, les questions indiquées dans la préface que l'on vient de lire, celles encore dont la polémique actuelle s'est emparée, comparatront devant nous. Je n'irai point à leur rencontre, mais je ne les éviterai pas. Je les interrogerai à mesure qu'elles s'offriront à moi, dans les volumes suivants.

L'antique Sphinx n'est plus assis sur le mont Phicéus pour dévorer ceux qui cherchent à deviner les diverses énigmes de l'humanité. Le génie de la progression est le nouvel OEdipe qui a vaincu l'antique sphinx.

(Voyez la note qui se trouve à la page 152 du présent volume.)

L'HOMME SANS NOM.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous étions au mois d'août 1814; j'allais en Italie, où quelques affaires m'appelaient, et où je devais faire un assez long séjour. J'arrive au pied des Alpes. Un de ces accidents de voiture, qui surviennent si souvent en route, m'ayant obligé de m'arrêter, je voulus, pour me distraire de cette petite mésaventure, m'enfoncer un peu dans l'intérieur du pays. Je pénétre, de gorge en gorge et de précipice en précipice, jusqu'à un hameau perdu au milieu d'une nature affreuse.

Enterré dans des fondrières et des ravins, ce hameau n'avait pour horizon qu'un mur circulaire de rochers nus et pelés, semblables aux monts de Gelboé, maudits par le prophète, et que la rosée du ciel refusait de fertiliser. Rien de pittoresque ne s'offrait à la vue. On eût dit un lieu privé de toute communication, destiné à enfermer des malfaiteurs.

Cependant quelques chétives habitations se groupaient autour d'une église rustique, ruinée par le temps, et qui fut autrefois grossièrement réparée. Elle n'avait, comme les pauvres cabanes dont elle était entourée, qu'un misérable toit de chaume noir à demi consumé.

Je crus d'abord que ces tristes mesures étaient les restes d'un ancien village abandonné. Tout me paraissait tomber de vétusté. Je n'apercevais les traces d'aucune créature humaine, ni d'aucun animal domestique : nul mouvement, nulle voix, nul cri n'animaient cette solitude désolée.

Mais bientôt je remarquai une petite maison, assise loin de toutes les autres, au milieu d'une prairie aride : la porte était entr'ouverte, ce qui me fit juger que quelqu'un y demeurerait. Je jugeai en même temps que le village était aussi habité. D'ailleurs, si je n'avais vu les traces d'aucun animal domestique, je n'aurais vu non plus les traces d'aucune bête sauvage. J'en conclus que les habitants étaient au loin répandus dans des vallées moins stériles, ou dispersés pour différents travaux, sur les montagnes. Dans un tel pays, l'homme, dés-

hérité de toutes les douceurs de l'existence, n'a ni le loisir ni la pensée de soigner sa demeure. C'est bien assez pour lui d'avoir à lutter contre les torrents, contre les orages, contre mille dévastations; d'avoir à écarter tous les fléaux, qui, chaque jour, menacent les petits carrés de terre où repose l'espérance précaire de l'année.

J'errais donc au hasard, pendant qu'on était occupé, dans le bourg voisin, à réparer ma voiture. Heureusement il était de très bonne heure, et j'espérais qu'avant la fin du jour je pourrais continuer ma route. Accoutumé aux contrariétés, je supportais ce retard sans trop d'impatience.

Un voyageur n'est jamais complètement seul et délaissé. La patrie absente, la famille et les amis dont on est séparé, les contrées inconnues que l'on va parcourir: en voilà plus qu'il n'en faut pour peupler les déserts, et pour que l'imagination ne soit pas un instant oisive. Éloigné de ses habitudes, privé de ses affections, le voyageur passe en revue ses souvenirs et ses espérances: un peu de plaisir et beaucoup d'amertume se mêlent à tous ses rêves, car un voyage est comme une suite

de rêves qui se succèdent, et la vie elle-même est-elle autre chose qu'un rêve plus ou moins douloureux ?

J'étais ainsi absorbé dans des pensées vagues et sans objet, lorsque j'en fus distrait par un enfant qui vint à passer près de moi : au profond salut qu'il me fit, je conçus de suite la meilleure opinion du caractère et des mœurs des bonnes gens qui habitaient le village.

J'arrêtai l'enfant pour lui faire quelques questions auxquelles il répondit fort bien. Je lui demandai s'il savait à qui appartenait la petite maison isolée que je venais de remarquer.

« Oh ! oui, monsieur, me dit-il ; c'est la maison du Régicide. »

« La maison du Régicide ! m'écriai-je ; et comment se nomme-t-il ? »

« C'est là son vrai nom, répondit l'enfant ; du moins c'est ainsi que tout le monde l'appelle. Quand on lui parle, on ne le nomme pas autrement ; mais on évite le plus qu'on peut de lui parler, car cela l'ennuie beaucoup. Il se contente de remercier et de répondre oui ou non. Il est cependant bien bon et bien poli,

mais il est toujours triste; il n'aime qu'à être tout-à-fait seul.» J'écoutais l'enfant avec attention, sans l'interrompre, et il ajouta: « Ce pauvre homme a eu autrefois de grands chagrins; on raconte à son sujet des histoires que je ne puis pas encore comprendre, parceque je suis trop jeune.»

« Le Régicide, me disais-je en moi-même; je voudrais bien voir et entretenir un instant l'être singulier qui n'est connu que sous un tel nom, et qui ne s'offense point de ce qu'on le lui donne.» L'enfant qui me voyait préoccupé et qui comprit mon desir, me dit: « Monsieur, voilà le Régicide qui sort de sa maison, et qui vient de ce côté.»

Je vis en effet le mystérieux personnage sortir silencieusement de sa maison, et marcher, la tête baissée, dans le même sentier que celui où j'étais. Aussitôt je m'avançai au-devant de lui, et il ne m'aperçut que lorsqu'il ne pouvait plus se détourner pour éviter un inconnu. Il me considérait avec une sorte de curiosité timide et suppliante. Quant à moi, mes regards avides le dévoraient; je cherchais à le pénétrer tout entier. C'était un homme d'une taille avantageuse, d'une figure noble,

couronnée de beaux cheveux blancs. Il était facile de reconnaître que l'âge seul n'avait pas sillonné son front découvert; mais ni l'âge, ni la violence des tourments dont il paraissait avoir été la proie, n'avaient pu parvenir à effacer l'empreinte de facultés éminentes. Dans le temps où le feu de la jeunesse et de l'enthousiasme animait ses yeux, ils durent être pleins de puissance et de charme. Sa démarche et l'ensemble de sa personne annonçaient la défiance de soi qu'inspire le malheur, et non point celle que produit la honte du remords. Je ne savais comment expliquer le contraste de traits si parfaitement bons, si peu dégradés, avec le signe de sombre exaltation et de terreur dont cet homme était marqué par son nom.

Nous ne tardâmes pas de nous rencontrer. Je le saluai, il me rendit mon salut. Je m'arrêtai; il s'arrêta aussi, mais involontairement, et comme un automate qui obéit sans joindre la pensée à l'action. « Cette maison, lui dis-je avec embarras, en montrant celle d'où il venait de sortir, cette maison est à vous? » — « Oui, monsieur, répondit-il, c'est là que je demeure; et sans doute vous savez déjà quel

homme je suis. » Mon embarras augmenta, je fus tout près de ne pas poursuivre; néanmoins je me rassurai, et je repris en balbutiant, et en cherchant mes mots : « Je ne me crois pas très bien instruit sur vous, monsieur; on m'a dit seulement, et je crains de le répéter, on m'a dit : C'est la maison du Régicide. »

Je le vis alors pâlir légèrement : ses yeux levés sur moi exprimaient le sentiment d'une longue et profonde souffrance, d'une souffrance intime à laquelle il n'y avait aucun adoucissement possible, ni par les années ni par les distractions. Quelques gouttes de sueur vinrent mouiller son triste front : vous eussiez cru qu'un souvenir douloureux lui apparaissait tout-à-coup et pour la première fois. Ses mains, qu'il se mit à considérer avec horreur, semblaient vouloir écarter un être surnaturel et menaçant, ou une ombre accusatrice. Puis il se remit un peu. Son visage ne présenta plus que l'aspect d'un calme presque stupide. Son regard, qui tout-à-l'heure implorait si bien la compassion, était devenu terne, sinistre, d'une sombre indifférence. Cette apathie terrible, cette funeste résignation, pénétraient mon ame de je ne sais quelle épouvante,

et me glaçaient le cœur. Un lugubre fantôme s'était placé aux côtés du Régicide; le Régicide venait de m'être signalé par la révolte de tous mes sens, par un instinct de crime et de mort. A mon tour, je sentis comme une sueur froide sur mon front. Mon trouble ne fut qu'un éclair; le fantôme disparut, et me laissa seul avec la plus misérable des créatures.

Il y eut donc entre cet homme et moi un instant d'un pénible silence qui nous accablait également, et que nous ne pouvions ni l'un ni l'autre nous décider à rompre. Enfin il reprit avec une profonde altération de voix : « Eh bien, monsieur, on vous a dit vrai. Tous m'appellent ici le Régicide. Non seulement j'ai voulu que l'on m'appelât ainsi, mais même j'ai voulu que l'on ne pût pas m'appeler autrement. Je me suis dépouillé du nom que j'avais reçu sans tache de mes nobles parents, pour me revêtir de celui que désormais je dois traîner jusqu'à la fin, flétri du sceau de la haine et de l'horreur. Dans ce pays on ignore donc tout-à-fait mon ancien nom; et, dans les lieux où il est connu, on ne sait pas quelle retraite j'ai pu choisir pour y cacher ma douloureuse ignominie. Je suis devenu le fils de mon crime,

l'enfant de la réprobation. Je dois porter le nom du père que je me suis fait. Le bruit de ma mort a couru en France; ma cendre a déjà été maudite.

« Ma maison est isolée : le Régicide n'est-il pas un pestiféré du monde social, une sorte de lépreux condamné à la solitude et à l'opprobre? Il ne fallait pas que mon habitation fût jointe à celle des autres hommes. Une pauvre femme du village m'apporte, chaque jour, ma chétive nourriture; elle la place sur la table, où elle trouve le prix convenu pour le service qu'elle me rend; puis elle se retire sans que jamais nous nous adressions la parole l'un à l'autre. Je ne pouvais pas être servi d'une autre manière, parceque je ne suis pas digne qu'une créature innocente et exempte de tout reproche ait une communication plus directe avec un homme tel que moi. J'ai dû, pour tous les besoins de la vie, me retrancher dans les limites de la plus absolue nécessité.

« Les habitants de ce village sont des gens simples et bons qui me traitent avec beaucoup plus d'égards que je n'en mérite. Dans les premiers temps de mon séjour, ils me considéraient avec une sorte de pitié, mêlée de

saisissement et d'effroi; le calme apparent de ma figure leur inspirait du respect, et mes yeux ternes de la frayeur; ils ne s'approchaient point de moi; j'étais pour eux un être sacré, dans le sens où l'entendaient les anciens, c'est-à-dire un être visiblement poursuivi par la colère céleste. C'était ou la funeste contagion d'un malheur flétrissant qu'ils redoutaient, ou la présence d'un homme qui avait violé d'une manière inconnue toutes les lois divines et humaines; car on ne se faisait pas une idée claire et précise de l'attentat dont on me présumait coupable. Je fus même assez long-temps un objet de superstition pour toute la contrée. J'avais, disait-on, de fréquents entretiens avec les esprits malfaisants. On me supposait le pouvoir d'évoquer les morts, de faire obéir les démons. Mais les mœurs douces de ces bonnes gens, et la triste monotonie de mes habitudes ont bientôt fait évanouir tous ces prestiges; et il n'est plus resté à mon égard qu'une crainte religieuse, adoucie par la compassion. Cependant, maintenant encore, quelques femmes font toujours le signe de la croix quand elles sont obligées de passer près de la maison du Régicide.

« Croiriez-vous, monsieur, que ce déplorable patrimoine de mes remords m'ait été plus d'une fois contesté? Plus d'une fois, en effet, j'ai été obligé de fuir dans les forêts, ou de me cacher au fond des précipices. Je désertais ma demeure parcequ'on me faisait un crime du mystère d'ignominie dont je me tenais enveloppé. Si je n'eusse pas été protégé par la pitié, et peut-être même par cette sorte d'hospitalité superstitieuse que je vous peignais tout-à-l'heure, je n'aurais point échappé aux recherches qui se faisaient sans cesse en tous lieux. Souvent, sur-tout durant les deux premières années, j'ai erré sans asile, privé d'aliments, exposé à toute l'inclémence des saisons. Je revenais lorsque je croyais avoir été oublié. Enfin l'on a bien voulu me laisser me nourrir en paix de mes angoisses.

« Non seulement j'ai renoncé à la société des vivants, mais je m'abstiens même de celle des morts illustres. De tous mes livres je n'ai conservé que la Bible : celui-là me console et m'effraie en même temps; il ne me distrait point de mes pensées amères; il me laisse vivre avec mes remords, sans y ajouter.

« Depuis que j'habite ce hameau écarté, je

n'ai parlé à personne; vous êtes, monsieur, le premier qui ayez eu le pouvoir de me faire enfreindre la rigueur du ban auquel j'ai cru devoir me soumettre par le sentiment de toutes les justices outragées. »

Après qu'il eut fini : « Monsieur, lui dis-je, tout ce que je viens d'entendre m'indique assez que vous vous êtes malheureusement trouvé au sein de cet orage terrible qui a englouti le trône de Louis XVI; et qu'ensuite vous fîtes partie de cette assemblée, de funeste mémoire, qui s'arrogea le droit de juger l'infortuné monarque; mais enfin un si long repentir, une détestation si continue et si persévérante de la part que vous avez prise à ce grand crime, ne vous en ont-ils pas remis la peine? Dieu pardonne à sa faible créature; est-ce à la faible créature qu'il convient de conserver un immortel ressentiment? Elle doit pardonner aux autres, et se pardonner à elle-même. »

« Monsieur, monsieur, répondit cet homme, penseriez-vous qu'un fils, qui aurait tué son père, pût jamais être absous? Et immoler son roi, n'est-ce pas commettre plus que mille paricides? Monsieur, Dieu avait mis dans mon cœur des sentiments élevés dont le souvenir

me reste pour augmenter mes tourments. Je suis plus criminel qu'un autre, parceque je suis descendu de plus haut pour me jeter dans cette fange odieuse. L'assassinat de l'auguste martyr n'a point été le forfait d'un obscur scélérat, d'un aveugle fanatique. Il y a eu, à son égard, l'apparence et le plus grossier déploiement de quelques formes juridiques, parodie monstrueuse de la justice légale, de la justice des sociétés humaines. La victime, dévouée d'avance, a été interrogée; elle s'est résignée jusqu'à ne pas refuser de répondre. Ses prétendus juges, qui étaient en même temps ses accusateurs, se dirent, et paraissaient être en effet les délégués de la nation française. Louis XVI fut condamné en présence de cette nation elle-même. Voilà, monsieur, ce qui ajoute à l'énormité de mon crime. Il ne m'atteint pas seul, je l'ai fait partager à un grand peuple. Ah! de tous les peuples qui vivent sous le soleil, nul n'était plus éloigné que celui-là de mériter une pareille flétrissure. Il a fallu, je ne dirai pas faire violence à ses mœurs anciennes et nouvelles; mais il a fallu le séparer de lui-même, le traîner d'excès en excès, de vertiges en vertiges, pour le courber sous le

joug d'une si exécrationnable fatalité. Ce terrible fardeau des vengeances célestes, qui a pesé si long-temps sur ma malheureuse patrie, c'est moi qui l'ai attiré. Dieu a dû punir la nation devenue par moi la nation régicide. Et c'est moi, juste ciel! c'est moi qui suis l'auteur de tant de maux. C'est moi qui ai créé pour notre belle et noble France l'affreuse solidarité de mon parricide. C'est moi, puisque moi tout seul, peut-être, je n'étais pas étranger à la connaissance de ces rapports intimes qui unissent les peuples et les souverains; c'est moi, puisque les véritables croyances sociales n'avaient jamais cessé de reposer au fond de mon cœur. Les sophismes du siècle avaient pu égarer ma raison, mon imagination avait pu souvent être séduite par de vaines théories; mon ame n'a jamais été complètement aveuglée. Je savais ce que je faisais. Oui, monsieur, le vrai Régicide, c'est moi.

« Suis-je parvenu, monsieur, à vous faire comprendre pourquoi je me trouve si criminel, pourquoi je me regarde comme un être hors de la nature? Vous connaissez l'histoire de ce guerrier fameux qui, sur un vaisseau battu par une horrible tempête, voulut mettre

entre le ciel et lui une créature innocente. Il saisit un enfant sur les genoux de sa mère qui, dans ce moment de cruelle détresse, pressait son fils contre son sein. Le farouche guerrier l'éleve au-dessus de sa tête courbée, et, se jetant à genoux, il implore la clémence divine pour l'équipage près de périr. Mais il n'avait point fait de mal à l'innocent dont il se faisait un bouclier pour lui et les siens. Et moi, malheureux ! je n'ai à interposer entre moi et le ciel irrité que ma victime elle-même. Je ne puis pas me réclamer de mes brutales ignorances ; je ne puis accuser de mon crime l'entraînement d'un fanatisme aveugle. »

Lorsque j'entendis ces étranges paroles sortir de cette bouche, je fus frappé d'une sorte de stupeur. J'éprouvais à-la-fois de l'admiration, de l'horreur, et de la pitié. Qui aurait pu s'attendre à trouver l'expression d'une doctrine si sublime sur des lèvres souillées par l'arrêt de mort d'un homme juste entre les justes ? Cependant l'infortuné restait debout devant moi, comme un criminel chargé de chaînes, et qui n'essaie pas même de fléchir son juge.

Alors, me rapprochant de lui pour trahir ma propre répugnance, et pour lui inspirer

un peu de courage, je lui dis : « La vivacité de vos remords me touche, la profondeur de vos discours m'étonne. Si vous vouliez rentrer dans votre demeure et me permettre de vous y accompagner, je me sens disposé à compatir à toutes vos douleurs, à écouter avec un intérêt infini le récit de vos souffrances, qui sont de véritables expiations. Soyez-en certain, monsieur, ce n'est point une vaine curiosité qui me porte à vous faire cette demande. »

« Monsieur, me répondit-il, vous avez pris un tel ascendant sur moi, que je n'ai rien à vous refuser. D'ailleurs, redire mes infirmités à un homme tel que vous, me couvrir de confusion devant le visage d'un Français vertueux, qui sans doute aussi a été frappé, dans lui ou dans les siens, par les maux que j'ai fait déborder comme un torrent sur la patrie, ce sera un renouvellement de honte et de douleur dont je dois être avide. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de fuir la morsure du scorpion. Il ne m'appartient point non plus de me soustraire aux outrages que j'ai trop mérités. C'est par lâcheté encore que je suis venu dans cette solitude, et que je continue à y vivre loin du commerce de mes semblables. J'aurais dû bien

plutôt me précipiter au milieu des peuples, et attirer sur moi toutes leurs imprécations, si même ils eussent refusé de me lapider. Allons, monsieur, entrons dans la maison du Régicide. »

Nous nous acheminons vers la maison, formée d'une seule chambre au niveau du sol. Tout le mobilier de cette chambre consistait en une chaise grossière, une table, un vieux bahut pour serrer un peu de linge et quelques vêtements. La plus modique vaisselle de terre était rangée sur une planche fixée au mur. De méchantes gerbes de paille remuée comme une vile litière étaient dans un coin. C'est sans doute sur ce lit des cachots, sur ce lit du crime et de la misère, que l'infortuné s'étendait pour dormir, ou plutôt pour attendre les rêves inexorables de la nuit. Le seul livre qu'il se fût réservé, la Bible, était sur la table.

« Mon Dieu ! monsieur, me dit-il, lorsque nous fûmes entrés, je ne puis vous offrir cette chaise sur laquelle s'assied tous les jours un homme que vous devez haïr et mépriser. Vous allez être obligé de vous tenir debout. » — « Ne soyez point en peine de moi, lui répondis-je ;

je m'appuierai contre cette table pendant que vous me parlerez. »

Alors il s'assit : « Vous voyez, me dit-il, tout ce qui compose ma demeure. C'est plus qu'il n'en faut à celui qui a sur ses mains le sang du plus innocent et du plus vertueux des mortels. Hélas ! sur ce grabat, rarement renouvelé, je me couche comme un chien sans maître, lorsque l'heure du repos est venue pour les autres hommes, et que, pour moi, revient l'heure des visions vengeresses. Monsieur, ne me plaignez point ; il y a bien assez d'infortunes non méritées à qui les gens de bien doivent leur consolante pitié. Ne me plaignez point ; j'ai livré la grande victime, l'auguste innocent, celui sur qui put être prononcée, au moment du sacrifice impie, cette parole venue du ciel même : « Fils de saint Louis, montez au ciel. »

« Jadis le patriarche de l'Idumée s'écriait, dans l'amertume de sa douleur : « Périssent le jour où il a été dit : Un homme est né ! » Et moi, misérable ! quelles malédictions ne dois-je pas au jour qui a fait luire à mes yeux la clarté dont je devais me rendre si indigne ! Ah ! le crime n'avait jamais été la nourriture de Job ;

jamais il ne se revêtit à plaisir du manteau de l'iniquité. Ses mains étaient pures; les maux qu'il souffrait étaient une épreuve et non une vengeance. Aussi osa-t-il contester avec son Créateur; et Dieu ne dédaigna pas de lui répondre. Et moi, misérable encore une fois, misérable mille fois! je ne pourrais contester avec Dieu que comme Caïn le premier meurtrier, mon premier frère dans le crime. Je ne pourrais pas même dire avec lui: « M'aviez-vous donné le juste en garde? » Hélas! je ne pourrais qu'ajouter le blasphème à mon forfait, et, oubliant que j'ai reçu comme les autres hommes le don de la liberté, dire à mon Créateur: « Pourquoi avez-vous mis en moi, dès l'heure de ma naissance, un cœur faible et présomptueux? »

« Oui, monsieur, ainsi que vous le disiez tout-à-l'heure, je faisais partie de cette assemblée à qui l'on donna le nom de Convention nationale, pour exprimer qu'elle devait recommencer les destinées du peuple français. Jamais, vous le savez, mandat si solennel ne fut si solennellement trahi. Réunion étrange, informe, terrible, de hauts talents, de vertus austères, de sentiments exaltés, de crimes, de

bassesses, d'instincts anti-sociaux, d'envies long-temps comprimées; on eût dit que les hommes dont elle était composée représentaient à-la-fois les farouches républicains de Sparte, les fiers citoyens de la Rome de Brutus, les complices de Catilina, les esclaves révoltés que Spartacus entraînait sous ses drapeaux. On eût dit que ces hommes, choisis à la lueur des torches de septembre, étaient des échappés des bagnes de Toulon, cachant sous la toge l'empreinte de leurs fers honteux; qu'ils étaient d'habiles phrasiers d'académie; qu'ils sortaient des salons, des antichambres, des barreaux, et des ateliers. Tous, arrivés au rendez-vous ou pour égorger ou pour être égorgés, devaient être tantôt assassins et tantôt victimes dévouées; on leur promettait à-la-fois l'échafaud, le poignard, des couronnes civiques souillées de sang. Les uns croyaient avoir de longues injures à venger; les autres, de brillants systèmes à réaliser; d'autres, enthousiastes féroces, méprisaient les obstacles, les hommes, et les choses; d'autres enfin, lâches vainqueurs, conquérants iniques, ne voulaient qu'enlever les dépouilles opimes d'une civilisation s'écroulant sur elle-même.

C'était un amalgame monstrueux des passions les plus viles et les plus généreuses, de la haine la plus invétérée et de la bienveillance la plus universelle, des éléments les plus dissemblables forcés de fermenter ensemble. Cette assemblée devait reproduire toutes les turbulentes inquiétudes qui soulevaient la vase de la société, et toutes les vaines théories politiques ramassées sans choix, sans distinction des temps et des lieux, dans l'histoire de l'esprit humain. Enfin elle devait essayer de réaliser toutes les idées bonnes et mauvaises, produites avec une témérité inouïe par le siècle qu'elle terminait sous tant de sinistres auspices.

« Je vous demande pardon, monsieur, de m'être aussi étendu sur la composition de cette formidable assemblée : mais je l'ai cru nécessaire pour vous faire mieux sentir combien je devais y être déplacé. Quoi qu'il en soit, elle se hâta de proclamer, sans délibération, un nouvel ordre de choses dont elle ne connaissait point les bases futures ; elle se hâta de proclamer le nom, mais le nom seul, d'un gouvernement inconnu et purement spéculatif, dont elle ne cherchait pas même à pré-

voir l'organisation. Elle dédaigna de méditer ses propres pensées. Mais ce qu'il serait impossible de peindre, c'est la situation de la France à cette funeste époque. Par-tout des proscriptions, des massacres, des scènes de désolation; par-tout on entendait comme le sourd craquement de l'édifice social ancien qui s'écroulait de toutes parts. Les ruines tombaient dans le sang, et le sang ensuite venait inonder les ruines. Et encore ce n'était que le commencement des calamités. L'ange de l'anathème n'avait versé que la première coupe. Le premier sceau des mystères de la colère venait seulement d'être brisé par lui.

« Maintenant que nous sommes éloignés de ces jours néfastes, comment nous y prendrions-nous pour nous expliquer l'imperturbable sécurité de ceux qui, au milieu de tant de ravages, de tant de larmes, d'une terreur si intime et si générale; de ceux qui, sous le glaive des assassins, continuaient les songes de leur jeunesse, et croyaient pouvoir faire de nobles et gigantesques utopies? Ils prenaient hardiment la société comme un bloc de marbre informe, d'où ils voulaient tirer la statue qui leur était jadis apparue au travers des

nuages d'une imagination livrée à mille dérèglements. Ainsi donc le Titan de la révolution mettait le peuple français sur sa terrible enclume, le traitant à l'égal du fer brut qui sort de la mine. On avait aboli toutes les lois, et l'on croyait qu'il n'y avait qu'à faire de nouvelles lois. On prétendait créer la société, comme si auparavant la société n'eût pas existé. L'expérience, les siècles, les traditions, tout disparaissait pour faire place à je ne sais quoi qui dormait dans le chaos des rêveries humaines, dans les fougueuses conceptions de la vanité affranchie de tout frein. Il ne s'agissait plus d'interroger avec prudence et sagesse le passé, et d'en obtenir des enseignements pour l'avenir; il ne s'agissait pas même de la seule France : toutes les proportions étaient agrandies tout-à-coup; l'horizon n'avait plus de bornes connues, et l'artisan le plus dépourvu de toute instruction ne savait parler que d'organiser le genre humain. Le pouvoir révolutionnaire devait être le seul droit public de l'Europe. Pour se débarrasser de la Providence, on aurait craint même de se confier au hasard; il fallait que ce que l'on voulait fût, dût-on prodiguer les crimes, les

angoisses, le désespoir. C'était une création toute nouvelle sans antécédents : sur une aire pétrie de sang et de cendres arides allait s'élever l'édifice projeté. Moi, cependant, je me trouvais dans la tourmente, je faisais partie de l'orage, et j'étais entraîné par lui. Je ne croyais qu'une barrière impossible à franchir pour moi, c'était celle du crime. Mais j'en étais arrivé à le tolérer dans les autres; j'avais bu dans la coupe de la colère, et l'esprit de vertige avait soufflé sur moi.

« A peine la Convention eut-elle cru avoir fondé une république, qu'elle voulut anéantir d'un seul coup quatorze siècles de nobles souvenirs et d'augustes illusions. Elle voulut par un seul crime surpasser tous les crimes qui couvraient la vaste surface de notre patrie. Le mandat qu'elle avait reçu ne lui suffisant point, elle osa accepter de nouveaux pouvoirs qui lui étaient offerts avec d'affreuses menaces par des bandes d'assassins. Elle s'investit sans hésiter du droit de juger celui que Dieu avait fait chef d'un grand peuple, celui que Dieu avait établi son ministre sur la terre.

« J'adorais les vertus de Louis XVI; sa constance et ses malheurs, et sur-tout son inépu-

sable bonté, m'avaient ému jusqu'au fond de l'ame; mais j'étais le plus lâche des hommes. Ah! puisque je n'avais pas le courage de résister au torrent des circonstances, comment n'eus-je pas plutôt une autre sorte de lâcheté, celle de fuir? Mais, monsieur, il faut cependant que je l'avoue, j'espérais toujours qu'au moment où elle me serait nécessaire, je trouverais dans l'intimité de ma conscience quelque force ignorée de moi-même; je croyais que l'impossibilité de faire le mal, impossibilité qui me semblait être le lien de toutes mes facultés, suffirait pour me garantir de succomber, pour m'empêcher de céder en présence d'un danger même le plus imminent. J'ai trop présumé de moi. Peut-être aussi pensais-je que Dieu viendrait, dans sa bonté, visiter celui qui n'avait point encore prévarié, mais qui était sans énergie pour persévérer au milieu de passions d'un ordre tout-à-fait nouveau. Je demeurai donc.

« N'ayant pas perdu toute confiance en mes intentions, je plaignais ceux qui, engagés dans de criminelles routes, n'osaient plus reculer devant le remords. Je les plaignais de ce qu'ils étaient retenus ainsi par une fausse

honte qui les empêchait de rompre tout pacte avec l'iniquité. Je plaignais aussi tous ces malheureux dont j'étais entouré, et qui employaient les dons les plus glorieux au renversement des objets sacrés de notre culte filial, au renversement de l'édifice dont la chute devait les écraser à leur tour. Ils détournaient les yeux de la patrie en pleurs, pour lui plonger dans le sein un poignard que d'autres avaient aiguisé. Ils se faisaient les ministres de fureurs qu'ils ne partageaient point; souvent ils furent féroces par lâcheté. Ces hommes frappés d'aveuglement n'étaient plus eux-mêmes. Ils venaient chaque jour s'enivrer et nous enivrer tous d'un philtre empoisonné qui allumait une fièvre de frénésie en même temps factice et vraie. Néanmoins la funèbre et sauvage éloquence de quelques uns, la vive conviction qui parfois éclatait dans leurs discours extravagants et sans mesure, tout en me faisant frémir, me subjuguèrent moi-même malgré toute l'antipathie que j'opposais, et me plongèrent tout entier dans le bain mortel d'une funeste et délirante contagion. J'étais comme en proie à un rêve affreux d'où je ne pouvais m'arracher. L'ivresse des idées du

siècle, breuvage peut-être trop généreux pour moi, m'avait dès long-temps dépouillé de ma raison sans me dépouiller de ma nature primitive, sans me dépouiller de mes premiers instincts. L'exagération des sentiments, l'immensité des pensées a je ne sais quoi qui étonne toujours les intelligences faibles, les cœurs mal affermis, et je trouvais beau d'immoler ses propres affections. Je me débattais contre la puissance du mal; souvent, hélas! je détestais et j'admirais: Mon Dieu! mon Dieu! quel théâtre pour le plus lâche et le plus simple des hommes! Que faisais-je au milieu de cette atmosphère de crimes, de sang, de larmes, de poignantes douleurs, de farouches vertus! Non, je n'étais à la hauteur ni de ces crimes étrangers à nos mœurs, ni de ces vertus transplantées de vive force, et qui n'étaient point acclimatées.

« Ne soyez point étonné, monsieur, si je me perds dans les discours que je vous tiens. Je voudrais vous transporter parmi les vagues furieuses qui battaient le vaisseau. Je voudrais vous faire participer à l'incohérence des idées qui nous remuaient dans tous les sens; vous rendre témoin de notre trouble, de nos ter-

reurs ; vous faire assister à ces orgies de dissolution, de mort, de vengeance. Je voudrais enfin vous rendre l'un de nous. Je voudrais sur-tout éviter d'arriver au moment fatal qui fit de moi un affreux parricide. Je voudrais à-la-fois vous cacher et vous découvrir mon ame, et implorer en même temps et votre pitié et votre mépris. Mais continuons.

« Je ne vous rappellerai point, monsieur, toutes les phases du procès de Louis XVI, toutes les questions qui furent agitées et résolues d'avance, pour marcher avec plus de certitude et de célérité au dénouement de ce drame terrible. La plupart d'entre nous, il faut le dire et vous le savez, avaient l'intention de sauver le monarque déchu ; mais ils ne craignirent pas de trahir leurs sentiments dans les délibérations préliminaires, et de se réunir à une majorité coupable ou égarée. Nous commençâmes par arracher à notre roi le manteau de son inviolabilité constitutionnelle, par le condamner avant de l'entendre, par lui refuser tout sursis, par violer le dogme de la religion sociale que nous venions d'établir, celui de la souveraineté du peuple, en ôtant à l'auguste accusé la faculté de l'appel ;

nous voulions nous réserver tout notre courage pour le moment où il s'agirait de l'application de la peine. J'eus donc aussi cette première condescendance pour les passions forcenées, ou plutôt je me laissai entraîner à à ces premières lâchetés, gage assuré de la dernière; car d'un instant à l'autre les circonstances devenaient plus menaçantes, le poste plus périlleux. Étrange position que celle d'admettre des principes dont on se promet de repousser ensuite les conséquences, comme si les conséquences n'étaient pas toujours forcées et inévitables! comme s'il ne fallait pas plier devant la fatalité qu'on a faite soi-même! D'ailleurs nous nous trouvions tous au milieu d'hommes que le comble même du crime n'épouvantait point; et nous, timides et irrésolus, nous ne pouvions nous communiquer nos pensées pusillanimes.

« Je ne vous parlerai point non plus ni de cet acte d'accusation qui était un tissu de mensonges ou d'inculpations sans autorité; qui dénaturait les faits en les isolant, en les empoisonnant, ou en les falsifiant; qui tronquait des pièces déjà frappées de discrédit par elles-mêmes ou par la manière dont elles

avaient été recueillies : je ne vous parlerai ni de cette violation si évidente de toutes les formes juridiques, conservatrices de l'innocence, ni de cet interrogatoire où le trouble le plus ignoble et l'inquiétude la plus passionnée étaient du côté des juges, et le calme le plus majestueux, le plus inaltérable, et, pour ainsi dire, le plus impassible, du côté de l'accusé ; ni de cette défense qui fut à la fin permise, mais qui ne fut qu'une odieuse dérision, puisqu'elle ne put être préparée ni appuyée par aucun des documents nécessaires, et qui ne devait servir qu'à faire éclater le généreux dévouement de deux Français. Tous ces détails ont été recueillis par l'histoire, et je n'ai à vous entretenir que de moi.

« Lors donc que fut venue la terrible journée du jugement, je me rendis à la Convention. Je voulais, et d'autres voulaient comme moi, anéantir, dans ce dernier effort d'un pouvoir usurpé, les sinistres concessions que nous avons faites. Je croyais, oui, je croyais que ma chétive voix finirait par s'élever en faveur du juste. Ah ! je ne saurais me lasser de le répéter, quel profond malheur que d'être à-la-fois faible et présomptueux !

« Monsieur, s'il pouvait y avoir quelque excuse pour moi, c'est-à-dire pour un caractère dépourvu de toute énergie au moment de l'épreuve, je vous peindrais cet appareil menaçant qui entourait l'assemblée, je vous peindrais cette orageuse stupeur de l'assemblée elle-même; je vous dirais les cris affreux d'une vile populace, qui, couverte de sang, ne demandait qu'à en répandre encore, et qui surtout voulait le sang du juste; je vous dirais ce délire solennel et muet qui vint s'emparer des prétendus juges, qui vint transformer tant d'ames, jusqu'alors des ames humaines, en véritables instruments de crime et de mort.

« Enfin le moment de voter arriva. Mes oreilles entendirent des accents inouïs qui troublaient l'affreuse monotonie d'un murmure d'effroi; elles entendirent des discours sans suite, expressions sacrilèges qui planaient avec terreur sur tous, blasphèmes confus qui me glaçaient d'épouvante. J'étais résolu, oui, j'étais résolu de m'absoudre moi-même en prononçant l'absolution de l'innocent. Je cherchais d'avance à compter les voix, à les deviner, à interroger jusqu'au trouble des consciences. Ce sentiment sympathique et con-

tagieux qui vient se saisir d'une multitude assemblée, qui se réfléchit de tous sur chacun, restait impénétrable pour moi, et je ne pouvais rien prévoir. J'espérais cependant que, soit justice de la part des uns, soit pitié de la part des autres, le grand parricide ne s'achèverait pas.

« Déjà plusieurs votes avaient été émis, et ces votes divers me faisaient passer par toutes les incertitudes les plus cruelles, par toutes les alternatives de l'abattement et de la douleur. Je les notais avec angoisse dans ma mémoire. Celui dont un sort cruel appela le nom immédiatement avant le mien prononça d'une voix assurée l'arrêt de mort. Des murmures d'une exécration l'accompagnèrent lorsqu'il descendit de la tribune; des murmures de menace me suivirent lorsque je me présentai pour y monter. J'y arrive en frémissant. Je sentis comme mille poignards à-la-fois tous les yeux, qui furent spontanément fixés sur les miens: cette multitude de regards inquiets et inexorables ainsi concentrés exercèrent aussitôt sur mon ame une puissance surnaturelle de trouble et de fascination que je ne puis expliquer. Autour de moi rien

ne m'encourageait, et tout au contraire m'épouvantait. Aucun cœur ne semblait vouloir me répondre. Je me trouvais seul comme un homme suspendu sur le penchant d'un abyme, et privé de tout secours. Livré à l'abandon le plus absolu, je ne sais quel attrait du crime, je ne sais quel goût du remords et du désespoir vint saisir avec des bras de fer une pauvre créature délaissée. Eh Dieu! je crois qu'en ce moment funeste une parole inconnue, une parole qui n'était pas la mienne, vint se placer sur mes lèvres iniques. Arraché de ma propre conscience, perdu dans la confusion de mes idées et de mes sentiments, j'étais un être sans moralité. Ma bouche, devenue le plus vil instrument, avait à mon insu prononcé l'arrêt de mort. Que ne m'est-il permis d'en douter! Mais je l'ai entendu aussi distinctement que le vote de celui qui m'avait précédé; je l'ai entendu comme une voix étrangère qui mentait à ma pensée, qui immolait ce que j'avais de plus cher en moi. D'ailleurs n'ai-je pas vu, malgré tout le désordre de mes sens, cette joie atroce et convulsive, ce mépris insultant, qui se manifestèrent sitôt qu'on eut acquis une voix sur laquelle on ne comptait point?

« Dès que je fus descendu de la tribune, me faisant horreur à moi-même, je voulus y remonter pour me rétracter, pour abjurer le crime de mes lèvres; le souverain Juge, le Juge des peuples et des rois, qui lisait dans nos cœurs, sait seul si j'aurais eu le courage d'accomplir cette généreuse résolution; mais je fus écarté de la fatale tribune par plusieurs de mes collègues frappés comme moi de l'anathème céleste. Du moins quelques uns étaient affermis dans leurs fanatiques opinions, et ils venaient avec une horrible impatience jeter une goutte de sang sur le crêpe dont la patrie était couverte. Quelques autres croyaient échapper à la guerre civile en achevant de réduire en poudre le trône antique de Clovis. Sans haine réelle contre Louis XVI, il était nécessaire à leurs yeux que la mort de celui qui fut roi vint rendre à jamais impossible le retour des institutions anciennes. C'était moins l'homme que la monarchie et la royauté qu'ils immolaient. Ils regardaient le lien du sang et du crime comme le plus fort de tous. Plusieurs même, semblables au second Brutus, frappaient en gémissant cette victime désarmée. D'autres, pareils aux prêtres de certaines

divinités païennes, se hâtaient d'accumuler tous les malheurs sur une seule tête, d'accabler d'imprécations un seul homme, pour lui faire porter toutes les calamités des peuples. Dans leur étrange superstition, ils pensaient n'avoir jamais assez tôt immolé un infortuné rejeté par la tempête entre leurs mains barbares. D'autres ne prétendaient qu'à ensevelir tous leurs forfaits précédents sous l'éclat de ce dernier forfait, à tuer le remords à force d'attentats. D'autres peut-être ne voulaient que se débarrasser du spectacle déchirant d'une si grande infortune, ôter du milieu d'eux le sinistre emblème des adversités, l'image importune des plus grands revers. Sans doute encore il y en avait qui, lassés de la constance d'une si haute vertu, eussent désiré de l'anéantir. D'autres enfin, affreux courtisans de la multitude, et sous le poids d'une invincible terreur, convaincus d'ailleurs que l'innocent devait périr, exagéraient l'expression de la férocité, pour écarter de leur poitrine le fer sanglant dont ils se croyaient seuls et sans cesse menacés; ils pensaient ne pouvoir trop chèrement acheter une vie abjecte et misérable. Qui tenterait, monsieur, d'expliquer tout ce qui se

passé dans le cœur des hommes lorsqu'ils sont la proie de si vives, de si tumultueuses, de si rapides agitations? Et moi, aurais-je pu, pourrais-je encore expliquer moi-même ce qui se passait dans le mien? Que sais-je si, lié comme j'étais par cette odieuse confraternité du paricide; que sais-je si, dans le cruel abandon où je me trouvais..... Ah! faut-il qu'après tant d'années il me reste un tel doute?..... Non, non, je sais seulement que j'écoutais avec une farouche anxiété; je sais que les différents votes me frappaient d'une égale horreur, parcequ'à chacun je faisais un retour sur le mien; et tous, quels qu'ils fussent, renouvelaient mon supplice. Quel droit avais-je pour désirer le salut du juste, pour exiger des autres un courage que je n'avais pas eu, pour oser même accuser ou leur fanatisme ou leur égarément? Et même les formes atroces du langage, dont quelques uns ne se servaient que pour se faire pardonner ou leur clémence, ou leur pitié, ou leur justice si tardive, n'étaient-elles pas une preuve certaine que la victime, toute couverte déjà des bandelettes du sacrifice, n'échapperait pas à sa funeste destinée? La plupart de ceux qui voulaient sauver cet

homme qui fut roi, n'insultaient-ils pas à plaisir la majesté tombée? Pour le soustraire à la mort ne le couvraient-ils pas de mille outrages? Ainsi le divin Représentant de la nature humaine, après avoir été soumis aux plus infames traitements, parut devant le peuple avec une couronne d'épines et un sceptre de roseau dans la main. Faible et lâche comme ceux de mes collègues qui ne votaient pas la mort, mais des peines ignobles, le proconsul romain ne put sauver le Juste en le couvrant du manteau de la douleur et de la dérision. Et moi, insensé! tous ces outrages gratuits dont on abreuvait mon roi, et qui lui laissaient la vie, me faisaient une sorte de bonheur stupide. Bientôt toutes mes alternatives de crainte et d'espérance cessèrent. J'eus trop de complices. Le père du peuple fut condamné; il le fut à une majorité douteuse. Une sueur froide vint alors inonder mon visage. Le frisson de la terreur parcourait tous mes membres. Mais, dois-je oser vous le dire? je sentis d'abord comme un immense soulagement; je pus respirer sous le fardeau de l'ignominie. Serait-il donc vrai que l'extrême malheur fût préférable à l'attente du mal-

heur? serait-il donc vrai aussi que l'on trouve quelque repos au fond de l'abyme? Du moins je pouvais sans trop de confusion tourner les yeux autour de moi ; j'avais des compagnons de rage et de désespoir; je n'étais pas seul sur l'étang de feu.

« Cependant la profonde abjection où j'étais tombé n'avait pas achevé de me pervertir. Une espérance me retenait encore, espérance vague et incertaine, mais qui, nourrie dans mon sein, acquit peu à peu une grande force. Je disais en moi-même : Non, il n'est pas possible qu'un tel crime soit consommé à la face du ciel, en présence d'un grand peuple, d'un peuple qui a toujours marché si noblement dans les voies de l'honneur et de la civilisation ! Insensé mille fois ! comme si, arrachée des mains des bourreaux, la victime dévouée n'eût pas rencontré ou les piques de septembre ou les poignards des juges assassins ! D'ailleurs, et je l'ai bien compris depuis, l'arrêt qui venait d'être prononcé n'était-il pas le parricide lui-même ? Le sceptre des rois ne venait-il pas d'être ignominieusement brisé ? La vie ou la mort de cet homme qui n'était plus qu'un homme de bien, puisque sa couronne

avait été traînée dans la fange et le sang, la vie de cet homme précipité du trône... Ah! vous frémissiez, monsieur, et des paroles si nouvelles pour vous alarment votre conscience irréprochable; j'achèverai néanmoins, fussiez-vous me retirer toute votre pitié, fussiez-vous m'accabler de tout votre mépris... la vie ou la mort de cet homme n'étaient-elles pas devenues, en quelque façon, des choses indifférentes, et comme de simples accidents?

« De telles pensées sans doute ne peuvent se présenter à l'esprit que de celui qui a trempé ses mains dans le sang, et encore lorsqu'il est séparé par de longues années du jour où il a commis un si grand attentat, lorsque l'âme tout entière a été, pendant ces longues années, employée à pénétrer les mystères profonds des événements. Ombre auguste que je continue d'outrager, si toutefois il est possible de vous outrager; ombre auguste, vous le savez sans doute, ce n'est point pour affaiblir le sentiment de mon crime, ce n'est point pour être moins à l'étroit dans les liens du remords, que j'ose ainsi me livrer à d'inconcevables méditations.

« Pardon, monsieur, je reviens à mon triste

récit. Tout semblait consommé du côté des juges de Louis XVI, lorsque les défenseurs de ce roi de toutes les adversités se rendirent au sein de la Convention pour accomplir un dernier devoir de leur ministère sacré. Hommes heureux, dont j'enviais si bien le sort, vous qui illustriez à jamais votre vie par un si beau dévouement, pendant que moi j'allais être condamné à traîner la mienne dans l'opprobre, que j'eusse voulu, au prix de vos nobles dangers, de dangers mille fois plus grands encore, être comme vous à la barre de l'assemblée, et, comme vous, parler au nom d'un roi réservé au supplice, au nom d'un roi qui n'avait plus à répandre que des malheurs pour grâces ! Hommes dignes de tous nos respects, qu'avez-vous à dire aux bourreaux de Louis XVI ? Qu'y a-t-il de commun entre vous et eux ? Ah ! vos discours seront simples et modestes comme il convient lorsqu'on remplit une mission du juste qui n'est plus roi, mais qui est le premier des mortels, et dont la place est toute prête dans le ciel. Ils ne se plaindront point ; ils ne protesteront point contre l'iniquité de l'arrêt ; ils ne déposeront point l'amertume de leurs accusations

au pied du trône éternel de celui qui juge les justices : toutes paroles qui eussent été vaines et triviales dans de pareils moments ! Les consciences savaient plus de choses qu'on ne pouvait leur en révéler.

« Quelques jours auparavant, Louis XVI avait interdit à ses défenseurs la faculté d'employer les ressources de l'éloquence ; moyens qui sortaient naturellement d'une telle cause, si c'eût été en effet une cause, s'il se fût agi du triomphe ordinaire de l'innocence et de la justice momentanément voilées de quelques nuages. Il leur avait fait supprimer la péroraison de sa défense, parcequ'elle était trop pathétique et trop touchante. Il n'eût pas voulu descendre à attendrir les juges que le crime lui avait donnés. Lors donc que les défenseurs de Louis XVI se présentent pour la dernière fois, ils contiennent encore leur ame dans les limites d'une simple discussion : toujours fidèles aux instructions de leur auguste client, ils se bornent à remarquer la faible majorité qui a suffi pour le condamner, et l'incertitude même de quelques uns des votes ; ils se bornent à remarquer de plus que les formes admises pour les jugements criminels

exigent un plus grand nombre de voix contre un accusé; et ils concluent de toutes ces remarques la convenance plutôt que la justice de l'appel au peuple. Quelques lignes écrites par Louis XVI lui-même contiennent cette demande exprimée avec les termes du barreau, comme aurait fait un simple particulier devant des juges communs à tous, pour en appeler légalement à un tribunal supérieur. Cet acte est terminé par l'expression noble et pure de sa persévérante confiance dans les anciennes affections d'un peuple que le malheureux monarque a aimé jusqu'à la fin. Mais cet écrit ne contient ni plainte, ni regret, ni pensée de ce qui fut, ni retour vers le passé, ni recours à l'avenir. Cet acte enfin ne semblait avoir été écrit par lui que dans un sentiment tout-à-fait désintéressé de ses propres infortunes, seulement pour décharger la nation d'une si redoutable solidarité, et la faire peser tout entière sur l'assemblée coupable. Encore eût-il voulu, en la couvrant elle-même de sa céleste mansuétude, la soustraire aussi à l'anathème vengeur. M. de Malesherbes, vieillard vénérable qui ne tardera pas de suivre au supplice son ancien maître, ah! disons

mieux, son modèle et son ami, M. de Malesherbes prononça quelques mots entrecoupés par sa profonde émotion. Ces mots sans suite n'avaient d'autre sens que celui qu'ils recevaient de la solennité du moment et des cheveux blancs du noble vieillard. Mais quel moyen de toucher des hommes qui avaient pu voir d'un oeil sec la décadence de ce qu'il y a de plus grand sur la terre ! Qui le croirait ! la demande de Louis XVI et de ses défenseurs ne fut pas même l'objet d'une délibération : elle fut écartée avec indifférence par l'ordre du jour.

« Le 21 janvier luit tristement sur la France consternée. Il faisait un froid très pénétrant ; le soleil était enveloppé d'épais brouillards. Quelle nuit longue et affreuse je venais de passer, et que de nuits non moins longues et non moins affreuses celle-là m'annonçait ! Si le sommeil, un sommeil de plomb, s'approchait un instant de ma paupière, aussitôt une voix terrible me réveillait pour me raconter mon crime, pour me dire les suites de mon crime. Une implacable Furie était debout devant moi, et me promettait de ne plus me quitter. Quelquefois je voyais le juste élevé

déjà au sommet de la gloire laisser tomber sur moi des regards sereins et compatissants. Quelquefois encore il me semblait que Dieu allait briser, à cause de moi, l'ouvrage de la création, et je ne sentais qu'avec une terreur intime que j'avais une ame immortelle. J'étais sorti de ma demeure avant le jour, et je vis les apprêts qui se faisaient pour le sacrifice.

« Une multitude d'hommes armés, pris au hasard, mêlés de manière à ce qu'ils fussent tous étrangers les uns aux autres, seulement distingués entre eux par des marques de craie blanche sur leurs habits, selon les différentes sections auxquelles ils appartenaient, dirigés par des chefs dévoués à la cause impie, comme un vil bétail que le boucher conduit à la mort; cette multitude formait une haie de soldats d'emprunt, disposée sur la longue route que devait parcourir le descendant de soixante-cinq rois, pour aller de sa prison à l'échafaud. Tous les habitants de cette grande cité étaient restés dans leurs maisons exactement fermées comme autant de prisons, car tel fut l'ordre auquel il fallut obéir. Nul n'avait la faculté d'aller et de venir dans les rues, si ce n'est ceux à qui un poste ou un emploi avait été assigné.

La ville était changée en une solitude immense, affreusement animée par le funeste et silencieux appareil du supplice. Et moi, je ne pouvais errer dans cette solitude que par l'odieux privilège du parricide.

« Je voulus m'approcher du Temple et voir ces tours funébres où Louis XVI était enfermé avec la plus déplorable des familles. On vous a dit la scène déchirante des adieux; je n'ai point à vous la retracer, et je n'en serais pas digne. Jamais je n'ai pénétré dans ce sanctuaire de tous les malheurs et de toutes les vertus; je voulus suivre la victime auguste; je me mêlai à cette troupe morne et étonnée, qui se remuait par une consigne inconnue, et qui avait des armes à condition de ne s'en servir que contre elle-même. Peut-être, hélas! un petit nombre d'hommes de courage et dévoués eussent suffi pour délivrer le juste; mais je ne sais quelle puissance invincible enchaînait toutes les âmes généreuses, car ce n'est pas le sentiment du danger qui peut ainsi frapper d'immobilité un grand peuple. Peuple français, sans doute tu avais trop à expier pour que le sang innocent ne fût pas versé pour toi et en ton nom! Et lui, cet

homme qui fut ton roi, qu'avait-il mérité? Ah! il avait mérité de ne plus habiter une terre désormais livrée à toutes les malédictions célestes. Dieu voulait l'ôter du milieu de nous avant d'achever de vider la coupe de la colère; Dieu enfin voulait le faire sortir du monde, comme jadis les envoyés de Dieu firent sortir un autre juste d'une ville coupable qui allait périr dans un abyme de feu.

« Cette multitude armée, marchant avec ordre autour et à la suite du char où reposait paisiblement celui qui attendait la couronne du martyr, cette multitude, impassible en apparence, gémissait avec amertume. J'ai vu des larmes couler sur la plupart des visages, mais ces larmes étaient aussitôt essuyées avec effroi. Il y avait dans tout cet appareil et dans tout cet ensemble, comme dans tous les esprits et au fond de tous les cœurs, l'étreinte de l'anathème et d'une immense douleur. Ce n'était point une victime vulgaire qui allait être immolée; la royauté apparaissait toujours: elle se manifestait jusque dans le soin que l'on mettait à l'effacer. On protégeait par les armes l'assassinat de celui qui, dans le temps où il était revêtu de la puissance, refusa

de protéger au prix du sang son pouvoir, sa liberté, sa vie. Malgré leur audace, malgré leur feinte assurance, les hommes de la révolte s'effrayaient du coup dont le retentissement ébranlait le monde. Ils ne pouvaient être rassurés par le déploiement de toute cette force militaire. Avec ces cent mille soldats d'un jour, ils auraient porté la désolation dans tout un empire, et ces cent mille soldats suffisent à peine pour leur faire croire à l'impunité, et à la consommation du sacrifice. Il fut facile alors de reconnaître que le prestige de la puissance avait survécu à la puissance abattue; l'innocence si indignement outragée poussait un cri sourd qui était entendu de tous. Le fanatisme se taisait. Une invincible pitié, une invincible horreur, qu'ils ne pouvaient étouffer, commençaient les tourments d'un grand nombre, leur prédisaient une éclatante punition. Ainsi ceux mêmes qui devaient triompher d'une si funeste victoire, ne triomphaient point, et l'épouvante gisait dans toutes les âmes.

« Cependant tout était calme, immobile, enchaîné. Nul n'osa sortir de cette profonde stupeur pour prononcer ou le mot de grace ou le

mot de salut. Plusieurs pensaient en eux-mêmes qu'inutilement on chercherait à sauver le prince dont on déplorait le sort; et cette pensée vague d'une destinée inexorable mettait à l'aise toutes les lâchetés. N'était-il pas trop vraisemblable en effet que toutes les précautions avaient été prises; que des assassins attentifs aux moindres mouvements de pitié, ignobles et impassibles instruments des passions furieuses, fussent placés près du char funèbre pour immoler à l'instant même celui dont la mort avait été si solennellement jurée, pour l'immoler au moindre signe; pendant que les canons qui roulaient autour du char auraient jeté le désordre, la confusion, mille horribles trépas au sein de la multitude? Le crime puise à pleines mains dans les trésors inépuisables du crime; ses ressources sont infinies, parceque rien ne borne ses exécrables conceptions, et il met, pour parvenir à ses fins, une énergie que n'eut jamais la vertu. D'ailleurs tous ceux qui assistaient à cette cruelle agonie de la société elle-même, et qui y assistaient avec un cœur déchiré, étaient isolés, sans communication entre eux, dans un état de défiance et de consternation qui

ôte toute force morale. Pendant que l'on recueille ses esprits, le temps, qui ne s'arrête point, amène une suite d'instant, d'instant inévitables, jusqu'à ce qu'enfin le dernier de ces instants inévitables, l'instant fatal soit arrivé.

« Toutes ces réflexions, je ne les faisais point alors. Les émotions étaient trop terribles, trop concentrées, pour laisser la liberté de penser ou de se rendre compte de ses propres pensées. Eh! pardonnez-moi, monsieur, si j'interromps ainsi mes récits pour vous faire part de mille idées confuses qui se mêlent dans mon esprit éperdu. Hélas! depuis si long-temps, une seule chose m'occupe, un seul sentiment m'absorbe; je suis, pour ainsi dire, sans passé et sans avenir, tant cette chose seule, tant ce sentiment unique, sont toujours présents devant moi: depuis si long-temps aussi je n'ai parlé à personne de mes troubles et de mes angoisses! Il n'est donc pas étonnant que mes discours soient sans suite.

« Vous savez, monsieur, quel lieu fut choisi pour l'immolation du père de la patrie; et ici il faut encore admirer la profondeur de l'instinct maudit qui avait déterminé un pareil

choix. Ils se trompèrent néanmoins dans leur calcul barbare : l'objet d'une vengeance si cruelle et si peu méritée était plongé dans de trop hautes pensées pour qu'il pût être accessible à ces vains regrets d'une grandeur qui n'était plus. L'homme qui allait payer de sa vie une vie consacrée au bien avait secoué de son vêtement mortel cette poussière dont il fut couvert par l'éroulement du trône du grand roi. Ce fut donc devant son propre palais, devant le palais de ses aïeux, que fut dressé l'échafaud. Hélas ! ce palais, que près d'un siècle avait désaccoutumé de toutes les magnificences humaines, n'avait jamais été habité par le monarque infortuné que pour être changé d'abord en une fastueuse prison, ensuite en une prison plus étroite, d'où il fallut encore sortir pour aller, dans la tour du Temple, attendre le jugement et la mort. La place de Louis XV, cette place immense, destinée jusqu'alors aux fêtes publiques, devait être témoin du parricide, devait être arrosée du sang innocent. Ah ! ce furent bien des fêtes que ces fêtes de l'hyménée royal dont ce lieu rappelait la mémoire, et qui furent troublées par de funestes catastrophes. Sinis-

tre présage d'une si déplorable fin ! Les événements les moins prévus contiennent-ils donc les pressentiments de l'avenir ? Y aurait-il une destinée menaçante enfermée d'avance dans les promesses mêmes d'une longue félicité ? Ah ! les voilà qui vont se réaliser ces prédictions de sang, de deuil, de larmes, sorties du sein de l'alégresse publique. D'un côté ces jardins superbes, d'un autre côté ces longues avenues croisées de beaux arbres, où une population jadis paisible et pleine d'amour pour son roi, se plaisait, dans les jours heureux, à chercher d'innocentes distractions : tout était au loin désert. Ainsi toutes ces pompes de tant de siècles, ce palais où se sont succédé tant de générations illustres, tout cet ensemble si majestueux et si imposant n'allait servir que de cadre funèbre au plus funèbre des tableaux. La victime ne devait quitter la terre qu'après avoir laissé tomber un dernier regard sur ces splendeurs passées, qu'après avoir, sans doute involontairement, laissé égarer son esprit attristé dans mille souvenirs de gloire et d'adoration. Ah ! si toutes ces grandeurs éclipsées se représentèrent à Louis XVI, ce ne fut qu'une image tout-à-fait fugitive ; le

bien qu'il avait fait, le bien qu'il avait voulu faire, les graces qu'il avait répandues, durent aussi consoler son ame. Mais, je l'ai déjà déjà dit, les assassins si soigneux d'ajouter à l'horreur du supplice s'étaient trompés, et Louis XVI n'habitait plus dans les jours écoulés; il devançait les jours éternels. Il avait pardonné sur la terre, il méditait les pardons du ciel. Peut-être l'angoisse des adieux à sa malheureuse famille, cette angoisse elle-même s'était-elle déjà écoulée dans les solennelles méditations d'un avenir qui sera bientôt un présent sans trouble et sans fin. D'ailleurs ce palais des rois n'avait-il pas été, avant le séjour du Temple, la royale prison du monarque? Dans ce palais des rois, dont la révolte effrénée avait fermé toutes les issues, n'avait-il pas eu le temps de préparer sa grande ame à la douloureuse délivrance?

« Cependant je suivais toujours, me détestant toujours de plus en plus. Je ne pouvais espérer de secours dans les hommes ni dans les choses qui paraissent soumises à l'incertaine volonté des hommes, et je levais les yeux au ciel avec une foi d'émotion qui me faisait un vrai soulagement. Je croyais sentir en moi

que les nuées devaient s'ouvrir, et qu'un envoyé de Dieu arriverait pour soustraire le juste à la mort de l'échafaud, pour épargner à mon infortunée patrie le plus grand des attentats et les châtimens qui en sont la suite, pour m'affranchir, moi misérable ver de terre, qui ne mérite que d'être foulé aux pieds, pour m'affranchir d'un remords qui était trop étranger à ma nature, et que je ne pouvais supporter. Il me semblait enfin que le juste eût pu mieux périr si j'eusse moins souffert de mon crime. Mais il ne descendit du ciel qu'un ange invisible qui apportait la couronne des saints, qui venait soulever l'ame de mon roi de dessous le fardeau des misères humaines.

« Comment expliquer toutes les contradictions du cœur de l'homme? Je vous ai confessé, monsieur, mes faiblesses et mon abjection. Je n'avais pu trouver en moi, comme je vous l'ai dit, assez de force pour être pur du sang innocent, et j'en trouvai assez pour le voir répandre. N'eût-on pas dit que je voulais m'assurer que ma victime ne m'échapperait pas? N'eût-on pas dit que je voulais rassasier mes cruels regards du supplice de celui que je ve-

nais de condamner? N'eût on pas dit que j'étais là pour crier : « Tombe sur moi et sur les miens le sang du juste! » Oui, quelque dégradé que je fusse à mes propres yeux, j'osais assister au plus beau spectacle qu'il soit donné à l'homme de voir, et que des philosophes anciens jugèrent digne de la Divinité elle-même. Mais ici ce n'était point un homme privé que ses hautes vertus garantissaient de la plus grande des ignominies, celle de mourir de la mort des scélérats. Ah! c'était le père de la patrie qui venait, avec une résignation religieuse, déposer sur un échafaud les derniers lambeaux de sa triste couronne; qui venait prier, à son heure suprême, le Maître souverain des peuples et des rois, le Régulateur éternel des destinées sociales, d'agréer le sacrifice de sa vie en expiation du parricide et des égarements du peuple qui lui fut confié : c'était la royauté elle-même, qui, restée pure et sans tache, se glorifiait de son inévitable résurrection, puisque nul crime, nul excès ne pouvait lui être attribué. La sublimité d'un tel spectacle semblait en voiler toute l'horreur pour moi-même, pitoyable complice de l'assassinat.

« Je vis donc avec une sorte de calme intérieur (c'était sans doute le calme de la victime auguste qui se réfléchissait sur moi, son ignoble bourreau), je vis bien distinctement, car je n'avais alors ni larme dans les yeux, ni trouble dans l'âme, je vis le prince magnanime lorsqu'il monta sur l'échafaud. Je le vis se tourner vers son peuple pour lui adresser ces paroles de pardon, qui reposaient au fond de son cœur paternel, et qu'il avait déjà consignées dans son testament de mort, monument sublime de la plus sublime clémence, puisqu'elle embrassait à-la-fois le passé et l'avenir. Il avait les mains liées derrière le dos, ainsi que le plus obscur et le plus vil des scélérats, car aucun genre d'humiliation ne lui fut épargné; mais il était encore roi pour pardonner, et il n'était plus qu'un homme pour souffrir avec douceur tous les outrages, pour répéter, avant de mourir, qu'il était innocent et comme roi et comme homme. Un satellite de cette ombrageuse tyrannie, à qui tout pouvoir était donné pour éprouver les bons, ordonne aussitôt un roulement de tambours, et la voix de Louis se perd dans ce bruit sacrilège. Ainsi donc ils firent tout ce qu'ils purent pour

éloigner d'eux le pardon, pour rester à jamais sous le poids de l'anathème.

« Un prêtre du Dieu vivant, décidé à partager le martyre, avait accompagné Louis XVI jusqu'au pied de l'échafaud. Avant de se séparer de la victime résignée depuis si longtemps, il voulut lui adresser ses dernières exhortations; mais qu'avait-il à lui recommander? Tous les trésors de la miséricorde et de la religion n'étaient-ils pas renfermés dans cette ame sublime qui allait être dégagée de son enveloppe terrestre? Le ministre du Dieu vivant ne sut que prononcer les paroles de l'apothéose, paroles saintes que son Dieu plaça sur ses lèvres inspirées, et que le génie de l'histoire a gravées avec un burin d'or sur ses marbres immortels. Puis il bénit le fils de saint Louis, le fils du roi mort sur la cendre parmi les ruines de Carthage; et, se glissant derrière la foule consternée, il se perdit dans la solitude.

« Immobile, les yeux fixes, j'avais vu l'un des bourreaux couper les cheveux de l'auguste victime; mais je ne vis point la tête de mon roi tomber sous le fer du supplice. Un bandeau de lumière s'étendit en ce moment sur

mes yeux éblouis, et changea l'instant du sacrifice en une apparition céleste. Je n'entendis ni ce que dit le bourreau en présentant la tête au peuple, ni le sinistre cri de triomphe, qui, m'a-t-on assuré, s'éleva tout seul du sein d'un morne et religieux silence.

« Je me perdis aussi derrière la foule; mais, bien différent du saint prêtre, ce fut pour traîner après moi tous les fardeaux de ma conscience; car, rendu à moi-même, ce qu'il y avait de si terriblement irrévocable dans la suite funeste de ma lâcheté se présenta devant moi comme une image certaine de l'irrémissibilité de mon crime. Dès-lors ne pouvant m'abjurer moi-même, j'abjurai mon nom.

« Je quittai Paris, après avoir réglé quelques affaires, afin de ne laisser aucune trace après moi. Je ne voulus pas même revoir mes parents navrés de douleur, ni mes amis, qui sans doute auraient renié le Régicide. Hélas! devenu le vil rebut des humains, j'étais seul sur la terre; je me rappelai avec amertume que j'avais souvent désiré fixer mon sort dans une douce et paisible union. Différentes circonstances de ma vie avaient de jour en jour retardé ce moment fortuné; mais l'espérance de

cette grande félicité ne m'avait jamais entièrement abandonné. Ah ! il fallait que le sentiment du bonheur domestique fût enfoncé bien avant dans mon cœur pour que le regret de ne l'avoir point obtenu vint y trouver place au milieu de mes plus cruelles angoisses. Comment aurais-je entraîné une pauvre misérable femme dans cet abyme de douleur et d'ignominie où je m'étais précipité ? Comment aurais-je condamné de malheureux enfants à recevoir un tel héritage d'opprobre et de malédiction ? Ne pensais-je pas quelquefois, dans mon égarement, que ma réprobation avait été prononcée avant l'heure de ma naissance, et que, victime lui-même d'une destinée implacable, mon vénérable père avait peut-être commis quelque crime secret qui lui faisait mériter un fils parricide, quelque crime inconnu dont je devais à mon tour porter la peine ? Oh ! pardonnez à votre malheureux fils d'aussi funestes pensées ! N'était-ce pas assez d'avoir souillé la vie que vous m'aviez donnée, ô mon père, sans vous attribuer encore toute la misère de ma chute ? Non, non, ma famille fut toujours irréprochable ; c'est moi qui ai commencé et qui finis pour elle les traditions du crime.

« J'errai quelque temps sans savoir où j'irais cacher mes honteuses douleurs, enfouir le reste de mes jours coupables. Enfin j'arrivai dans ce lieu solitaire; j'y étais tout-à-fait étranger, et j'ai pu m'y laisser ignorer. Seulement la persécution, ainsi que je vous l'ai déjà dit, fut quelquefois éveillée par mon nouveau nom; et je m'enfuyais pour éviter de laisser soulever ce voile de deuil et de châtiment qui faisait toute ma consolation. Mes absences ne furent jamais ni longues ni fréquentes; je retombais bientôt dans l'oubli que je desirais.

« Quoique si bien séparé du monde et de tout ce qui se passait sur la terre, je ne pouvais empêcher la renommée d'apporter de temps en temps jusqu'à moi le bruit confus de tant d'événements qui se succédaient avec une effroyable rapidité. Ces grands théoriciens, ces sophistes législateurs, ces fabricateurs d'essais cruels de gouvernement, dont je venais de me séparer, que j'avais laissés sur l'arène du crime et de l'anarchie, ne devaient pas tarder, pour la plupart, d'être immolés au milieu de la risée féroce de cette multitude qu'eux-mêmes avaient soulevée. Et souvent, du fond de ma retraite, j'ai pleuré sur eux.

Hélas! plusieurs n'étaient point détrompés. Ils croyaient encore qu'il aurait pu en être autrement; ils ne s'accusaient donc point; ils mouraient avec un stoïcisme farouche. Moi qui avais partagé leurs erreurs sans partager le courage et le fanatisme qui font que l'on admire en condamnant; moi, que toute la philosophie du siècle avait ébloui plutôt que convaincu, je m'instruisais de plus en plus à me mépriser. Lorsque, parmi ceux qui, comme moi, s'étaient faits juges de Louis XVI, et qui étaient successivement désarmés de la faux terrible de la révolution pour en être dévorés à leur tour, je venais à découvrir tout-à-coup des prodiges de scélératesse que toute la force des circonstances, que tout l'emportement des passions, ne pouvaient expliquer, alors je m'écriais: « A quels monstres, grand Dieu! aviez-vous livré l'innocent! A quels monstres ai-je associé ma mémoire dans les siècles à venir! » Alors je n'étais point même un affreux Séide d'une religion nouvelle, d'une religion barbare; je n'étais plus à mes yeux que l'infame et stupide complice d'une bande d'assassins. Quelquefois aussi je contemplais ce qu'il y avait de si odieusement

ignoble dans ces étranges simulacres de gouvernement, et je me disais encore avec une singulière amertume : « Voilà donc l'héritage que nous ont laissé toutes les élégances du siècle de Louis XIV ! voilà donc l'héritage que nous ont laissé toutes les mollesses et toutes les gloires littéraires du siècle suivant ! voilà donc ce qu'est devenu le peuple le plus poli et le plus éclairé de l'univers ! »

« Mais toutes ces funestes méditations ne suffisaient point à mon supplice. Il fallait bien un autre aliment à mes remords ! Je sentais comme un besoin infini d'augmenter mes angoisses, d'ajouter à mes tourments. Une providence vengeresse ne m'a point épargné de si cruelles alternatives. J'ai su tout ce qu'il a pesé de calamités horribles sur la famille du monarque infortuné. J'ai su que la compagne de ses grandeurs et de ses adversités, la noble fille des Césars, avait fini par périr aussi sur l'échafaud. J'ai su que les modestes vertus de madame Élisabeth, cette princesse admirable, si dévouée, qui fut un ange avant d'habiter parmi les anges, n'avaient pu désarmer les bourreaux. J'ai su que l'enfant auguste, héritier du trône sanglant de son père, après

avoir végété douloureusement sur la paille humide des cachots, avait succombé sous le poids des plus indignes traitements. J'ai su que la fille de Louis XVI, survivant seule à tant d'illustres funérailles, entourée d'un silence impénétrable comme dans les prisons muettes de Venise, n'avait enfin recouvré la liberté que pour quitter ce sol français, abreuvé du sang de tous les siens. Destinée à errer d'exil en exil sur les terres étrangères, que seront pour elle les jours de l'adolescence et de la jeunesse! Elle fut le prix d'un échange; elle ne fut pas même jugée digne d'une rançon. En abandonnant la France, il ne lui était pas permis d'être rassurée sur les cendres sacrées qu'elle laissait parmi nous. Elle partait au sein de l'abolition et de la profanation de tous ses souvenirs.

« Mais que dis-je! j'ai su! Ah! j'ai longtemps ignoré la plus lamentable et la plus cruelle partie de ces royales infortunes. Peut-être même le jour de toutes les révélations n'est pas encore arrivé. J'ai donc longtemps ignoré tous les supplices qui ont précédé le dernier supplice, devenu enfin une délivrance. Oui, je savais cette affreuse solitude des pri-

sons; mais pouvais-je soupçonner tout ce que le délire du crime inventa pour rendre cette solitude et ce délaissement plus affreux encore? Pouvais-je imaginer ces hideux haillons qui couvraient une grande reine? C'est la première fois sans doute que la majesté royale et la beauté ont reçu de tels outrages. La mort seule jusqu'à présent avait eu le privilège de flétrir ainsi les deux plus merveilleuses idoles du cœur de l'homme. Enfin j'ai su, et je n'ose en renouveler l'odieuse mémoire, oui, j'ai su l'accusation étrange qui fut portée contre Marie-Antoinette, et l'innocent complice que les infames voulurent donner à une si monstrueuse accusation. Ah! tous les visages des anges du ciel durent se couvrir de rougeur. Elle, la fille des Césars, la veuve du juste, comprenant à peine l'inculpation inouïe qui lui était faite, ne put qu'invoquer le témoignage des mères. Elle en avait bien acquis le droit, cette haute créature qui fut une mère si tendre, si vigilante, si dévouée; elle qui de toutes ses grandeurs ne regrettait que de ne pouvoir être avec ses enfants, pour partager avec eux sa profonde douleur, pour manger avec eux le pain de la misère, pour raccom-

moder leurs grossiers vêtements comme elle était condamnée à raccommo-der les siens, pour remuer enfin la paille de leur chétif grabat. Il ne faut pas s'y tromper, les sentiments les plus simples de la nature ont quelque chose de plus élevé et de plus exquis selon la hiérarchie des rangs. Marie-Antoinette souffrait donc en même temps et comme reine et comme mère.

« En vérité, monsieur, j'aurais dû me trouver moins coupable lorsque j'apprenais de pareils détails; et toutes ces recherches d'une basse perversité auraient dû peut-être atténuer en moi le sentiment de mon crime: mais il n'en était pas ainsi. Il ne s'agit plus de rappeler et les pompes de Versailles, et la vanité de toutes les magnificences humaines, pour les comparer avec de telles décadences, avec de telles adversités. Toute expression humaine devient froide, et Bossuet lui-même ne saurait où prendre des paroles pour les égaler à la douleur.

« Et sur-tout, faut-il encore réveiller en vous ce souvenir affreux? et sur-tout le second régicide, le long meurtre de l'enfant de Louis XVI, recule toutes les bornes connues

de la scélératesse et de la tyrannie. On a vu quelquefois d'ombrageux usurpateurs vouloir dérober aux regards les héritiers de droits antiques et vénérables. Des enfants sur lesquels reposaient des espérances que l'on voulait éteindre furent condamnés à languir dans l'obscurité : tantôt ils furent expatriés, ou élevés sous de faux noms, dans une condition privée; tantôt ils furent exposés dans les bois, à la merci des bêtes féroces, moins cruelles souvent que le cœur des ambitieux : on jeta les uns dans des cloîtres ou des cachots; d'autres ont été livrés à la mort par le fer ou le poison; d'autres enfin ont été indignement mutilés, ou ont eu les yeux crevés par le feu. Tyrans et bourreaux de tous les temps qui nous ont précédés, que vous étiez peu savants dans la science des tortures! que vous étiez peu habiles à préparer le breuvage de la douleur et de la misère! allez, vous ne connaissiez pas toutes les ironies et toutes les dérisions que l'enfer peut réserver à la nature humaine la plus élevée!

« L'opprobre de la majesté royale n'avait pas satisfait les horribles factieux qui gouvernaient la France. Ils voulurent flétrir par un

attentat tout-à-fait nouveau cette majesté qui n'était pas tombée assez bas. L'innocence de Louis XVI avait préservé la royauté de toute atteinte contagieuse et mortelle. Le sang d'une victime pure ne souille point. Ils voulurent donc faire pénétrer la profanation jusque dans le sanctuaire où réside la puissance qui gouverne, la puissance qui reçoit les inspirations du ciel. Tout ce qu'il y a de saint dans l'innocence, tout ce qu'il y a de céleste dans la pudeur, furent ternis par leur souffle impie. Le jeune roi les effrayait également par la beauté de son ame ingénue, et par la beauté de sa ravissante figure. Ils voulurent essayer de le faire descendre au rang des animaux immondes, et de détruire à-la-fois l'intelligence et les organes. L'enfant auguste portait sur son noble front la double empreinte de la plus haute humanité et de l'élection des races royales : ils voulurent, à force d'abjection et de tourments, essayer d'effacer cette double empreinte, cette double auréole du souffle de Dieu. On épouvantait sa tendre et douce imagination, en troublant son sommeil par des terreurs subites, en exigeant, avec des dédains et des menaces, les

services les plus humiliants, en jetant devant lui, comme une vile aumône, sa chétive et grossière nourriture, en plaçant sur ses lèvres virginales une sorte de langage inouï que les êtres les plus corrompus ne se permettent que dans leurs orgies. Le jeune martyr n'eut bientôt plus, dans son bouge infect, d'autre asile que son imperturbable silence où il persista jusqu'à la mort, silence vraiment extraordinaire et sublime! Sans doute il ne voulut plus proférer aucune parole, parceque la sainteté de la parole avait été outragée pour ce pauvre ange du ciel, resté seul au milieu des méchants; et sa mort, dernier acte d'une si douloureuse enfance, fut la triste fin d'une maladie dégradante, fruit horrible de tant d'impies traitements. Vous savez, monsieur, ce que des tyrans, à Rome, imaginèrent, pour concilier le texte de la loi qui interdisait le supplice d'une vierge avec leur atroce besoin de répandre un sang innocent. La sorte de profanation qui fut alors inventée peut seule donner une idée de celle qui fut exercée sur l'enfant malheureux, héritier de tant de rois, héritier du magnanime pardon de son père.

« Néanmoins, siècles futurs, le croirez-vous ?

la Convention fut soupçonnée d'avoir été trop compatissante à l'égard des enfants de Louis XVI, calomnie étrange, et qui seule caractériserait ces temps de délire et d'abrutissement! Le comité de sûreté générale, accusé d'avoir voulu assurer par quelques soins l'existence et l'éducation des deux orphelins du Temple, était venu affirmer, au sein de l'assemblée, *qu'il avait été étranger à toute idée d'améliorer leur sort, ou de leur donner des instituteurs, et qu'il n'avait eu en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance. Le comité et la Convention, disait-il, savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève leurs enfants.* Et c'était quatre mois après le 9 thermidor que l'on repoussait une telle calomnie par de telles expressions! et c'était quatre mois après le 9 thermidor que l'on continuait de mettre en oubli le décret rendu la veille du jour où le juste devait périr, si toutefois ce décret lui-même n'avait pas été déjà une atroce dérision de plus, une dernière raillerie de tout ce qui pouvait rester encore d'humanité dans le fond des cœurs! Quoi qu'il en soit, par ce décret, conçu dans des termes que je n'oserais redire, il fut

promis qu'après la mort du roi *l'on prendrait soin de sa famille, et qu'on lui ferait un sort convenable.* Justice du ciel, vous qui êtes quelquefois si patiente à tout souffrir, parceque le temps vous appartient, justice du ciel, que votre réveil est quelquefois terrible!

« Après de tels crimes, faut-il donc s'étonner de toutes les calamités qui pesèrent sur ma patrie? Après de telles infortunes y a-t-il des infortunes qui puissent exciter la pitié? Eh bien, monsieur, suis-je assez coupable? car il faut bien que je m'accuse et de ces forfaits inouïs, et de ces calamités que nulles calamités n'ont jamais égalées, et de tant d'infortunes diverses qui venaient s'asseoir au sein de toutes les familles. Il faut bien que tout le sang injustement versé retombe sur ma tête, que toutes les infamies s'attachent à mon cœur pour le dévorer sans relâche! Il faut que je porte aussi la peine du second régicide, long et silencieux attentat auquel je n'ai cependant point participé. Je voudrais en vain secouer le fardeau de toutes ces épouvantables responsabilités. Il pèse sur moi comme une montagne.

« Qu'ajouterais-je, monsieur, à tout ce que

je viens de vous dire? Vous entretiendrais-je encore de tout ce qui fut fait pour confirmer d'une façon si atrocement solennelle la religion du régicide? Vous parlerais-je de la violation des tombes royales de Saint-Denis, de la fête sacrilège du 21 janvier où l'on exigeait le serment de la haine, fête instituée pour rendre le peuple entier complice du grand attentat que Louis XVI avait voulu ne faire porter que sur ses auteurs? Vous peindrais-je ce peuple français traité par la vengeance du ciel, comme, dans les anciens jours, ces hommes à qui l'on refusait le feu et l'eau; sorte d'excommunication immense dont il n'a pu être purifié que par d'immenses malheurs? Vous peindrais-je ce même peuple en quelque sorte exilé sur le sol dévorant où il souffre mille maux, n'ayant pas besoin d'être porté sur les bords des fleuves de l'étranger pour regretter la patrie absente, et n'ayant d'autre refuge contre tant de fléaux de tous les genres que les camps ou les échafauds? Vous le montrerais-je n'échappant, plus tard, à l'anarchie que pour tomber dans les bras de fer du despotisme?

« Cependant, vous le savez, de nobles pro-

testations s'élevèrent du sein même de ce grand peuple opprimé par un destin inexorable. La guerre civile, étendue de l'intérieur à l'extérieur, le nombre sans mesure des martyrs, prouvaient l'horreur générale; et si tant de forfaits inouïs sollicitaient continuellement la colère de Dieu, le généreux dévouement de tant de victimes innocentes sollicitait continuellement aussi sa clémence. C'est du sein de mille désastres que j'ai souvent entendu retentir des chants de victoire; mais, il faut bien vous l'avouer, j'étais peu sensible à la gloire de nos armes. L'éclat de nos triomphes militaires ne pouvait m'absoudre de mes remords. Enfin le rétablissement du trône de Clovis a fait briller un rayon de joie sur ma triste vie. J'ai pensé que si je n'étais pas affranchi de mon ignominie, du moins la généreuse nation sur qui j'en avais attiré la funeste solidarité était devenue libre. Mais, moi, je suis demeuré sous le poids du courroux céleste. Oui, monsieur, jusqu'à présent j'avais cru la société perdue. Je la voyais arrachée de ses bases, et je n'apercevais aucun appui pour elle. Cette vieille Europe, ébranlée d'un bout à l'autre, devait, à mon avis, exécuter sur

elle-même et sur ma malheureuse patrie les irrévocables arrêts de la vengeance du ciel. J'avais perdu tout droit à cette vertu que la religion nomme l'espérance : pouvais-je donc espérer encore que le bras de mon Dieu ne voudrait pas de sitôt briser son ouvrage ? pouvais-je espérer que les tribus d'Israël allaient voir finir les jours de la servitude ? Ainsi la tyrannie se débattait en vain dans son agonie sanglante. Le sceptre de la domination lui échappait. La France, la reine des nations, envahie de toutes parts, sans être encore vaincue, tout-à-coup abaisse ses armes, non point devant les chefs de la croisade européenne, mais devant les fils de saint Louis. Une si heureuse révolution sans doute imprimait plus fortement sur mon front l'anathème ; je n'eus pas de peine à me résigner, puisque c'était un moyen de plus d'expier mon crime.

« Maintenant, monsieur, vous savez quel homme je suis ; et je vois à votre attendrissement que vous n'êtes pas sans pitié pour moi. Cette retraite âpre et sauvage où j'ai continué de vivre inconnu et solitaire, je m'y suis toujours plus attaché, parcequ'elle est tout-à-fait conforme à la situation de mon ame. Que n'ai-

je pu en trouver une plus âpre et plus sauvage encore! que n'ai-je pu voiler le soleil, et faire qu'il restât pour moi comme il était le jour du 21 janvier! que ne puis-je défendre à la lune d'éclairer mes pas durant la nuit, ou de pénétrer dans mon odieuse demeure! Je n'ai pas la triste puissance de m'exiler de la nature entière. Mon Créateur continue de faire descendre jusqu'à moi les dons qu'il voulut répartir entre tous les hommes. Il n'ignore point que j'ai profané le mystère sacré de l'existence; mais je ne l'ignore point non plus. Et, soyez-m'en témoin, monsieur, n'ai-je pas fait tout ce que j'ai pu pour me soustraire à de tels bienfaits? A moins de répandre moi-même mes entrailles sur la terre, et de jeter mon sang contre le ciel, que puis-je faire de plus?

« Sous cette paille à demi pourrie qui me sert de lit est une fosse dans laquelle je veux être enterré lorsque Dieu jugera à propos de m'appeler en sa présence, pour que je reçoive mon jugement définitif; car, dès à présent, monsieur, le supplice que j'éprouve est un avant-coureur de ce jugement redoutable. J'ai déposé ma dernière volonté dans un écrit que je ne puis vous montrer. Cette maison doit être

démolie pour couvrir ma fosse de ses débris ; et, durant au moins une génération, les hommes, en voyant ces ruines, diront : « Ce tas de pierres fut la maison qu'habita le Régicide. » En attendant ma mort, que je redoute, et qu'en même temps je desire, je ne veux point avoir d'autre société que ma Bible, parcequ'elle m'enseigne les desseins de Dieu sur l'homme et sur les empires de la terre.

« Je vais quelquefois la nuit porter mes pas dans l'enceinte du cimetière ; j'y considère avec envie les tombes des innocentes créatures qui y sont ensevelies. Des larmes les arrosèrent, et les arrosent chaque jour : et la mienne, obscure et délaissée, sans doute, sera maudite de loin. Souvent je m'enfuis de cette enceinte paisible, dans la crainte de troubler, par ma présence, le repos de ces ombres qui furent les bien-aimées de mon Dieu, qui vécurent et moururent sans crime. J'ose quelquefois, cependant, m'asseoir sur les marches de cette croix que vous voyez au milieu du cimetière. Puis je me mets à genoux devant ce signe sacré, et je lui demande avec douleur si le Rédempteur des hommes est venu aussi pour celui qui tua son père, pour celui qui versa du poison

dans la coupe de sa mère. Je lui demande si le Dieu du pauvre et de l'affligé est venu pour consoler aussi le Régicide. Je me rappelle alors les dernières paroles qui précédèrent le cri de la dernière agonie de l'Homme-Dieu. Ne furent-elles pas, comme celles de mon roi, des paroles de pardon? Eh quoi! toujours de la miséricorde; et moi, j'ai été sans miséricorde! « Ils ne savent ce qu'ils font! » Ah! si telle fut la cause du pardon, moi, je suis hors de toute espérance de pardon. Moi, je savais ce que je faisais.

« Quelquefois les fossoyeurs, poussés par la curiosité, entrent dans le cimetière pendant que je suis occupé de ces sinistres pensées. Alors je leur dis : « Par charité, mes amis, ne vous inquiétez pas de mon corps, quand ma pauvre ame ne l'habitera plus. Vous le laisserez dans le lieu où moi-même je l'aurai laissé; et vous démolirez ma maison pour cacher ma dépouille sous les débris de ma funeste demeure, et pour abolir la mémoire du Régicide. Mais abstenez-vous, je vous en conjure, abstenez-vous de me maudire; car j'aurai subi le jugement de Dieu, et vous ne voudrez pas ajouter à la rigueur de ce jugement. » Les fos-

soyeurs ne me répondent point, mais ils inclinent la tête en signe d'adhésion à ma volonté.

« Lorsque le curé me rencontre dans mes promenades solitaires, il m'aborde toujours, et il me demande avec bonté pourquoi je ne viens point dans l'église chercher les consolations de la religion. Je lui dis : « Monsieur le curé, je ne suis point digne de trouver place dans l'assemblée des fidèles; mais il y a un petit réduit connu de moi seul où je vais me mettre à genoux durant les offices. Je ne manque jamais à ce devoir que je me suis imposé. De là j'entends vos chants solennels : j'envoie au ciel mes prières isolées. Ah ! pourvu que mes prières n'irritent pas encore le ciel au lieu de l'apaiser ! »

« Sans doute les jours sombres et tristes me plaisent ; il me semble que Dieu me les envoie ; car, dans mon funeste délire, je voudrais que Dieu daignât me manifester sa colère au lieu de ne la faire entendre que sourdement au fond de mon cœur. Je vais chercher sur ces hautes cimes toutes les terreurs des orages ; je vais savoir si je pourrai ouïr plus distinctement l'arrêt du Juge suprême. Mais là comme ailleurs,

mais dans ces moments comme dans tous les autres, je n'entends toujours que le cri de ma conscience; et mon Créateur ne se révèle à sa créature déchue que par la terrible voix des pressentiments. Je reste abymé sur le seuil de cette obscurité redoutable dans laquelle Dieu se retire, mystère de vie pour les justes, mystère de mort pour les pervers.

« Ma santé néanmoins a rarement souffert des tourments de mon ame. C'est un bonheur pour moi de n'être point malade; car je ne voudrais implorer l'assistance de personne, et cependant une sorte de pudeur m'obligerait à vaincre cette répugnance, et à accepter les secours de la charité chrétienne, de cette charité qui ne craint ni la contagion du malheur, ni l'approche du crime; de cette charité qui descend au fond des cachots, qui va dans les bagnes, qui monte sur les échafauds. Si donc je me trouvais sérieusement malade, sans doute je ferais prier les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, établies dans le bourg voisin, de venir soigner le Régicide; sans doute encore j'admettrais dans ma demeure monsieur le curé, le ministre d'un Dieu mort sur la croix. »

Tel fut le récit de l'infortuné. Je cherchais

à le consoler, à le rassurer, à lui inspirer quelque confiance. Il ne m'écoutait point. Il se lève et sort de sa maison en me saluant. J'y restai encore quelques instants après lui, croyant qu'il allait revenir; mais il errait autour de sa demeure, comme s'il m'eût oublié. Alors je sortis, l'âme pénétrée d'une compassion profonde, et je me retirai.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

L'HOMME SANS NOM.

DEUXIÈME PARTIE.

Lorsqu'à mon retour d'Italie je repassai les Alpes, je me souvins du Régicide, et je voulus m'informer de ce qu'il était devenu. Plus de trois ans s'étaient écoulés; j'étais impatient de savoir ce que tant de circonstances nouvelles avaient pu apporter de changements dans l'ame de cet homme. Il n'est plus: son nom est resté inconnu. Voici ce que j'ai appris des derniers temps de sa vie.

L'infortuné, après l'entretien que j'avais eu avec lui, n'avait été que plus triste et plus enfoncé dans ses funestes pensées. Sa retraite était devenue plus rigoureuse encore et plus profonde. Il fuyait plus que jamais les hommes; il se tenait plus que jamais éloigné des solennités de l'église. Il était facile de comprendre que, sans se l'avouer à lui-même, le retour du roi avait armé de pointes plus aiguës le rude cilice de la malédiction et du remords. Ses yeux avaient quelque chose de

hagard ; il respirait avec peine. Toutes les plus nobles compassions, toutes les bienveillances les plus attentives se seraient en vain approchées de lui, elles n'auraient pu le soulager. Il était dans cette cruelle situation, lorsque le 20 mars lui apparut comme un sinistre météore, comme une évocation de l'enfer. Cette ame sombre et inquiète fut remuée jusque dans sa vase. Ceux qui ont eu occasion de le voir durant les cent jours m'ont raconté à ce sujet des détails singuliers et douloureux. Toutes les terreurs superstitieuses, qui avaient été si long-temps à s'apaiser parmi les habitants du pays, commencèrent bientôt à se réveiller. Comment croire en effet que le génie du mal n'avait pas soufflé sur tous ceux qui jadis lui furent si dévoués, ou qui s'étaient une fois laissé fasciner par lui ? Ce pouvoir gigantesque, inconnu, si parfaitement analogue à la fatalité des anciens, ce pouvoir de la révolution, tout-à-coup se soulevant tout armé, n'allait-il pas retrouver ses agents invisibles, ses vieux serviteurs qui n'avaient pu sommeiller un seul instant, peut-être les anciens bourreaux qui se disposaient à gagner leurs salaires accoutumés ? Et lui-même, le

Régicide, on l'entendit alors s'écrier : « Homme du 21 janvier, qu'y a-t-il que tu ne te réjouis point? Maintenant cette couronne de saint Louis n'importunera plus ton imagination! Elle vient d'être brisée de nouveau, d'être brisée à jamais! Réjouis-toi donc comme Satan se réjouit lorsque le mal se fait sur la terre! »

« Il m'en souvient, disait-il un jour avec égarement au curé du hameau, oui, il m'en souvient; j'étais jeune encore. Le peuple français, saisi d'un vertige qui le rendait indomptable, distrait de la guerre par les troubles intérieurs, et des troubles intérieurs par la guerre, marchait avec une force toute-puissante et toute machinale dans la voie terrible où, effroyable berger, la révolution le poussait devant elle. J'ai vu les souverains de l'Europe outragés, sans qu'ils pussent trouver la moindre énergie dans le sentiment de ces outrages; j'ai vu la mort non vengée de mon roi inspirer à la nation frappée de stupeur une sorte de dédain pour tout ce qui n'était pas le pouvoir de la révolution, et un grand mépris pour les calamités et la mort; j'ai vu ensuite la révolution tout entière passer dans

les mains d'un seul homme; et cet homme, le voilà! Il n'a besoin que de paraître, la révolution le proclame à l'instant son représentant. Il traverse les cités et les campagnes avec une pleine autorité, comme ministre du destin; il n'a rien à craindre, car c'est lui, et il est entouré d'une sauvegarde que lui seul connaît. Marat, Robespierre, noms ignobles que l'histoire n'osera prononcer, vous pouvez rester inconnus dans les siècles à venir : le sang de cinq millions d'hommes n'a pas coulé autour de vous et à vos pieds; vous ne fûtes, ainsi que moi, que de vils instruments. L'héritier du comité de salut public comparaitra pour nous tous devant la postérité; il cachera nos crimes et nos avilissements sous le manteau de son inconcevable fortune, de son immense gloire. »

Tels étaient les discours extravagants du Régicide; mais l'héritier du comité de salut public fut vaincu à Waterloo; il fut vaincu par la seconde croisade de l'Europe, ou plutôt il se crut vaincu, et il le fut en effet. Ce fut lui qui manqua à son armée. Dieu voulait le salut de l'Europe aux dépens de la seconde humiliation de la France.

L'homme du 21 janvier retomba sur lui-même : il rentra dans ses remords comme le malade, après une fièvre ardente, rentre dans le bon sens et la raison. Les remords étaient redevenus son état naturel, et il n'avait rien fait qui pût les augmenter ; il n'avait point proscrit de nouveau le sang de ses rois. Ses paroles inconsidérées n'avaient été que le délire de ses souffrances, la folie de sa profonde misère.

Peu après cette époque désastreuse, deux prêtres d'un rare mérite, d'une grande charité, et d'une éloquence pénétrante, vinrent à passer par le bourg voisin du hameau où habitait le Régicide. Ils entendirent parler de lui ; ils désirèrent le voir ; ils allèrent le visiter dans sa demeure. Émus, ainsi que je l'avais été, de tous ses bons sentiments, de l'élévation de ses idées, touchés sur-tout de ses mortelles angoisses, ils résolurent de le réconcilier avec lui-même, en cherchant à lui démontrer que la religion défend de jamais désespérer de soi. Ils ne craignirent pas de lui rappeler le seul homme de qui il ait été dit : *Il eût mieux valu pour lui qu'il ne fût pas né.* « Le traître Judas, remarquaient-ils, refusa la réconci-

liation, et n'écouta que le cri du désespoir. Ce n'est point à cause de son crime, et quel crime cependant! ce n'est point à cause de son crime qu'une telle parole a été prononcée sur lui; c'est parcequ'il avait douté de la clémence de son Dieu. Il jeta dans le temple le prix ignoble de sa trahison, et il garda dans son ame l'odieux sentiment de la trahison elle-même. Il croyait à son Créateur la puissance de lancer les mondes dans l'espace, d'animer d'un rayon d'intelligence une vile poussière, et il ne lui crut pas celle de rendre de nouveau bon ce qui fut bon en sortant de ses mains divines. Ainsi il se précipita de plein gré au-devant du redoutable jugement. » Puis ils ajoutaient : « Le respect que vous avez conservé pour la mémoire du roi vous impose le devoir d'acquiescer au pardon, comme jadis ses ordres vous auraient imposé le devoir de mourir pour lui, selon la carrière où vous vous seriez trouvé engagé. Toujours la loi du devoir est inflexible; elle ne se plie ni à nos goûts, ni à nos répugnances. La remise de votre crime vous est assurée, à la seule condition d'accepter ce que nous oserions appeler votre seconde innocence. Votre victime, qui

fut votre roi, commande encore du séjour éternel pour les choses où le pouvoir lui fut donné pendant sa vie, comme les volontés d'un père qui n'est plus enchaînent toujours ses enfants. Louis XVI, dans le ciel, n'a pas cessé d'être le ministre du pardon de Dieu. Celle qui fut son épouse sur la terre, celle que nous vîmes environnée de tant d'éclat, celle qui reçut parmi nous toutes les sortes d'hommages que peut recevoir une mortelle, celle enfin qui fut précipitée de si haut dans un si profond abyme d'humiliations et de douleurs, la reine a pardonné aussi : le témoignage de son pardon nous a été conservé par un miracle de la Providence; lorsqu'il nous a été révélé pour la première fois, son ame magnanime, depuis long-temps, intercédait, au pied du trône des miséricordes divines, pour cette malheureuse France qu'elle aima toujours, pour cette patrie de son choix où elle connut toutes les grandeurs et toutes les misères. Cette autre femme, cette vierge des lis; ah! le malheur n'a pu la rendre plus pure, plus noble, plus excellente que Dieu ne l'avait faite! Madame Élisabeth vous conjure par notre voix d'accepter votre pardon; elle vous

revêtra elle-même de la robe sans tache; elle peut rendre à vos vêtements souillés plus que la blancheur de la neige. Et cet enfant qui devait régner, et qui n'a pu que souffrir, cette colombe si belle et si douce, qui s'est enfuie vers les régions de l'innocence éternelle, cet ange de toutes les jeunes douleurs, le royal orphelin a rompu, dans le séjour de la paix inaltérable, le silence dont il voulut s'envelopper dans le séjour de toutes les corruptions; et il a rompu ce silence pour être aussi l'intercesseur du pardon. A peine sorti de cette fange d'iniquité que des infames avaient amassée autour de lui, il a paru dans toute sa beauté native; et ses paroles se sont trouvées aussitôt semblables aux paroles qui sont le langage du ciel. Il a pu de suite se mêler aux concerts de l'amour sans fin. Celui-là n'a point pardonné : il a fait plus; il a remercié ses bourreaux qui furent si patients à accumuler sur un enfant toutes les infirmités humaines, à faire respirer à cette ame neuve le poison de leur perversité. En voilà-t-il assez? ajoutaient-ils; que pouvons-nous vous dire pour ébranler votre funeste résolution de vous laisser dévorer par l'amertume de vos

pensées? Et cependant pour quel coupable a-t-il jamais été fait plus de miracles? Le pardon et l'oubli non seulement sont pour vous descendus du ciel, mais ils ont d'augustes interprètes sur la terre. Le frère du roi-martyr semble être monté exprès sur son trône pour vous rassurer. Il étend sur vous sa royale inviolabilité. Et nous, les ministres du Dieu vivant, nous que les persécutions et la dispensation des saints mystères ont instruits dans tous les secrets de la bonté infinie, nous avons survécu à mille calamités, nous avons traversé les monts pour venir à vous dans le temps qui a été fixé. Dieu nous a envoyés vers le pauvre lépreux pour achever de le guérir, pour lui dire qu'il peut maintenant aller sans crainte au milieu de la foule des peuples, qu'il a été racheté comme les autres hommes; que sa chair est redevenue saine et pure; que son ame immortelle peut s'ouvrir dès à présent aux espérances de ceux qui ont bien vécu. »

Les deux prêtres ne voulaient pas priver le Régicide de ses remords; mais ils voulaient qu'il se reposât avec confiance dans de si puissantes médiations et dans les miséricor-

des de Dieu. Lorsqu'ils virent que l'attendrissement était enfin parvenu dans l'ame de cet homme, lorsque des larmes d'émotion eurent commencé à mouiller ses paupières depuis si long-temps arides, alors ils crurent pouvoir entrer avec lui dans de plus hautes considérations. Sans toutefois chercher d'abord à sonder tous les jugements de Dieu, de ce Dieu qui ne cesse de veiller sur les sociétés humaines, ils ne craignirent point d'aborder ces questions redoutables qui peuvent épouvanter la foi des faibles, et que les forts ne discutent qu'avec tremblement. N'est-ce pas en effet le moment de les examiner lorsque, par l'anéantissement de toutes les traditions anciennes, rien ne semble plus exister que dans l'avenir? D'ailleurs, dans sa longue solitude et dans le délaissement de ses facultés, le Régicide avait de lui-même pénétré déjà bien avant, par la pensée, dans ce que les lois primitives de la société ont de plus intime et de plus indestructible. Ce fut donc une heureuse distraction pour lui de s'abandonner à des entretiens si relevés. Il y était préparé et par les inclinations naturelles de son esprit et par ses douloureuses méditations. Toutes les théories

des philosophes, toutes les croyances imposées par les religions diverses furent approfondies avec calme. Ce qu'il y avait d'analogue ou d'opposé dans des données si différentes entre elles fut apprécié. Le règne du trouble et de la passion était passé, et le remords lui-même faisait taire pour un instant ses serpens endormis. On eût dit que le Régicide régénéré par le saint ascendant des deux apôtres n'avait conservé le souvenir de son crime que comme le souvenir d'une faute commise dans une autre vie déjà expiée : tant la religion sait produire de calme et de paix !

Les deux apôtres ne s'en tinrent point là, car ils voulaient que ce calme et cette paix subsistassent après eux. Audacieux peut-être jusqu'à la témérité, ils osèrent descendre au fond même de l'abyme où était tombé le Régicide, pour se perdre et se sauver avec lui. Ils se firent son complice, comme le divin Réparateur de la nature humaine s'était fait le péché. Ils se portèrent ses garants corps pour corps, ame pour ame ; ils crièrent avec lui : « Nous voici, Seigneur, tout couverts du sang du juste ! » Le Régicide saisi d'épouvante les conjurait de ne pas se placer ainsi sous le

terrible rocher de la vengeance. « Ah! repoussez-moi, disait-il, comme Néron fut repoussé des initiations d'Éleusis. Ce parricide, quoique protégé par la pourpre royale, la Pythie de Delphes ne l'avait-elle pas mis déjà au rang des Alcmon et des Oreste? La justice passe avant la pitié. » « Oui, oui, répondaient les deux prêtres, la justice passe avant la pitié; mais nous avons appris que la pitié quelquefois est la justice. Ne savez-vous pas que Constantin, exclus de l'initiation dans tous les temples du polythéisme, put se réfugier enfin dans l'expiation chrétienne? La croix du Christ est plus forte et plus miséricordieuse que tous les dogmes philosophiques, plus que toutes les traditions religieuses répandues dans le monde. Lorsque saint Ambroise arrêta Théodose sur le seuil de l'église de Milan, il ne l'arrêta que pour donner à ce grand empereur le temps d'être, par la pénitence, purifié du massacre de Thessalonique. »

Revenus ensuite à plus de calme, et pour justifier leur ardente charité: « Sans doute, disaient-ils, sans doute il n'est pas donné à la créature, réduite aux faibles ressources de son

intelligence bornée, il ne lui est pas donné de s'avancer bien avant dans les voies de l'intelligence incréée; mais enfin, par ce qu'il y a d'extérieur et d'apparent, n'est-il pas permis de présumer que le représentant suprême de la société doit éprouver le sort de la société elle-même? La gloire et les triomphes de la société sont la gloire et les triomphes de celui qui la dirige. Ils plient aussi sous le poids des mêmes adversités. Les dynasties et les sociétés n'ont-elles pas une même existence, une existence parfaitement identique? Elles sont nées en même temps, faut-il s'étonner de ce qu'elles subissent la même mort? S'il n'en était pas ainsi, comment, dites-moi, comment le juste vous aurait-il été livré? Dieu ressemble quelquefois au destin pour la direction des affaires humaines. On pourrait peut-être affirmer que les lois de la société sont inflexibles, inévitables, fatales; qu'elle ne dévie jamais dans sa marche progressive ou dans sa décadence; que pour sa conservation, aussi bien que pour les différentes transformations qu'elle doit subir par la raison même de ses progrès, sa liberté est sans analogie avec la liberté morale de l'homme. On pourrait peut-

être affirmer enfin que l'appréciation des actes de la société doit avoir d'autres règles que celles des actions de l'homme, et que ces règles nous sont inconnues; elles reposent dans le secret des conseils éternels. »

« Ah! je le vois, disait le Régicide, je le vois, ce qu'il y a d'irrémissible dans mon crime, vous voulez, pour m'absoudre, le rejeter sur la rigueur des événements, sur la force irrésistible des circonstances. Non, non, je ne veux point d'une pareille amnistie! Celle-là, j'aurais pu l'obtenir sous tous les gouvernements qui ont précédé le retour du roi. Que dis-je? n'aurais-je pas pu me glorifier de mon attentat, et me faire un titre de mon ignominie? Ah! du moins j'ai refusé tout salaire, et je n'ai point reçu le prix du crime. »

« Insensé, répondirent les prêtres, insensé, qui vous a dit que nous voulions vous ôter le mérite du repentir? ce mérite, pour l'homme, surpasse quelquefois celui de l'innocence même. Et d'ailleurs qui vous a fait juge dans votre propre cause? Pourquoi refuseriez-vous le bienfait de la réconciliation; et de quel droit discuteriez-vous les conditions de l'expiation et du pardon? Ce que nous avons ex-

pliqué ne peut faire l'innocence de ceux qui se sont rendus les instruments de la mort, ni le crime de celui qui l'a reçue avec courage et résignation. Homme infirme, qui devez rester courbé sous le poids de votre crime expié, c'est aussi du courage et de la résignation que nous exigeons de vous. Jusqu'à présent vous n'avez subi que la moitié de votre peine, le remords; maintenant il faut que vous subissiez l'autre moitié de la peine, celle de l'amnistie au lieu de l'impunité. Écoutez-nous encore, ajoutaient-ils; Dieu a l'éternité pour récompenser ou pour punir les individus; il n'a que le temps pour punir les nations: voilà tout ce qu'il est permis d'entrevoir dans les profondeurs de ce mystère. Ainsi donc, dans cette assemblée dont vous fites partie, et qui s'arrogea le droit de juger son roi, les uns ont été d'odieux bourreaux; les autres, de sombres fanatiques; quelques uns furent, à leur insu, des sortes de prêtres et de sacrificateurs pour immoler la victime expiatoire. Du haut de son trône immuable et au-dessus de tous les changements, Dieu peut-être avait condamné le juste pour le salut de la France qu'il aime. Ce Dieu n'avait-il pas voulu que son Fils payât

la dette de l'humanité? Le roi a racheté la France comme Jésus-Christ a racheté le genre humain. »

Il me serait difficile, seulement d'après ce que j'ai ouï raconter, de développer ici la doctrine de la solidarité comme la développèrent les deux prêtres dans leurs entretiens avec le Régicide. Celui-ci, ainsi qu'on a pu le voir déjà, y était tout préparé. Quant à moi, je baisse les yeux devant de si vives clartés, et j'adore en silence, sans prétendre expliquer les lois intimes qui régissent le genre humain, ni justifier à notre intelligence finie les raisons de la Providence divine. Les Chérubins eux-mêmes se voilent la face avec leurs ailes immortelles, lorsque Dieu daigne leur montrer sa gloire. Mais ce qui est plus accessible à ma pensée, ce sont d'autres paroles des deux prêtres, et que l'on m'a répétées. Ils disaient avec l'autorité de leur ministère : « La mort est le châtement du péché. L'heure et le genre de mort sont indifférents. Que l'homme de bien, le juste par excellence, périsse sous le fèr des bourreaux ou dans les cruelles agonies de la douleur, peu importe. C'est la destinée de l'âme immortelle, qui seule mérite que l'on s'en

occupe ; c'est la destinée de l'ame immortelle , qui seule mérite que le regard du Créateur s'abaisse sur la terre. Si Dieu n'avait créé que des mondes, il ne se complairait point dans son ouvrage. Ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, le roi a dû payer la dette de la France, et la France, à son tour, a dû expier le meurtre juridique de son roi frappé du même coup qui renversa les institutions anciennes. Maintenant que tout est rentré dans l'ordre, maintenant que la France a reçu le bienfait de la réconciliation, maintenant que les jours de la captivité sont finis pour les tribus d'Israël, maintenant, homme faible et lâche, qui avez assassiné votre roi, votre crime est effacé par le Souverain absolu des sociétés humaines. Vous avez accompli par votre long repentir la seule condition qui fût mise à votre pardon. Ce pardon généreux, accordé par la victime, est sanctionné par le ciel. Vous avez supporté le remords, il ne vous reste plus qu'à supporter le retour à l'innocence et à la vertu. Vous avez supporté l'opprobre de l'impunité, sachez supporter la grace du pardon. Cette vie est une vie d'épreuve. Dieu a voulu qu'il y eût plusieurs sortes d'épreuves pour développer

dans l'homme l'intelligence et le sentiment moral. Il a voulu que l'homme devînt, en quelque sorte, l'ouvrage de l'homme lui-même. »

« Dieu ! interrompait le Régicide, et lorsque l'homme, infidèle à l'épreuve, au lieu de perfectionner ce que son Créateur lui laisse à perfectionner, ne sait accomplir que le mal ! »
« Eh bien ! répondaient les deux prêtres, ne vous avons-nous pas dit qu'il y avait plusieurs sortes d'épreuves ? Il y a donc aussi l'épreuve de l'infamie et du crime ! Ah ! le malheur tout seul ne suffit pas sans doute pour de certains hommes. Il faut que ceux-là traversent par la malédiction tout entière, avant d'être purifiés. Aux uns il fallait des infortunes non méritées ; il était bon que les autres méritassent les leurs. Il fallait aux uns au moins le témoignage de leur conscience ; il dut être refusé aux autres : ils ne pouvaient être lavés que par le remords. L'énergie du sentiment moral n'a pu se développer en eux qu'à cette funeste condition. »

Ainsi parlaient les envoyés de Dieu. Ils avaient le droit de tenir un tel langage, car ils étaient empreints des marques de la persécu-

tion. Ils avaient rendu témoignage à leur propre conscience au prix du risque de la vie. Ils avaient expié pour les autres, n'ayant point à expier pour eux-mêmes.

Ils entrèrent dans la maison du Régicide, pour la purifier. Ils voulurent ensuite que cet homme eût un véritable lit, au lieu d'un misérable grabat; qu'il eût plusieurs chaises, une table neuve, et un meuble convenable pour serrer son linge et ses vêtements. Ils exigèrent qu'il fût habillé avec une propreté décente, qu'il entrât dans l'église, qu'il participât avec les fidèles à tous les exercices de la religion. Ils le firent renoncer à son projet d'être enterré sous les ruines de sa maison. Ils ne le quittèrent qu'après l'avoir entièrement réconcilié avec sa conscience.

Dès-lors on vit cet homme ne plus mener une vie aussi isolée. Il se laissa servir par cette femme, dont tout le soin jusque-là s'était borné à lui apporter chaque jour sa nourriture. Il ne fuyait plus les habitants du village. Il entra dans l'église avec une touchante timidité qui ne le quitta jamais. Il semblait se glisser parmi les fidèles plutôt que se mêler avec eux. Il s'approchait assez souvent de la

table où Jésus-Christ distribue le pain des élus. Lui qui avait coutume d'habiter une haute sphère d'idées et de sentiments était sensible aux simples prônes d'un curé de campagne. La parole de Dieu était toujours pour lui la parole de Dieu.

Dès-lors encore on le voyait prolonger ses promenades dans les environs du hameau, s'élever sur les hauteurs, non plus dans les moments d'orage, mais dans les belles journées : il aimait à jouir du spectacle de la nature, et à adorer son Créateur parmi de beaux sites.

Dès-lors enfin il s'occupa à soigner les alentours de sa demeure; il eut un petit jardin où il fit croître quelques légumes. Il vivait toujours seul, mais comme un anachorète, et non comme un excommunié ou un lépreux. Il souffrait qu'on l'abordât; il causait avec tous; il avait la simplicité d'un enfant. Toutes les superstitions auxquelles il avait donné lieu cessèrent; les bonnes femmes ne passaient plus avec crainte près de lui ni près de sa demeure. Ce n'était plus aux fossoyeurs seulement qu'il adressait la parole.

Toutes les années, le jour de son fatal vote,

il le passait dans une retraite plus rigoureuse. Je m'exprime ainsi, quoiqu'un seul anniversaire ait lui sur le Régicide depuis sa réconciliation; mais dans ce seul anniversaire il fut facile de prévoir ceux qui auraient suivi.

Il mourut avec calme, confiance, résignation. Ses restes furent placés dans le cimetière commun. Le curé accompagna sa dépouille mortelle, à la tête de tous les habitants du hameau. Avant de prononcer les dernières paroles de la religion sur le cercueil, il monta en chaire pour unir dans les souvenirs de ses paroissiens la mémoire de la victime auguste et la mémoire du triste instrument du crime. Tous fondaient en larmes, et ces larmes étaient un triomphe de plus pour la religion et l'humanité.

Une croix de fer marqua la tombe de l'inconnu qui avait racheté un grand crime par un long repentir. Aucun nom ne resta attaché à sa poussière.

Le Régicide qui, pendant si long-temps, n'eut qu'un seul livre, avait voulu en avoir deux autres : l'Imitation et un livre de prières pour les offices de l'église. Il avait placé, à la suite de l'Évangile, le Testament de Louis XVI

et la lettre que la reine écrivit à madame Elisabeth avant sa mort.

Il avait voulu écrire quelques méditations sur des sujets très relevés de politique et de morale. Mais ce ne sont que des notes confuses. Il avait entrepris d'établir que Louis XVI n'était point resté en arrière des idées de son siècle. On voit qu'il se serait plu à représenter ce prince comme un homme très éclairé, et dominé par le sentiment de l'amélioration des destinées humaines. Il avait commencé, d'après ses anciens souvenirs, à retracer le tableau de la mort d'Agis. Sa pensée s'était beaucoup arrêtée aussi sur le procès et la mort de Charles I^{er}. Sans doute il aurait cherché à montrer la différence des causes qui ont amené des catastrophes semblables. Enfin on trouve qu'il se proposait de composer un mémoire sur l'abolition de la peine de mort. Il voulait déposer ce dernier écrit sur la tombe de la victime auguste, du roi, qu'il regardait comme un martyr de l'humanité.

Tous ces projets du Régicide rendu à l'innocence n'ont pas été exécutés. La vie qui lui fut laissée tant qu'elle fut un tourment lui fut enlevée sitôt qu'elle vint à être de quelque dou-

ceur pour lui. L'Arbitre des hommes et des rois ne voulut pas le laisser s'accoutumer à son innocence. Il voulut l'ôter de ce monde sitôt que l'expiation fut bien accomplie.

On trouvera ici quelques unes des notes éparses que cet homme a laissées.

NOTES

TROUVÉES DANS LA MAISON DU RÉGICIDE,

APRÈS SA MORT.

(Une main étrangère a ajouté quelques notes à celles du Régicide ; ces notes ajoutées sont renvoyées au bas des pages.)

I.

Maintenant que des prêtres du Seigneur ont bien voulu m'admettre au bienfait de la réconciliation ; maintenant que sans avoir perdu la mémoire de mon crime , il pèse moins sur ma conscience devenue plus calme , ne pourrais-je pas mettre en ordre quelques pensées ? Pourquoi ne peindrais-je pas les tourments que j'ai éprouvés , et la tranquillité qui a succédé à tant d'orages ? Mes loisirs , jadis pleins d'amertume , et rendus sinon tout-à-fait paisibles , du moins supportables , ne pourraient-ils pas être employés d'une manière utile ? Mon exemple instruirait à conserver son innocence ou à la recouvrer lorsqu'elle a été

perdue. O mon Dieu ! je n'étais pas digne que vous fissiez le bien par moi ; mais peut-être vouliez-vous que je fusse une leçon vivante pour ceux qui méritent d'être mieux aimés de vous, et que vous voulez préserver de tomber dans l'abyme où je me suis laissé entraîner. J'étais réservé à être éprouvé par la honte et le remords. Sans doute je n'étais pas capable de n'être éprouvé que par des malheurs non mérités ; il fallait que je parvinsse à accepter avec résignation le triste et funeste ministère du mal. Était-ce, ô mon Dieu, pour me perfectionner ? Les choses de la vie auraient-elles eu trop de prix à mes yeux si mon innocence eût été conservée, même pour être contre moi un sujet de persécution ? La haine des méchants m'eût trop honoré ; il était nécessaire que je m'attirasse toute la haine des bons ; et cette haine encore n'eût point suffi pour plier ma nature rebelle, il fallait que le mépris y fût mêlé. Vous aviez vu en moi un être trop disposé à s'enorgueillir des belles facultés que vous m'aviez départies, et vous avez jugé à propos de les flétrir pour mon bien.

II.

Par où commencerai-je? Oserai-je plaider la cause de ma victime devant les nations? oserai-je, législateur d'emprunt, juge prévaricateur, oserai-je parler de Louis XVI, pénétré de douceur, d'esprit public, de respect pour les lois? Ah! cet échafaud où j'ai fait monter mon roi est devenu l'autel expiatoire d'une nouvelle religion sociale.

Nos pères élevèrent sur le pavois ceux qui devaient leur commander. De même quelquefois l'opinion choisit un homme pour son type vivant; et elle s'incline devant son ouvrage. Alors les hommes ont fait un homme ce qu'il a été pour eux : ils l'ont élevé, ils l'ont ennobli; ils lui ont prêté leurs propres idées : d'un consentement unanime ils l'ont rendu le représentant d'un siècle, d'un âge de la société. Souvent la postérité, par le besoin de réalisation qui est en elle, va jusqu'à inventer des actions, jusqu'à imaginer une vie entière pour cet homme-type. Ceci devient la vérité, c'est la vérité elle-même, puisque c'est un fait qui se personnifie par un nom, et que le fait est vrai. Les traditions des peuples s'établissent

ainsi, se consacrent ainsi. L'histoire, le plus souvent, se compose d'éléments primitifs analogues aux éléments primitifs de la poésie.

Je ne doute point que si nous étions au temps des individualisations, des allégories, des apothéoses, Louis XVI ne fût considéré, en quelque sorte, comme la victime mystique d'une transformation sociale (1).

Les pensées d'avenir, les persécutions, les douleurs, la mort, la lutte des passions, les

(1) Une dynastie représente la société.

Dire ce qu'est la société actuelle, c'est dire ce que la dynastie actuelle doit représenter.

Or la société actuelle n'est autre chose que le christianisme identifié avec les idées civiles et politiques. Donc il faut que la dynastie représente avec conviction le christianisme ainsi transformé.

Le sentiment de l'humanité, dans son sens le plus étendu, l'égalité, c'est-à-dire la justice égale pour tous, c'est-à-dire encore l'accessibilité pour tous à toutes les hiérarchies sociales: telles sont les conséquences nécessaires des sentiments du christianisme, dans l'état de transformation, ou plutôt d'application usuelle, qu'ils ont subi; ou, en d'autres termes, telles sont les conséquences des sentiments du christianisme introduits de la sphère exclusive des idées morales dans la sphère pratique et étendue des idées civiles et politiques.

orages les plus terribles, le combat sans merci de deux sociétés, la race la plus auguste, cette extraordinaire destinée des dynasties qui doivent naître et mourir dans des flots de sang : le drame n'est-il pas tout fait ?

Et quel héros pour ce drame ! Ses mœurs furent irréprochables, sa mort fut résignée. Le peuple, selon l'expression même d'un de nos premiers et de nos plus grands tribuns du peuple, le peuple ne le nomma jamais dans ses calamités. De tout le sang qui a été versé, il n'y en a pas une seule goutte qui puisse s'élever contre lui.

Ainsi donc jamais holocauste ne fut plus noble et plus pur ; jamais vierge plus illustre et plus innocente ne paya de sa vie une plus grande rançon.

III.

Le sentiment de l'humanité, en donnant à cette expression le sens le plus général, ce que Cicéron appelait *humani generis caritas*, est un sentiment tout-à-fait nouveau dans l'application. Il resta long-temps une théorie spéculative que les esprits distraits ou affirmatifs ne

regardaient que comme un rêve(1). Fénelon, le premier, a cru que de la théorie on pouvait parvenir à la pratique. Considéré sous ce point de vue, le Télémaque a eu une très grande influence sur la société. Ce livre admirable, qui n'était destiné qu'à instruire les rois, a été adopté par les peuples. Le sentiment nouveau, que je signale ici, et qui naissait en quelque sorte dans toutes les âmes généreuses, a eu ses apôtres intolérants, ses aveugles fanatiques, ses impatients propagateurs. Il en est résulté toutes les exagérations de nos philosophes du dix-huitième siècle. Il en est résulté la révolution : la conquête du sentiment de l'humanité a coûté, comme toutes les autres conquêtes, du sang, des crimes, les attentats les plus inouïs. Les croisés

(1) Si le Régicide eût développé son idée, il n'eût pas manqué de remarquer sans doute 1° que les philosophes anciens, placés dans un milieu social où l'esclavage était admis, devaient toujours, sans l'exprimer, exclure de ce sentiment une portion de l'espèce humaine ; 2° que sous la loi chrétienne, qui rend tous les hommes frères, cette fraternité universelle fut, pendant plusieurs siècles, tout-à-fait circonscrite dans le seul domaine de la religion. Bien d'autres considérations se seraient offertes à lui.

ne souillèrent-ils pas quelquefois la sainte et noble guerre du tombeau de Jésus-Christ ?

IV.

La société, lorsqu'une fois elle est parvenue à un certain degré de lumière, prend une marche plus rapide. Les progrès de l'intelligence aident à perfectionner le sentiment moral. Les exagérations passent; le bien qui a été fait reste. Les écrivains du siècle dernier devraient à présent être discutés dans cette pensée; et alors on serait en état de connaître les services réels qu'ils peuvent avoir rendus à l'humanité.

Sans doute les grands écrivains exercent une très notable influence, mais c'est lorsqu'ils poussent les hommes dans le sens de la société, ou lorsqu'ils la devancent.

Nul ne peut imprimer un mouvement rétrograde aux esprits.

V.

L'auguste élève de Fénelon, qui paraissait destiné à mettre en pratique sur le trône les leçons de son illustre instituteur, mourut d'une

mort prématurée, et emporta dans son tombeau l'espérance de la patrie.

Louis XIV disait de Fénelon que c'était un esprit chimérique : en effet, Louis XIV, qui avait tant de sortes de gloire, ne pouvait les concevoir toutes; et il lui était bien permis, dans l'état où était la société, de croire que les idées de Fénelon n'étaient que les rêves d'un homme de bien. D'ailleurs les préjugés, les prestiges du pouvoir absolu, devaient enchaîner cette ame si noble et si grande. Quel prince fut entouré de plus de séductions? quel souverain fut enivré de plus de louanges méritées? Lorsque le malheur vint, il était trop tard pour qu'il pût donner d'utiles leçons, et tout ce que l'on pouvait exiger d'un prince si heureusement né, c'était qu'il ne fût pas affaissé sous le poids du malheur. Lorsqu'il voulait marcher à la tête de sa noblesse pour s'enterrer avec elle sous les débris de la monarchie, c'est qu'alors la noblesse était la nation elle-même. Les autres classes de la société n'avaient pas encore marché assez avant dans les routes de l'émancipation. N'oublions pas sur-tout combien ce grand roi déplora ses conquêtes dans les derniers jours de sa vie.

Quoique Louis XV n'ait pas été inutile à la gloire de la nation, quoiqu'il n'ait pas été insensible aux maux du peuple, cependant, bercé par les mœurs si molles de la Régence, son ame ne put prendre de ressort : ce n'était point à lui à réaliser les rêves de Fénélon, de cet *esprit chimérique*.

VI.

Louis XVI, le premier, paraissait avoir reçu dans son ame l'inspiration directe de Fénélon (1). Jamais roi ne fut plus que lui dévoré de l'amour de l'humanité. Pour la première fois, ce sentiment descendit du trône pour arriver dans les plus basses classes de la société. On n'a pas assez tenu compte, et ici je ne parle point même des ennemis de Louis XVI, on n'a pas assez tenu compte à ce monarque infortuné de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il a voulu faire avant la révolution, et des

(1) On sait que Fénélon, sur la fin du règne de Louis XIV, pensait que le moment était venu d'associer la nation elle-même à l'administration de l'état.

Voyez, dans l'écrit de M. Boissy-d'Anglas, cité ci-après, le parallèle des idées de Fénélon et de M. de Malsherbes, au sujet des états-généraux.

obstacles invincibles contre lesquels il se brisait à chaque instant. Certainement s'il eût été ravi à notre amour en 1787, son règne, qu'on eût regardé comme trop court, eût été placé au nombre des règnes les plus remplis de ces actes qui assurent le bonheur des peuples, en améliorant leur sort. Les pensées mêmes qui n'avaient point reçu d'exécution auraient tôt ou tard produit leur fruit. Il faut bien le dire, puisqu'on l'a si vite oublié, Louis XVI ne négligea point non plus ce qui ajoute tant à l'éclat et à la prospérité des états, ce qui fait l'orgueil d'une nation. Le commerce, l'agriculture, les colonies, la gloire militaire, la marine, les prisons, les hôpitaux, les grands chemins, tout attirait tour-à-tour, je ne dirai point les regards du prince, mais les regards du père de la patrie. Il y avait, dans toutes les branches de l'administration, ou des créations nouvelles, ou d'utiles réformes. On sentait même dans tout ce qui se faisait alors un esprit de suite qui tendait à un but unique. On sentait je ne sais quelle pensée féconde et bienfaisante qui devait se développer graduellement.

Il était donc réservé à Louis XVI de rem-

placer le duc de Bourgogne; mais les temps devenant plus difficiles, il lui aurait fallu une ame d'une trempe plus forte. (Dieu! est-ce bien moi qui fais un tel reproche à mon roi!) Pour juger avec équité les hommes, pour peser les princes au poids du sanctuaire, il faudrait faire une juste appréciation des obstacles qu'ils ont dû inévitablement rencontrer, soit dans leur propre caractère, et même dans leurs vertus, soit dans tout ce qui les entourait.

Louis XVI s'avancait aussi, bien avant la révolution, vers les idées constitutionnelles. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, on sent qu'il n'était point en arrière de son siècle, qu'il partageait la maturité de la première nation du monde, du peuple destiné par la Providence à marcher à la tête de la civilisation européenne. Il est permis seulement de regretter, ainsi que j'osais l'exprimer tout-à-l'heure, que l'énergie de son caractère ne se soit pas trouvée en harmonie avec la hauteur, peut-être même avec la hardiesse de ses pensées. Souvent, en effet, on l'a vu reculer devant ses propres conceptions.

VII.

Faisons ici, autant que notre mémoire pourra nous le permettre, une simple table chronologique des actes de Louis XVI, qui ont précédé la révolution.

Ordonnance de 1775, portant suppression de la moitié de sa maison militaire. Ordonnance de 1780, portant suppression de quatre cents charges domestiques dans sa maison civile.

Règlement de 1776, pour fixer à une seule époque la demande des grâces pécuniaires. Déclaration de 1779, pour réunir toutes celles d'un même individu dans un seul titre.

Édit de 1777, pour fixer la législation des colonies, et pour donner de nouvelles assurances à la propriété.

1778 et 1779. Droit d'aubaine successivement aboli à l'égard de la Pologne, de l'Amérique, du Portugal. Le temps aurait amené inévitablement l'abolition complète de ce droit inhospitalier.

Lettres-patentes de 1778, relatives au clergé régulier et séculier, et à la diminution du nombre des fêtes chômées. L'érection de nou-

veaux sièges épiscopaux, tels que ceux de Nanci et Saint-Diez, annonçait en même temps que le monarque voulait que les vrais besoins religieux de ses peuples fussent satisfaits.

Déjà Louis XVI avait aboli la peine de mort pour le délit de désertion, lorsque, par la déclaration de 1780, il abolit la question préparatoire, honte si ancienne de notre législation criminelle.

Même année, déclaration portant suppression du Fort-l'Évêque et du petit Châtelet. C'est de là que date l'ère de la réforme des prisons, réforme que la révolution seule a pu interrompre. Le canon du 14 juillet n'est donc point le premier signal de la fin des détentions arbitraires.

Même année, institution de l'École vétérinaire et d'une école de boulangerie; établissements qui constatent la volonté constante d'embrasser dans sa royale pensée toutes les sortes de besoins des peuples.

Les seigneurs engagistes astreints à une redevance par arrêt du conseil de 1781; la taille devenue fixe et immuable, d'arbitraire qu'elle était. N'était-ce pas là le point de départ pour arriver à l'égalité des impôts? Et n'a-t-on

pas vu en effet Louis XVI vouloir plus tard réaliser lui-même cette grande pensée qui reposait dans son ame noble et généreuse? Ne l'a-t-on pas vu plus tard promettre, de son propre mouvement, qu'à l'avenir l'impôt serait consenti par le peuple?

Réforme dans le régime de l'Hôtel-Dieu, pour donner à chaque maladie une salle particulière, et à chaque malade un lit, en vertu de l'édit de 1781.

Tentatives faites pour l'abolition de la corvée.

Sociétés d'agriculture fondées et encouragées; les marais du Vexin desséchés; quinze cents arpents rendus à la culture par les travaux exécutés depuis Chaumont jusqu'à Marquemont.

Port de Vendres pour le Roussillon; canal de Bourgogne, Cherbourg; voyage de La Peyrouse préparé par Louis XVI lui-même; travaux pour donner à l'unité des poids et mesures la base même du méridien terrestre.

Guerre de l'Amérique qui commence l'âge de l'émancipation des colonies.

Anciennes et nouvelles halles, ponts, quais, hôpitaux: l'embellissement, la propreté de

Paris, commencent à ce roi bienfaisant; et ce qui fut commencé est un garant de ce qui devait successivement se faire.

Mais tout ce qui vient d'être montré sommairement n'est rien en comparaison des trois grands bienfaits que nous allons signaler, et qui annoncent un pas immense dans les idées de la civilisation et de l'affranchissement des peuples.

1° En juillet 1778, établissement des assemblées provinciales pour la répartition, la perception, et le versement des impôts; pour la fixation des dépenses locales, des routes, des canaux, des édifices publics. Le commissaire du roi, qui assistait à ces assemblées, réduit au simple droit de concours, ou à une voix consultative. Que l'on se rappelle ce qui a été énoncé plus haut au sujet de la taille.

2° Abolition, par édit du 19 août 1779, de la servitude et du droit de mainmorte dans les domaines royaux et les domaines engagés, du droit de suite sur les serfs et mainmortables, et invitation solennelle à tous les propriétaires de suivre l'exemple du roi : la propriété, raffermie par Louis XVI, ne devait pas recevoir une atteinte, même pour opérer une

révolution humaine et bienfaisante. Le roi ne pouvait donc conquérir la liberté d'une partie de ses sujets que par le grand exemple qu'il donnait lui-même, en affranchissant les serfs de ses propres domaines.

3° En janvier 1781, il est établi qu'à l'avenir le compte de l'état des finances serait rendu public. Il faut bien dire à ceux qui ne comprendraient pas l'importance de cette mesure, que c'était tout ce qui pouvait se faire, tout ce qui pouvait être offert de garantie, dans un temps où le vote de l'impôt n'était pas encore dans les principes du gouvernement. Mais il a été facile de reconnaître que Louis XVI a toujours volontairement tendu vers cette idée, qui est la base des gouvernements représentatifs. En attendant, il donnait à ses peuples les premiers rudiments de l'éducation constitutionnelle.

Il est bon de remarquer encore que cette sollicitude pour la diminution des impôts, sollicitude qui s'est toujours manifestée dans Louis XVI, mais qui n'a pas pu recevoir son exécution à cause du malheur des temps, se montra dès l'origine par l'abandon du droit de joyeux avènement, par un don extraordi-

naire de seize millions, au-dessus du don gratuit obtenu du clergé en 1782, et par un prêt gratuit des fermiers-généraux, de trente millions en 1781. La première année du règne de Louis XVI s'était à peine écoulée, que déjà l'on remboursait vingt-quatre millions de la dette exigible, cinquante de la dette constituée, vingt-huit des anticipations, ce qui doit faire penser que sans la création de la marine, sans la guerre d'Amérique, sans les obstacles de tout genre qui s'opposaient à chaque instant à ses vues bienfaisantes et éclairées, il aurait fait d'immenses économies, comblé successivement le déficit, et allégé le poids des impôts pour la classe du peuple.

Tous les changements introduits par Louis XVI dans son gouvernement ne furent point des concessions obtenues à force de réclamations ou par la rigueur des circonstances : puissant, victorieux, dans tout l'éclat de la prospérité, ne recevant que des marques d'adoration, il aurait pu facilement oublier les besoins du peuple, être sourd à la voix du siècle. Mais, ainsi que nous l'avons remarqué, il marchait avec la civilisation.

Les écrits d'hommes tels que M. de Malesherbes, c'est-à-dire d'hommes revêtus de la confiance du prince, soit dans les ministères, soit dans la magistrature, soit dans les administrations, font partie en quelque sorte des actions du prince lui-même, lorsque ces écrits tendent à améliorer, à perfectionner toutes les branches de l'économie sociale. Jamais, à aucune époque, il n'y eut plus d'efforts faits en ce genre avec l'approbation et même avec l'assentiment de l'autorité.

Toujours attentif à l'opinion, qu'il voulut toujours laisser libre dans l'expression de ses vœux ou de ses desirs, Louis XVI eut peut-être pour elle trop de condescendance : cela se voit par les fréquents changements des ministres. Si l'on peut lui reprocher à cet égard quelque faiblesse, on ne peut lui reprocher d'avoir trop écouté ses affections particulières.

L'assemblée des notables ne fut-elle pas ensuite convoquée par Louis XVI, librement et volontairement ? Ne proposa-t-il pas à cette assemblée, avant toute délibération, l'impôt territorial en nature ou en argent ; un impôt du timbre ; la vente d'une partie des terres du

clergé et de tous ses droits honorifiques; la réduction de la taille et de la gabelle; l'aliénation des domaines, en ne se réservant que la souveraineté; la liberté du commerce des grains; des assemblées de provinces, de districts, de paroisses? N'offrait-il pas de réduire de quinze millions sa dépense personnelle; de diminuer celle de chaque département? ne voulait-il pas la suppression des privilèges portant exemption de charges publiques? Ne voyait-il pas la convenance de frapper les pensions d'une imposition d'un cinquième, pour décharger d'autant les autres impositions qui pesaient immédiatement sur le peuple? Enfin ne promettait-il pas de nouveau la publicité annuelle du compte des finances?

L'assemblée des notables fut insuffisante pour le bien que Louis XVI voulait opérer. Dès-lors ce monarque, dévoré de l'amour de son peuple, nourrit la pensée de convoquer les états-généraux; dès-lors il provoqua les lumières sur cet objet. Il encouragea les discussions entre les publicistes (arrêt du conseil de 1788). Mais il voulut, sans le concours des états-généraux, consacrer deux grands principes, celui de la tolérance religieuse, et celui

que la nation ne pouvait pas être imposée sans son consentement (1).

En convoquant les états-généraux, il doubla la représentation du tiers-état (2).

(1) Il eût été à désirer que Louis XVI se fût investi pleinement de la fonction de législateur, sans le concours des états-généraux. L'ensemble des propositions faites à l'assemblée des notables et celles qui forment la déclaration du 23 juin, prouvent que Louis XVI, avec moins de timidité, eût pu s'investir de la haute fonction de législateur, fonction qui domine celle de roi.

Louis XVI ne voulait que réaliser ce qui était déjà. Louis XVIII a opéré la réalisation.

(2) Pour juger cette mesure, il faut se transporter au temps où elle fut adoptée. M. Boissy-d'Anglas prouve très bien qu'elle était indispensable pour le salut même de la couronne. M. Necker, en la proposant, ne fit qu'obéir à ce qu'il y a de plus impérieux dans la force des choses.

Les cahiers furent unanimes pour demander des institutions.

La grande faute qui fut faite en 89 ce fut de n'avoir rien préparé pour l'ouverture des états-généraux.

Si à ce moment-là les différentes dispositions dont il vient d'être parlé avaient été converties en loi fondamentale, érigées en charte, on aurait évité toutes les déplorables dissidences de cette première époque.

Il paraît au reste que M. de Malesherbes était allé plus loin encore que M. Necker. Dans un mémoire sur les états-généraux, ce vertueux magistrat demandait que la repré-

Je m'arrête ici quant à présent; je n'ai voulu d'abord établir qu'une seule chose, c'est que Louis XVI n'avait point attendu la révolution

sentation nationale fût fondée sur la propriété seule. Sans doute ce mémoire avait été soustrait à Louis XVI, et l'infortuné monarque ne l'a connu que dans la tour du Temple, où il lui fut communiqué, après beaucoup d'instances, par M. de Malesherbes lui-même. Cette lecture fit une impression très vive sur l'auguste prisonnier : le redoutable avenir qu'il envisageait alors avec tant de calme ne l'empêcha pas de s'occuper jusqu'à la fin des destinées de la France.

(Voyez l'Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes, par M. Boissy-d'Anglas.)

La pensée de M. de Malesherbes, qui avait devancé les temps, peut donner lieu à d'importantes remarques.

Dans ce moment on parle beaucoup de reconstruire la grande propriété. 1° Cela ne serait exécutable qu'autant que l'on rétablirait des institutions parallèles; or ces institutions parallèles sont impossibles à rétablir; 2° la division des propriétés est un gage de repos, parcequ'il y a une grande moralité dans l'exercice même de la propriété, parceque encore la petite propriété est facile à atteindre, et que, touchant de près à la propriété moyenne, elle peut confier à celle-ci l'exercice de tous les droits politiques. 3° Voyez ce qui menace l'Angleterre; comment pourrait-elle se garantir de l'invasion si menaçante des prolétaires? 4° Une aristocratie ne se fait pas; elle est. Que l'on dise donc s'il y en a une en France; car il s'agit d'affirmer un fait, et non de le créer.

pour marcher vers le développement de destinées nouvelles. Non seulement aucune vue d'amélioration, d'économie, ne lui avait échappé; mais on voit dans toute sa conduite, lorsqu'elle a été entièrement libre, une tendance vers les idées que la révolution a, plus tard, consacrées par la force et la violence. Ces idées étaient donc en lui; il était donc l'allié du siècle comme l'ont été les grands législateurs; les obstacles ne sont donc venus ni de ses préjugés ni de ses répugnances.

Cela se voit encore au commencement de l'assemblée constituante : seulement il n'a pas été assez fort pour faire tête aux orages qui lui ont été suscités.

C'est donc bien franchement qu'il adoptait les moyens qui lui étaient proposés, lorsqu'il y voyait l'expression du vœu national, puisqu'il avait adopté d'avance tous les principes du nouvel ordre de choses; il voulait y parvenir par des voies légales au lieu d'y arriver par des voies illégitimes; il ne voulait ni tuer ni spolier. L'armoire de fer prouve la scrupuleuse fidélité de Louis XVI envers la constitution qu'il avait jurée.

Illustres partisans de la liberté, Louis XVI

vous a tous précédés. Fameux précepteurs des nations, il n'avait rien à apprendre de vous.

Les inculpations faites à Louis XVI sont donc une grande injustice, dans les idées mêmes de ceux qui l'accusaient.

VIII.

Hérodote raconte que le dernier roi de Tarente, Aristophilidès, étant mort à la guerre, les Tarentins ne voulurent point d'autre roi.

Agis, à Sparte, tenta de faire revivre les lois de Lycurgue, tombées en désuétude; il mourut victime de cette prédilection pour les mœurs anciennes.

Il est à remarquer que l'arrêt de mort ne fut exécuté sur Agis que par des étrangers, et que le peuple de Sparte fut sur le point de délivrer son roi. On fut obligé de hâter la mort de cet excellent prince. En France, l'appel au peuple fut rejeté, et toutes les précautions qui furent prises pour assurer le supplice, prouvent que non seulement la tyrannie ne croyait pas à l'assentiment du peuple, mais que même elle craignait que la victime ne lui fût arrachée.

En Angleterre, la dynastie devait finir par

succomber, parceque, dans ce pays, l'aristocratie était nationale. Elle avait toujours fait cause commune avec le peuple. En France, la révolution ne pouvait tendre qu'au renversement de l'aristocratie, parceque la couronne avait toujours fait cause commune avec le peuple (1). Charles I^{er} refusa de reconnaître la compétence de ses juges; Louis XVI s'y soumit, et sa résignation religieuse le porta même jusqu'à ne plus se considérer comme roi. Il y aurait bien des remarques à faire sur la différence de position des deux monarques (2).

(1) M. de Boulainvilliers, en parlant de l'admission des communes dans l'assemblée de la nation, sous Philippe-le-Bel, dit que *dès-lors tout fut perdu*. Il y a encore des personnes qui disent que *tout est perdu*, si la dynastie ne rompt pas son antique alliance avec la masse de la nation, alliance contractée pour la première fois sous Louis-le-Gros.

(2) La raison qui veut que, pour être bien et équitablement jugé, chacun soit jugé par ses pairs, vient de ce que d'autres ne peuvent pas se mettre à la place de l'accusé pour apprécier sa conduite, et se rendre compte de ses pensées. Cela seul suffirait quand d'ailleurs il n'y aurait pas quelque chose de sacré dans la royauté, cela seul, disons-nous, suffirait pour établir le principe de l'inviolabilité.

Le retour de Charles II a servi à la punition et à la réconciliation. Toute justice a fini par s'accomplir (1).

La royauté fut abolie par les Romains, parceque le pouvoir avait excédé son mandat, et que la royauté avait été souillée dans la personne et dans la famille du dernier Tarquin. Si cette histoire n'est pas vraie, du moins c'est un très bel apologue.

IX.

L'hypothèse de la souveraineté du peuple est à présent sans objet. Il était admis que, dans les états constitués, les rois gouvernaient par les lois, et les lois, d'après l'expression unanime de l'antiquité, étaient filles du ciel. Maintenant il est admis que les lois sont l'expression de la volonté générale. Ceci ne constitue point le dogme de la souveraineté du peuple.

(1) Peut-être ne tarderons-nous pas d'arriver à un moment où il sera loisible d'examiner philosophiquement et historiquement le dogme de la solidarité. Peut-être alors trouvera-t-on que ce terrible fardeau de la solidarité s'allège à mesure que la société se perfectionne.

Il ne tardera pas d'être reconnu comme une vérité triviale, que l'homme n'étant jamais né hors de la société, n'a pu jamais stipuler dans un contrat primitif. Il n'a pu que consentir.

Il ne s'agit pas de prendre les suffrages un à un, mais de voir ce que le peuple fait, pour savoir ce qu'il pense, et par conséquent ce qu'il veut.

De quel droit, sans la justice, une majorité imposerait-elle des devoirs à une minorité?

Il faut faire attention que, dans l'origine, tous les pouvoirs durent être ou des pouvoirs paternels ou des pouvoirs dictatoriaux.

Le législateur dit ce qui est. Il y a une conscience publique qui se compose, non de l'opinion de tel ou tel, mais de l'opinion et du sentiment de tous.

Cette conscience est ce qu'il y a de moral dans la société. C'est là que réside l'unanimité.

Le dogme de la souveraineté du peuple a été inventé comme une fiction pour expliquer certaines choses de la société. Maintenant il est bien reconnu qu'il n'explique rien.

Le droit divin n'est que ce qui n'est pas le dogme de la souveraineté du peuple. Faire dé-

river le droit divin d'une révélation immédiate, du moins dans les sociétés modernes, c'est le discréditer en pure perte.

Le peuple consent, ou il se retire sur le Mont-Sacré (1).

(1) L'état actuel de la société est un état tout-à-fait nouveau dans l'histoire des sociétés humaines : il ne peut être expliqué que par la connaissance intime de ce qui est.

On ne fait pas la société ce qu'elle est ; la raison d'un état quelconque de la société n'est qu'en lui-même.

Il ne faut pas prendre pour obstacle ce qui est la force des choses, car alors on aurait des obstacles invincibles. S'opposer aux choses est folie.

Toute la sagesse, toute la prudence, consistent maintenant à voir ce qui est ; il ne s'agit plus de prévoir, il s'agit de constater : fonder n'est plus qu'affermir.

Les institutions ne sont jamais que la réalisation de ce qui est déjà ; le législateur ne fait qu'opérer cette réalisation.

Dans des notes précédentes il a été dit en quoi l'état actuel de la société est un état tout-à-fait nouveau. Jusqu'à présent on n'avait pas compris la possibilité d'une société sans une aristocratie. Mais il faut bien s'y faire. En d'autres temps on n'aurait pas pu concevoir non plus l'existence de la société sans l'esclavage ou sans la servitude. Les modifications relatives à la pensée religieuse sont aussi un changement radical, puisque, par le christianisme, le sentiment religieux est entré dans le sentiment social lui-même.

X.

Je voudrais avoir le talent qui agit sur les hommes, et je croirais expier mon crime, si je parvenais à prouver que les temps sont venus où la société doit abolir la peine de mort. Que si je ne devais pas m'abstenir de faire entendre au frère de Louis XVI une voix odieuse, je le conjurerais par ce sang innocent de faire taire enfin le cri du sang. Ce prince, qui fut le héros de l'humanité, qui poussa plus loin que personne l'horreur du sang, aurait volontiers payé de sa vie ce grand bienfait de l'humanité.

L'abolition de la peine de mort est inévitable. Hâtons cette ère, qui sera dans les annales de l'humanité une ère égale à celle de l'abolition des sacrifices humains.

Louis XVI abrogea la torture. Apprenez que les criminalistes du temps faisaient contre cette bienfaisante innovation les mêmes arguments que des publicistes font à présent contre la suppression de la peine de mort. Louis XVI en crut son propre instinct et l'intérêt de la société. L'instinct de la société est à présent contre la peine de mort.

Par la prison de Louis XVI et de sa famille,

par la détention arbitraire de tant de nobles créatures qui ont souffert les mêmes maux, adoucissez le sort des prisonniers.

Par la mort de Louis XVI et par celle de tant de victimes innocentes, abolissez la peine de mort.

Si l'homme n'a pas le droit de se tuer, parcequ'il n'a pas le droit de fixer son sort définitif, la société n'a pas le droit de hâter le sort définitif d'un homme, quel qu'il soit (1).

L'homme a le droit de défendre sa vie. La société a le droit de se conserver par la mort de ceux qui troublent l'ordre; mais il faut que ce soit nécessaire. Sitôt que la dure loi de la

(1) Cette maxime est trop générale. Tant que ce droit n'a pas été contesté à la société, elle l'a eu réellement comme elle les a tous en elle. Il ne faut jamais perdre de vue que les progrès naturels de la société amènent des changements et des améliorations. Chez des nations anciennes le peuple lui-même exécutait l'arrêt du juge. Sitôt que cette exécution a été confiée à un bourreau, on a dû désirer l'abolition de la peine de mort. La forme des jugements par jurés en fait une loi inévitable. Nos mœurs tendent à frapper de désuétude l'application de la peine de mort. Déjà des jurés prononcent avec répugnance : plusieurs même éludent la rigueur des preuves et des témoignages.

nécessité n'existe plus, le droit d'ôter la vie cesse, comme après le combat, le carnage est illicite.

Ne parlez pas de l'exemple. D'abord le motif de l'exemple ne suffirait point. Le droit passe avant l'utilité. Ensuite le sang répandu par le bourreau ne peut que réveiller des instincts de cruauté.

Sous le régime même des lois, et en dehors des temps de factions, combien d'innocents dont l'innocence ne fut reconnue qu'après leur mort ! Ah ! ne mettez pas l'inévitable entre vous et celui que vous croyez coupable. Une destinée atroce et railleuse peut-être fascine vos yeux, peut-être se fait un jeu cruel d'entasser les probabilités contre le malheureux qui est devant vous. Il lui restera sa conscience ; mais vous, qu'aurez-vous au jour où il sera prouvé que vous vous êtes trompé ?

Savez-vous ce que dit Plutarque ? Il dit : « La première fois que les Athéniens condamnèrent un homme à mort, ce fut pour faire périr un scélérat, et ils finirent par faire boire la ciguë à Socrate, par répandre le sang de Thérémène. »

Une terreur intime qui souffle quelquefois

de la multitude aveugle sur des juges prévenus... Ah! le plus grand nombre de ceux qui ont condamné Louis XVI ne voulait pas la mort du juste.

Une chose peint d'une manière bien étrange les temps de crime, d'erreur et de folie, qui ont terminé ce siècle. Il est bon de le remarquer; à toutes les époques de la révolution, devant toutes les législatures qui se sont succédé, il a été demandé que la peine de mort fût abolie. La Convention elle-même n'a-t-elle pas une fois admis le principe? Ainsi pendant que l'on égorgeait des milliers de victimes dans les prisons et sur les places publiques, pendant que l'on organisait d'immenses massacres, pendant que l'on proclamait la guerre sans merci, ce vœu de l'humanité pouvait seul se faire entendre, parceque c'était alors un vœu stérile, une vaine spéculation. Encore n'était-ce pas tout-à-fait inutilement qu'il se faisait entendre; et, quoique ironiquement suspendue, la protestation n'en subsiste pas moins dans les chartes immortelles de l'humanité.

Mais vous qui voulez ôter le repentir à l'homme criminel ou égaré, avez-vous donc

appris que jamais il n'est arrivé à aucun coupable de reconquérir son innocence? Oui, c'est ici ma cause que je plaide! Que serais-je devenu, si j'eusse été frappé de mort à l'instant de mon fatal vote, si j'eusse comparu tout-à-coup devant le Juge suprême, ayant encore sur mes lèvres les paroles funestes que je venais de prononcer? Dieu, plus pitoyable que vous; Dieu, qui voyait dans ma conscience plus avant que je n'y voyais moi-même; Dieu voulut que je vécusse de longues années, afin que j'eusse le temps d'expier et de raconter aux autres mon expiation. Voilà pourquoi je ne succombai pas sous la rigueur des tourments qui vinrent m'assaillir.

Qu'auraient donc fait ceux qui, m'ensevelissant dans mon crime, m'auraient immolé?

Quia septempliciter vindicabitur Caïn,
Et Lamech septuagesies septies.

GEN., IV, 23.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

ÉLÉGIE.

ÉLÉGIE.

Quæsitæ cœlo lucem, ingemuitque repertâ.

VING.

Cette élégie, composée dans le temps même, n'est ni un récit ni un tableau de l'événement affreux qui a plongé la France dans le deuil. Sous quelques rapports, elle pourrait être assimilée à ce que sont les chœurs dans les tragédies grecques.

I.

C'est aujourd'hui le 13 février.

La soirée de ce jour et ensuite deux journées encore doivent s'écouler avant que la religion nous appelle dans ses temples pour marquer sur nos fronts le symbole de notre néant.

Ce petit nombre d'heures, que la multitude semble vouloir disputer aux pensées sérieuses, pourquoi les consumerais-je comme elle ?

Non, je ne veux point m'abandonner à de vaines distractions. Jours consacrés aux plaisirs bruyants, aux fatigues de la folle joie, je vous dédaigne. Quelles raisons aurais-je de croire en vous, plaisirs du monde, vous qui êtes faits pour tromper? Quelles raisons aurais-je d'y croire dans ces jours, plutôt que dans les jours qui ont précédé? Où est la nécessité de s'étourdir sur sa propre destinée, sur les destinées de la patrie? Il y a long-temps que je le sais, tous ces prestiges, inventés pour arracher l'homme à lui-même, pour le soustraire momentanément à l'ennui de sa condition, ne sont que des jeux sans plaisir, des illusions dépouillées de charme, et trop souvent d'amères railleries du sort.

Laissez-moi donc dans ma solitude. Laissez-moi veiller sur le bord du précipice. Il faut bien que la douleur pose tristement quelques sentinelles autour des lieux où la multitude est réunie pour s'amuser. Puissè-je empêcher le noir fantôme de se glisser parmi la foule imprévoyante!... N'est-il pas dit qu'un démon qui épie toujours, qui ne repose jamais, dont tous les coups sont imprévus, le génie du mal, parcourt quelquefois les cités durant la

nuit ; qu'il jette à l'aventure ses flèches terribles, dix mille à droite, dix mille à gauche, ou une seule qui est égale à dix mille ; qu'il se rit de nos fêtes ; qu'il aime sur-tout à frapper nos premiers-nés, nos jeunes épouses, ceux dont la mort prématurée doit nous laisser de plus longs regrets ?

Ne détournons point la tête ; pendant que nos regards distraits s'égareraient, peut-être la flèche qui en vaut dix mille serait placée sur l'arc funeste... Un instant suffit.

Néanmoins, sinistre voix des pressentiments, je ne t'écouterai point trop. Mais enfin, sentinelle placée par la douleur, ne dois-je pas me tenir séparé du tumulte ? Assez d'autres s'enfoncent dans ce bruit, se perdent dans cette fumée.

Vous le savez aussi bien que moi... C'était sur des tapis de l'Orient qu'Agamemnon marchait pour se rendre au bain préparé par les Euménides. Un autre roi... Ne vous souvient-il pas de cette main miraculeuse qui, dans la salle d'un festin, écrivait sur la muraille je ne sais quels caractères ?

Eh bien, prophète du malheur, reste dans ta maison ; ne viens pas troubler nos divertissements.

Silence! n'ai-je pas entendu comme une plainte touchante, comme un long gémissement! Non, je n'ai rien entendu. Sans doute il y a du poison dans l'air que je respire.

Silence, encore une fois!... Je ne me trompe point. Écoutez ces voix confuses. Ah! ce sont des gens qui ont oublié la dignité de la nature humaine: ce sont des hommes ivres qui reviennent d'une orgie.

Tout est calme, tout est paisible. Heureusement la tempête n'est qu'en moi.

Et cependant... Laissez-moi vous dire un seul mot. Avez-vous considéré la situation où nous sommes? Connaissez-vous l'avenir qui nous est préparé? L'avenir! sera-t-il retardé jusqu'à demain? Le temps ne presse-t-il point? La cognée n'est-elle point à l'arbre?

Naguère j'entendais aussi, mais c'était un bruit sourd et lointain; il s'approche, il devient menaçant. Ce n'est plus le grain noir; nous sommes en plein orage. Une civilisation tout entière qui s'écroule! Un nouvel empire succédant à un empire qui a brillé et qui s'éteint! Le genre humain dans l'attente d'un autre ordre de choses! Le sort des royaumes de la terre s'agitant avec un calme solennel

dans les balances de celui qui seul ne change point! Les vieux rois étonnés de ne point comprendre le langage des peuples! les peuples à leur tour étonnés de ne pouvoir plus marcher dans les voies anciennes!

Voilà donc le moment que vous choisissez pour vous livrer au plaisir, pour ajouter à l'éclat de vos assemblées tumultueuses! Je sais ce que vous avez à me répondre. Ce moment, vous ne l'avez point choisi; toutes les années il arrive le même; il est tout naturellement amené par le retour périodique des saisons. Oui, oui, toutes les années, toutes les époques se ressemblent; les fêtes précèdent les jours de deuil. En effet l'histoire me raconte que des villes furent englouties pendant des jours de fête; la poésie aussi me raconte que Troie fut saccagée dans la nuit qui suivit un jour de fête; la religion daigne me le raconter, c'était durant la soirée d'un jour de fête que la main mystérieuse écrivait ses redoutables arrêts.

Mais, dites-vous encore, ces jours ne sont point des jours de fête; les divertissements qui nous occupent ne sont point des divertissements que nous nous soyons proposés; nous

ne faisons qu'obéir à d'anciens usages, à de vieilles coutumes. C'est bien, je vous ai compris; les temps changent pour les institutions, mais ils ne changent point pour le retour des mêmes plaisirs. Il n'y a d'immobile que l'amour des divertissements! Qu'importe la mort d'une civilisation! qu'importe la naissance d'un autre ordre de choses! L'homme retourne le sablier pour mesurer les heures; mais ce n'est pas lui qui fait les heures.

Soit: n'ajoutez rien de plus; que je ne vous empêche point de vous réjouir! Allez, puisque vous le voulez ainsi, allez couronner vos têtes de fleurs; allez, allez vous travestir; confondre les rangs, les âges, les conditions; revêtir une autre figure que celle que Dieu vous a donnée; allez changer de sexe et peut-être de nature; faites rencontrer ensemble, par la diversité des costumes, toutes les mœurs, tous les temps, tous les pays; épuisez toutes les ressources d'une imagination riante ou grotesque; ne craignez pas de mettre au pillage les arsenaux des théâtres, pour vous être les uns aux autres un spectacle ridicule; allez, je ne vous retiens plus.

Me voici resté seul.... Sentinelle de la dou-

leur, n'entends-tu rien? Ne vois-tu aucune main qui écrive sur les murailles? ne vois-tu aucun assassin caché dans l'ombre? Je ne vois rien, je n'entends rien, et cependant je frémis. C'est en nous-mêmes que les présages apparaissent; et cet homme donc, cette forme humaine qui se mêle aux ténèbres! n'est-ce rien que cela?... Quel œil terne, calme, fixe! Dieu! est-ce l'œil d'un homme? Et ce visage sinistre, affreux! est-ce le visage d'un homme? Non, je n'ai rien vu réellement. Quelquefois le sentiment cruel des choses nous obsède: alors nous éveillons le monde fantastique des épouvantes et des visions. Si j'étais superstitieux, et que je fusse tout près d'un tombeau, je pourrais croire que c'est le tombeau d'un parricide: le réprouvé, soustrait à la justice éternelle le temps que dure un éclair, m'aurait, en passant, glacé d'un souffle de sang et de mort.

Je suis seul... Ils sont tous allés se divertir; ils remplissent les spectacles, les lieux d'assemblée; ils s'enivrent d'une musique folâtre. Mille pensées funestes me dominant et m'obsèdent; je choisis la plus funeste de toutes pour la considérer avec effroi. Mon Dieu! prenez

pitié d'une pauvre créature qui est seule devant une telle pensée. La voici; et que l'on me dise s'il est possible d'en soutenir la présence!

Ils sont dans la plus parfaite sécurité; ils se livrent à la joie; ils oublient ce qu'il y a de terrible et d'inattendu dans les destinées humaines. Achèverai-je? Que serait l'annonce d'une grande calamité, d'une calamité immense les surprenant ainsi au milieu du tumulte des plaisirs? Que serait le messenger de la mort survenant parmi toutes ces pompes extravagantes, saisissant d'une soudaine terreur ceux qui sont venus pour s'amuser; puis les faisant fuir avec leurs habits d'emprunt, ou seulement à demi dégagés de leurs travestissements? Quel tableau lugubre que celui d'une représentation théâtrale s'achevant au sein de la plus sinistre insouciance, pendant que la plus noble vie finirait de s'éteindre! Voyez cette assemblée nombreuse au moment où le messenger de la mort y pénètre; la tête hideuse du spectre n'est pas aperçue par tous à-la-fois: les uns sont déjà saisis du vertige de la douleur; les autres continuent, quelques instants encore, de se livrer à la joie, à la

danse, à de frivoles entretiens. Enfin l'affreuse nouvelle est connue de tous avant que chacun ait pu l'apprendre; car il est des choses qui d'abord ne se disent point à haute voix, parcequ'on voudrait pouvoir en douter, et qu'on craint de les réaliser en les disant; on n'ose pas interroger, parceque c'est bien assez de craindre sans être tout-à-fait certain. Ces choses se murmurent, et elles se devinent.

Silence! n'éveillons pas le deuil.

II.

J'ai mal veillé; mauvaise sentinelle, j'ai laissé dormir ma triste consigne. Funestes présages, sombres pressentiments, je ne vous ai point assez écoutés. Un secret effroi dont je ne pouvais me rendre compte s'était saisi de moi; maintenant je suis dans la stupeur. Une douleur intime pénètre tous mes sens; il semble que la faculté de vivre va m'abandonner, tant je suis accablé du poids qui m'opprime. Quelle clameur sourde et prolongée frappe en moi un autre organe que celui de l'ouïe! Cette nuit même un Fils de France serait tombé sous le poignard d'un exécrationnel assassin! Nuit désastreuse, quel avenir nous

promets-tu? et qui oserait mesurer des yeux un abyme si terrible?

Je suis comme enchaîné à la même place; je n'ose aller et venir; j'entends à peine ce que l'on raconte, et je ne perds pas un mot des discours que l'on tient. Ce n'est qu'un bruit confus, et ce bruit confus, je le saisis tout entier comme un seul cri, comme le râle funèbre de la société expirante. Dieu veuille que ce soit encore une illusion de mes sens! Mais cette mort admirable pourrait-elle être une illusion? Est-ce ainsi que l'héroïsme pourrait se rêver? Non, non, c'est une cruelle et sublime réalité.

Fallait-il donc que la mort vint nous apprendre encore une fois ce qu'il y a de magnanime et de généreux dans l'âme de nos rois, dans le sang de nos Bourbons? Justice du ciel, fallait-il que tu nous instruisisses encore une fois? Un sombre fanatique, l'enfer seul peut produire de tels prodiges; un sombre fanatique, en plongeant le fer dans le sein de la victime auguste, n'a pu nous prouver que la manière dont nos Bourbons savent mourir. Sans haine, sans vengeance, ils n'atteignent pas seulement au mérite du pardon; ils ont

plus que du courage, car ils sont les véritables chefs des Français. De niveau avec leur antique destinée, ils n'ignorent point qu'ils ne sont pas frappés comme les autres hommes, et que le coup vient de plus haut. Natures privilégiées, laissez-moi vous contempler dans toute votre gloire!

Écoutons bien tous ces récits, écoutons bien si nous pouvons, afin que l'admiration tempère en quelque sorte l'amertume de nos douleurs. Ces discours sans suite, qui passent de bouche en bouche, et qui se répètent sans être altérés... Écoutons bien. Qu'aucune circonstance ne nous échappe... C'est le génie même de la dynastie la plus noble et la plus illustre, qui emprunte la voix du prince mourant. Écoutons avec une attention toute religieuse; tâchons de retenir nos larmes, d'étouffer nos sanglots. Ces entretiens parmi le peuple sont des paroles sacrées; ces récits, qui tous se ressemblent, sont des récits du Testament.

Depuis qu'il y a des races royales données en spectacle au monde, je ne sais s'il y en a aucune qui ait offert de plus nobles, de plus touchants exemples au sein des fortunes les plus diverses; je ne sais s'il y en a qui ait ré-

vélé de plus hautes vertus. Voyez comme le malheur les élève! voyez comme la mort les trouve prêts! Les couronnes du ciel leur descendent sur la tête lorsque les couronnes de la terre leur échappent; ils rendent dignes toutes les adversités; ils font la mort sublime. Jamais ils ne sont plus au-dessus de la condition humaine que dans les moments où la condition humaine unit le plus le bandeau de ses misères au bandeau des rois. Un infame assassin peut frapper au hasard et à toute heure, il est sûr de rencontrer le cœur le plus magnanime.

Celui qui vient d'être frappé ne s'est-il pas montré à-la-fois le petit-fils de saint Louis et de Henri IV? A-t-il proféré une seule plainte? a-t-il rien dit de cet avenir qui s'évanouissait pour lui, de ces brillantes destinées qui lui étaient ravies à jamais? Cette plénitude de vie, de santé, d'espérances, au milieu de laquelle il a été si inopinément surpris, a-t-elle excité un seul de ses regrets? a-t-il été distrait, un seul instant, de ses affections de famille, de ses sentiments pour la France, de la pensée généreuse du pardon? a-t-il été nécessaire de lui rappeler la grande pensée de l'expiation

religieuse? a-t-il détourné la tête pour cacher des pleurs timides? a-t-il été faible, désolé? s'est-il débattu contre l'horrible certitude de la mort? Au sein de la souffrance, sa parole n'a trahi rien de pusillanime; aucun nuage n'est venu obscurcir la sérénité de son visage décoloré; les mouvements les plus involontaires ont été sublimes tout naturellement. Ces six heures d'agonie seront ce que la poésie la plus idéale les eût faites, si elle eût su les faire. Tous les mots, tous les sons inarticulés sortis de cette bouche mourante peuvent être recueillis sans choix par l'histoire.

C'est dans ces jours où les divertissements sont les occupations du monde, que la patrie a été frappée de son deuil. Le séjour consacré à toutes les illusions de la scène, à tous les prestiges des arts, a vu mourir la touchante et noble victime. La religion, invoquée par notre prince, est accourue dans un lieu qu'ont coutume d'éviter ses regards : ses cérémonies augustes et consolantes ont sanctifié cette atmosphère profane; ses paroles de paix, de réconciliation, d'adieu, se sont fait entendre dans le temple même des plaisirs les plus bruyants, les plus fugitifs, les plus dépourvus de toute vérité.

Savez-vous quel cortège se pressait autour du Dieu vivant, lorsque le Dieu vivant franchissait le seuil de ces demeures pour venir visiter celui qui voulait mourir entre ses bras?... Voyez cette foule qui est si loin de soupçonner le malheur affreux dont gémit la patrie. Ils arrivent avec un empressement que leur ignorance fait ressembler à du délire; ils arrivent, demandant à se réjouir pendant que l'heure de pleurer est déjà venue pour tous; ils sont vêtus d'habits de bal pendant qu'ils devraient aller préparer leurs vêtements de deuil... Et, faut-il croire à cette affreuse déception de tous les plaisirs, de toutes les vanités de la terre? et, dans cette foule parée pour de telles fêtes, quelques uns se dérobaient sous le masque et sous divers travestissements. Ainsi donc les étranges pompes des saturnales ont été le triste cortège du Dieu vivant, lorsque le ministre du Dieu vivant a voulu pénétrer dans ce lieu devenu le sanctuaire de toutes les vertus et de toutes les calamités.

Là était le petit-fils de Henri IV sur le point de rendre sa grande ame à son Créateur : à côté était l'assassin que l'on venait d'arrêter; à côté encore était une représenta-

tion théâtrale qui s'achevait. On pouvait entendre à-la-fois et les paroles sublimes du prince baigné dans son sang, et les sanglots de l'auguste famille, et les prières de la réconciliation, et le bruit des fanfares et des danses.

Dites-moi, car je ne sais si je veille, mes esprits s'égareront; dites-moi, avez-vous vu ce que vous racontez? étiez-vous au milieu de ce tumulte si lamentable? quelqu'un de vous a-t-il vu le prince sur son lit de douleur? avez-vous vu sa royale épouse, pour qui nous célébrions naguère les fêtes de l'hyménée? l'avez-vous vue avec sa robe blanche inondée de sang, égalant par son courage inspiré toutes les rigueurs d'une si cruelle destinée? l'avez-vous vue présentant sa fille à la bénédiction paternelle, sa fille qui, à peine arrivée sur le seuil de la vie, ignorera long-temps encore tout ce qui lui est enlevé? avez-vous vu enfin la famille si magnanime et si malheureuse? étiez-vous parmi ces serviteurs gémissants?... Ah! je ne suffis pas à tout entendre; mille choses vont m'échapper... Écoutons encore... Il a recommandé tous ceux qui lui furent chers; il craint que quelques torts de sa jeunesse ne soient pas assez réparés, assez expiés;

il se trouble de ce que son roi n'arrive pas assez tôt; il ne voudrait pas mourir avant d'avoir obtenu de la clémence royale une grace qu'il ne juge pas au-dessus de la clémence royale, celle de l'homme... Même en implorant la grace de cet homme, il s'est abstenu de prononcer un mot qui eût semblé exclure la grace... Imitons, en ce moment, la magnanime pudeur du généreux Français, du Prince chrétien.

Eh bien! est-ce assez? Il souffre d'insupportables douleurs, et il pense à tout.

Il est digne de sa famille; sa famille est digne de lui : tous sont ce qu'ils doivent être, et ils le sont sans faste; car ce qu'il y a de plus excellent et de plus élevé dans la nature humaine fut toujours leur partage.

Mais l'assassin était-il seul? Nul autre poignard ne menace-t-il une autre poitrine? Ils vont, ils viennent, occupés seulement de leur douleur, et comme si tout était paisible; ils se livrent sans défense. Veillons, veillons sur ce qui nous reste du sang de nos rois.

Une scène plus touchante qu'on ne saurait dire est apparue au milieu de ces scènes de désolation. Les souvenirs de l'exil renfermaient

des secrets que l'inattendu et l'horreur d'un tel moment ont seuls pu trahir. Ah! ne profanons pas de tels secrets; ils sont devenus le patrimoine sacré de l'hymen lui-même, l'héritage de la plus vertueuse tendresse. Tout a été sanctifié par la seconde bénédiction paternelle du héros mourant; tout a été sanctifié aussi par la pieuse adoption que l'amour désolé vient d'inspirer à l'admirable épouse, là au pied du lit qui, tout-à-l'heure, sera un lit funèbre. Les deux orphelines innocentes, qui ont été vues tout en larmes et à genoux, ne seront point délaissées.

Nous avions espéré quelques instants. Hélas! l'incertitude cruelle, l'incertitude même a cessé: il n'y a plus d'espérance.

Et cependant une voix a été entendue; c'est le prince mourant qui fait un dernier effort; il veut encourager celle dont il ne pourra plus faire la félicité; il veut l'encourager à vivre pour l'enfant qui déjà jouit de la lumière des cieux, et pour l'enfant qu'elle porte dans son sein... Pour l'enfant qu'elle porte dans son sein! A-t-on bien entendu? Les faibles sons de cette voix qui s'éteignait ont-ils été bien compris? Anges protecteurs de la France, accourez

tous, et fortifiez cette jeune femme pour qu'elle ne succombe pas à tant de maux. Faites qu'il ne s'éteigne pas sans retour, dans le sang et dans les larmes, le flambeau de cette glorieuse dynastie.

Pourrions-nous raconter tous les détails de cette nuit affreuse? pourrions-nous les faire sortir en ce moment de dessous le crêpe funèbre qui les enveloppe? Ce n'est pas dans les heures terribles des premières larmes que l'histoire peut recueillir ses immortels documents. Mais lorsque le temps sera venu, elle ne pourra que se réjouir de la sévérité de son ministère, puisqu'il lui sera permis d'être à son gré la plus belle et la plus touchante des Muses. Elle peindra les lieux, les circonstances, les événements qui ont précédé et qui auront suivi; elle peindra cette résignation qui n'était point de l'abattement, ce courage plein de douceur, qui ont marqué tous les moments de l'agonie; elle peindra cette sécurité dans la douleur, qui laissait la famille auguste libre dans tous les soins qu'elle prodiguait au mourant. Ainsi donc, à présent, nous ne pouvons que gémir et demeurer dans les sanglots. Un jour, et ce jour n'est pas loin peut-être,

car maintenant toutes les maturités sont hâtives; un jour l'histoire racontera; un autre jour la poésie fera entendre ses chants. Ceux qui ont vu diront, et la tradition s'en conservera d'âge en âge. Alors seront répétées les paroles de l'heure suprême, les plaintes touchantes de la jeune épouse, du noble père, du frère et de la sœur, du chef auguste de la famille, des serviteurs du prince; alors renaîtront les heures des premières larmes. D'autres conjonctures auront amené d'autres douleurs; le récit des anciennes douleurs consolera des calamités nouvelles. Alors l'histoire enseignera le courage et la résignation, et la poésie les inspirera. Alors... redoutable avenir, éloigne-toi de notre pensée, n'avons-nous pas assez du présent? l'avenir a des promesses et des menaces : ne voyons que les promesses.

C'en est fait, le cruel mystère est accompli : notre prince repose silencieux sur son lit de douleur. Sa famille éplorée, ses serviteurs dans la consternation restent prosternés aux pieds de celui qui n'est plus. La religion continue et achève ses prières. Le chef vénérable, accouru pour recevoir les derniers adieux, ne veut se retirer qu'après avoir rempli les derniers de-

voirs; il vient d'abaisser les paupières immobiles de son neveu sur ses yeux éteints. Tout est fini pour ce monde.

III.

Au milieu des folles joies de la reine des cités est survenu l'ange des royales douleurs, des royales infortunes. Tous les crimes, toutes les calamités de la révolution, se sont relevés de leur funeste tombeau. Le sang le plus précieux, ce sang si peu épargné, le sang des martyrs a coulé de nouveau parmi nous.

Ce matin, lorsque le jour a révélé pour le grand nombre le crime de la nuit, chacun s'est senti frappé dans sa propre famille; et chaque famille a dit, comme jadis dans la superbe Égypte : Nous avons perdu l'un de nous; c'est notre premier-né que le glaive de la mort a dévoré! Et chacun a dit encore: Est-ce une nouvelle malédiction sur le peuple? le peuple a-t-il prévarié? allons-nous subir de nouvelles peines? les jours de la servitude vont-ils recommencer? Lui! il a crié grace! mais la justice ne crie-t-elle point vengeance? N'est-ce pas le sang des rois qui a été versé? et du sang des rois ne sort-il pas

un cri plus puissant, plus terrible vers le ciel?

Le sang d'un obscur assassin suffira-t-il pour payer la rançon du sang illustre qu'il a versé?

Tous les rois de la terre vont se croire menacés... Ah! ne nous occupons point des rois de la terre, occupons-nous de nous-mêmes.

Ne craignons pas de le remarquer encore une fois : parmi les horreurs de cette nuit désastreuse qui pouvait couvrir encore tant de forfaits, la famille auguste se confiait à notre profonde douleur. Quelqu'un de vous s'en est-il étonné? Oh! qu'elle en soit bénie!

IV.

Qui oserait à présent pénétrer dans le palais de nos rois? qui oserait s'asseoir, par la pensée, au sein de ces foyers frappés d'une telle solitude? Contemplez, si vous le pouvez, toutes les infortunes présentes, toutes celles dont le souvenir funèbre vient d'apparaître en même temps...

Ce vieillard de l'exil, qui n'arrive des terres étrangères que pour fuir de nouveau vers les terres étrangères; qui se trouve une seconde fois parmi les siens pour fermer les yeux de

son neveu, du petit-fils de Henri IV, succombant sous le poignard d'un assassin; il paraît n'avoir d'autre devoir à accomplir que celui de recueillir des cendres profanées, et de creuser un tombeau. Et cependant c'est le roi législateur! Destinées des nations, destinées des rois de la terre, de quelles terreurs vous êtes accompagnées! Ce n'est donc qu'au milieu du désespoir, du sang, des larmes, que vous vous avancez vers un but voilé jusqu'à la fin.

Contemplez encore, si vous le pouvez...

Cette jeune et tendre veuve qui tout-à-l'heure était la plus heureuse des épouses: elle ne vit plus que pour obéir à celui qu'elle aimait uniquement; elle est mère, et Dieu veuille qu'elle soit mère encore! Vous le savez, ah! nous avons tant besoin de le croire! vous le savez, un gage d'amour repose dans son sein. Conservez donc vos jours, veuve de notre héros: que ce ne soit pas seulement pour obéir à celui que vous aimiez; que ce soit aussi pour assurer nos dernières espérances! Un peuple entier vous en conjure.

Et ce père de l'auguste victime! et cette fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette! et celui

que l'exil lui donna pour époux comme la patrie le lui aurait donné!

Et ce chef vénérable d'une autre race de héros, jadis soutien du trône! Père si malheureux, il vient verser de nouvelles larmes avec un père non moins malheureux. Depuis longtemps il est accoutumé à pleurer; car a-t-il pu cesser de pleurer le sang du grand Condé indignement répandu dans les fossés de Vincennes? Les deux fils de ces deux pères infortunés s'étaient rencontrés dans les camps de la guerre civile; les voilà qui se rencontrent dans la même mort! Dieu! seraient-ce aussi les dernières gouttes d'un sang glorieux qui viennent d'être versées!

Ainsi le crime tarirait la source du plus noble sang! Non! juste ciel! non. Cette princesse qui nous fut confiée, cette princesse qui fut élevée aussi parmi les troubles, au sein des poétiques campagnes d'Enna; cette princesse, petite-fille aussi de notre Henri IV, perpétuera nos espérances, et fera fléchir une si exécrable fatalité. Souverain Régulateur des destinées humaines, vous qui connaissez le secret des races royales et de la durée des empires, vous qui savez par quelle sorte de lien sympathique

les rois et les peuples doivent rester intimement unis, vous qui voyez les origines et les suites des choses, Dieu puissant et bon, du haut de votre trône éternel, daignez couvrir de vos regards paternels cette frêle et douce fleur qui n'est pas éclosée, et qui peut, si vous le permettez, fleurir encore dans les siècles à venir. Hélas! tant d'amertume s'est déjà mêlée aux espérances de cet hymen, dernier refuge de la dynastie! tant de vœux ont été trompés par cette fécondité incertaine! La mort la rendra-t-elle plus puissante et plus assurée? Et cependant quelle réconciliation se reposerait sur le berceau de cet enfant d'amour et de douleur! Qui écartera de dessus nos têtes le fardeau des calamités et peut-être des malédictions? O que le moment qui passe est rempli de cruelles angoisses!

La douleur est par-tout; mais la douleur mêlée d'épouvante, qui l'écartera du palais de nos rois? qui l'écartera de ce palais désert et désolé? qui l'écartera de ces têtes illustres menacées par tant de souvenirs déchirants, par tant de pressentiments funestes? qui empêchera mille horribles visions de se presser dans ces demeures où, à des jours affreux,

s'amoncelaient la confusion, la terreur, la mort? Serviteurs fidèles, effacez donc ces taches de sang! cachez donc cette poussière qui fut le trône de l'infortuné Louis XVI! Que parlez-vous du 21 janvier? que cherchez-vous à lire de plus sur les murailles? la main mystérieuse aurait-elle encore quelque chose à écrire? et le malheur tout entier ne serait-il pas accompli? Hommes pusillanimes, taisez-vous! Non, non, ils sont troublés eux-mêmes. Je les vois soulever avec effroi le rideau derrière lequel dormait l'ombre de la Convention nationale; ils font comme Saül; ils évoquent les morts, afin d'en obtenir des paroles plus redoutables que le deuil même où nous sommes plongés. Ils disent entre eux: Voici que l'assemblée régicide est sortie de ses ténèbres sanglantes pour venir immoler notre prince, le dernier espoir de la patrie!

Mais l'assassin pardonné, qu'est-il donc en effet? qu'est-il cet homme pour qui le mourant a demandé grace avec tant d'instance? qui a pu armer son bras? nous le saurons assez; et que nous importe de le savoir? France, malheureuse France, toi qui aimais ton prince, et que ton prince aimait, tu n'as pas besoin

de renier l'assassin. Ton deuil si intime et si profond crie avec gémissement que c'est toi, patrie infortunée, que l'assassin a voulu frapper.

La douleur est par-tout : il va retentir par-tout, le cri de la douleur; il sortira des villes et des campagnes. Ceux qui ignoraient encore quel prince c'était vont l'apprendre. Six heures d'agonie diront tout ce qu'il fut, tout ce qu'il aurait été. On saura tout ce qu'on a perdu, lorsque l'irréparable ne laissera plus que de vains regrets; il viendra des voix nouvelles pour bénir lorsqu'il ne sera plus temps de bénir; on saura qu'il aurait pu être le chef de nos braves, lorsque nos braves ne pourront plus nommer leur chef celui qui passa dans les camps les premières années de sa jeunesse; on saura qu'il fut humain et bienfaisant, lorsqu'il ne pourra plus ni verser des bienfaits, ni exercer l'humanité; on saura que son cœur ignorait la vengeance, lorsqu'il lui aura été ravi le pouvoir de pardonner.

Ainsi, une des plus nobles vies ne sera jamais réalisée!

Voyez ce cortège de malheureux qu'il ne secourra plus.

Écoutez le récit de tous ces traits de bonté que l'on raconte dans toutes les classes.

Jadis en Égypte, lorsqu'un prince venait de mourir, son cercueil était exposé, afin que chacun pût venir l'accuser ou se plaindre. Ici personne pour se plaindre, personne pour accuser. Le concert de louanges est unanime. Le jour des révélations ne produit que d'heureuses révélations. Que nul honneur ne soit donc épargné à sa cendre! Le peuple adopte sa mémoire!

Mais voilà sa jeune épouse!... Laissez-la se dépouiller de sa belle chevelure; ce signe de deuil me réjouit douloureusement. Vous n'avez pas assez remarqué combien elle a été forte et tendre: elle sera dans la suite le sujet de nos entretiens. A présent prions pour elle, prions en silence; prions pour qu'elle vive; pour qu'elle nous donne un fils, l'enfant de la France; un enfant qui nous rappelle son malheureux père, et qui soit le lien de nos destinées futures.

V.

Jugements de mon Dieu, sonderai-je vos profondeurs?

Vous qui pleurez, si vous eussiez pu assister à la dernière pensée de la victime auguste, peut-être éprouveriez-vous quelque soulagement. Pourquoi cette pensée n'est-elle pas vivante au milieu de nous! Hélas! elle n'a été recueillie ni par son épouse éplorée, ni par son père, ni par son frère, ni par sa sœur, ni par le malheureux monarque, ni par des serviteurs en larmes. Ils étaient autour du lit funèbre, pendant que le héros, près d'échapper aux plus cruelles douleurs, commençait à entrevoir les clartés éternelles. Nul n'a pu assister à cette dernière pensée, la plus grande et la plus généreuse de toutes celles qu'il eût jamais formées. Dieu seul la connaît; Dieu seul sait ce qui a été demandé par le mourant, et ce qui a été accordé à cette prière par le Père des hommes, par celui qui a établi les princes entre lui et les peuples. C'est Dieu qui sait : Dieu descend quelquefois jusqu'à obéir au juste mourant; et le juste qui vient de mourir, c'est le fils des rois, c'est le prince des peuples : l'ame qui vient d'être détachée de son enveloppe mortelle était une ame que Dieu avait pris plaisir à créer. Quel a dû être son pouvoir, lorsqu'elle s'est trouvée affran-

chie des fragilités humaines ! En vérité, je vous le dis, si vous eussiez pu assister à la dernière pensée de la victime auguste, sans doute vous éprouveriez quelque soulagement.

A qui donc serait-il donné d'entrevoir toutes les destinées qui viennent d'être tranchées d'un seul coup ? à qui serait-il donné d'entrevoir toutes celles qui doivent survivre ? Sortira-t-il de ce tombeau des mystères de vengeance ou des mystères de mansuétude et de réconciliation ? Est-ce un dernier sacrifice, ou bien est-ce la consommation de je ne sais quel arrêt inconnu ? y avait-il de la colère dans le ciel, et cette colère a-t-elle été désarmée par la prière de notre prince ? Enfin Dieu voulait-il seulement appeler à lui une de ses plus excellentes créatures, ou nous livrer à de nouvelles calamités ?

Jugements de mon Dieu, qui suis-je pour chercher à pénétrer dans vos redoutables obscurités ?

VI.

Ce que je prenais pour une cruelle illusion de mes sens, était-ce un pressentiment qui se fût revêtu d'un corps ? Celui que je croyais

voir dans l'ombre, celui dont le regard sinistre m'épouvantait... est-ce l'assassin qui m'est apparu? La pensée qui va faire mouvoir le bras du meurtrier est-elle connue avant le meurtre? Les couteaux qui tuent les rois ont-ils une odeur?

Cet inconnu, cet homme perdu dans la foule, et qui n'en sort que pour verser le sang le plus précieux; cet homme inexorable et sans nom, qui lui a mis le poignard à la main? sont-ce des doctrines pernicieuses qui ont armé son bras? est-ce une funeste et fausse science qui l'a enivré? est-ce un farouche fanatisme qui a versé dans son ame ses philtres amers? est-il l'ignoble Séide de quelque secte impie? a-t-il juré par le sacrilège?

C'est un ignorant stupide, un être sans affection, qui vécut toujours seul, que rien n'émeut: implacable comme le Sort, il ne peut dormir tant qu'il ne fait que méditer le crime; il saura dormir lorsque le crime aura été consommé. Descendez, si vous le pouvez, au fond de cette ame ténébreuse. Ah! ce n'est point un homme, ce n'est point l'envoyé d'une secte impie, c'est quelque chose de nouveau. Le génie du mal s'est emparé d'un automate,

d'une espèce de brute. Vous l'interrogerez en vain ; il ne saura rien vous répondre, car il n'aura rien à vous apprendre. Il marchait sans haine dans ses projets, il marchera sans remords dans l'exécution de son attentat.

Vous ne savez pas encore cela ; vous l'apprendrez. Dans ce monde de toutes les misères et de toutes les épreuves, il y a de ces sortes d'instruments dociles, impassibles, aveugles : un seul de ces instruments suffit à l'œuvre des pleurs sans fin. Une pensée terrible, féroce, immuable, devient en quelque sorte un être physique, un poignard animé. Les années passent autour de ces pensées revêtues d'une forme humaine ; rien ne les change, rien ne les modifie. Cette triste volonté du mal, étrange, inconnue, fatale, est un roc de fer que rien ne saurait ébranler. Ce n'est pas seulement le sang humain qui peut la satisfaire, il lui faut le sang des rois, le sang d'une dynastie de rois. Un empereur romain eût voulu que tout le peuple ne fût qu'un seul homme, afin de le tuer d'un seul coup. Dépouillez le tyran de sa pourpre et de sa couronne, cachez-le dans les rangs obscurs de la société, resserrez son intelli-

gence dans les limites les plus étroites, faites qu'il n'ait ni confident, ni ami, ni goût pour le plaisir; assemblez autour de lui certaines circonstances, certains malheurs des temps, et vous aurez celui que le génie du mal choisira pour trancher des jours nécessaires au repos d'un grand peuple, pour immoler le petit-fils de Henri IV.

Vous souvient-il de 1814? D'un côté une allégresse immense, de l'autre côté des regrets tristes et farouches. Il y eut des hommes qui restèrent étrangers à la joie du plus grand nombre: les uns pleuraient une tyrannie déguisée par l'éclat des conquêtes, les autres ce qu'ils croyaient l'humiliation de la patrie. Il y eut des hommes profondément aigris par le spectacle d'une si vaste ruine, par le sentiment de défaites si peu attendues, par le renversement du grand colosse, qui s'enfuirent dans la solitude pour s'abreuver à loisir de leurs larmes orgueilleuses, pour n'être point distraits dans leur chagrin sauvage.

Un de ceux-là n'eut pas besoin d'aller dans la solitude, car il s'était fait une solitude autour de lui. Séparé des autres, et par son état obscur, et sur-tout par son caractère concen-

tré, le noir démon jeta les yeux sur lui ; le noir démon entra en lui , s'empara de lui , le fit soi-même ; il lui cloua dans la tête une pensée unique, la gloire déçue, le sol français en proie à l'étranger. Les apparitions de l'île d'Elbe, le rapide siècle des cent jours, le nouveau retour du père de la patrie après les nouveaux désastres de Waterloo, tout ce qui a suivi ; ces torrents ont coulé, et se sont taris autour du roc immobile. Le noir démon lavait ses pieds dans l'eau du fleuve, tantôt troublé et limoneux, tantôt clair et limpide ; cette eau du fleuve n'étanchait pas la soif du sang royal. Les circonstances, les événements, les discours, les promesses, se brisaient sur sa poitrine d'airain ; les cris de la discorde ne montaient point jusqu'à son oreille ; les chants de l'espérance ou de l'alégresse ne troublaient point sa prophétique et féroce joie ; il n'a point d'amis, il n'a point de compagnons, pour chercher avec eux aucune espèce de divertissement ou de plaisir ; une seule chose lui est nécessaire, et cette chose c'est le sang des rois ; c'est un parricide royal qui peut seul appeler le repos sur sa terrible paupière. Nature inconcevable ! affreuse fixité de la pensée !

A-t-il choisi le lieu, le jour, l'heure? non; le lieu, le jour, l'heure, étaient indifférents. La noble confiance du loyal prince destiné à la mort laissait toute la liberté du choix.

Mais cet assassin des rois est-il donc dépouillé de tout sentiment humain? ne sera-t-il point désarmé par tant de bonté et tant de vertu? cette aimable popularité ne le touchera-t-elle point? Regarde avec quelle simplicité il use de sa grandeur; regarde: non seulement il n'outrage personne, mais personne n'est obligé de se détourner du chemin par où il passe; nul ne baisse les yeux devant lui; nul ne rougit en sa présence. A-t-il, sans le savoir, offensé quelqu'un des tiens? est-il quelqu'un de tes camarades qui ait à se plaindre de lui? Regarde encore. Les arts font l'honneur et la gloire de la patrie; il aime, il protège les arts. Regarde, regarde donc. Il secourt, il console les malheureux. L'épouse qui s'assied avec lui sur les marches du trône, il l'aime comme un simple particulier aimerait sa femme. Il se mêle dans la foule; il jouit de la vie avec une pleine candeur; content d'être, il n'est prince que pour faire du bien, et non pour faire sentir le poids de son rang; il se réjouit dans sa force; sa bril-

lante jeunesse est légère, insouciant : il est tout-à-fait l'un de nous ; c'est le premier, mais le premier de nos compagnons. Regarde : il a, je l'avoue, un caractère vif, emporté ; mais sa vivacité fait-elle quelque mal ? t'a-t-elle involontairement atteint ? ne réprime-t-il pas, autant qu'il le peut, ses premiers mouvements ? ou si quelquefois il ne peut les réprimer, n'est-il pas prompt à réparer avec grace et abandon ? Apprends enfin que les natures violentes n'ont rien à cacher ; elles montrent tout parcequ'elles peuvent tout montrer. Si tu n'avais pas vécu toujours dans la plus stupide ignorance, tu saurais ce que fut l'impétueux élève de Fénelon ; et je te dirais que celui-ci lui ressemble. Il a de plus connu l'exil et le malheur ; il a reçu de bonne heure la rude éducation de l'adversité ; il s'est nourri, loin des cours, de la moelle du lion. N'a-t-il pas été soldat comme toi, comme nous tous ? tu ne sais pas ce qu'il fut, tu sais ce qu'il est : n'est-il pas bon et accessible ? comme il a les vertus et les aimables défauts d'un Français ! aussi, comme il aime les Français ! comme il est heureux d'être Français ! comme il se trouve bien avec les Français ! comme il se précipiterait avec

eux pour cueillir avec eux la palme du même danger ! comme la gloire lui siérait ! comme il a volontiers adopté celle de la patrie ! Tu ne veux pas savoir qu'il a été élevé dans les camps ; tu veux ignorer toujours qu'il a le premier épanché le sang français qui coulait à Waterloo ; tu as tenu ton oreille fermée aux cris d'amour dont il salua deux fois les rivages de la patrie ! malgré toi, néanmoins, tu as entendu parler de Henri IV ; eh bien ! il représente notre Henri IV tout entier, notre grand roi populaire : et c'est celui-là que tu veux immoler, que tu veux immoler maintenant qu'il a si bien oublié les malheurs de sa première jeunesse, maintenant qu'il bornerait tous ses vœux à vivre au milieu de nous, à mourir avec nous ! Tu n'as pas pitié de sa jeune épouse !

Rien ne le touche. Rien ne le distrait de ses farouches pensées, de ses pensées immobiles. C'est toujours le même instant qui pèse sur son imagination, l'instant où il crut que des lois étaient imposées par l'étranger. Oui, c'est un démon sorti de l'enfer qui a donné une telle réalité à un fantôme. Accoutumé à causer des infortunes, accoutumé à infliger des tourments, c'est cela qu'il veut. L'automate, d'un

seul coup, frappera une grande calamité. Voilà des torrents de larmes ! voilà un concert de gémissements ! Une dynastie, la plus glorieuse de toutes, une dynastie qui, durant tant de siècles, a protégé les peuples marchant sous son ombre tutélaire, il faut qu'elle tombe ! il faut qu'elle tombe dans le sang d'un seul !... Avenir, redoutable avenir, réserve-nous une dernière espérance !

VII.

Au temps de Daniel, on connaissait des semaines d'années, parceque les années étaient comme des jours ; maintenant ce sont les jours qui sont comme des années.

Voilà sept jours qui se sont écoulés. Il est bien temps de jeter les yeux en arrière, de jeter les yeux autour de nous. N'y a-t-il pas comme sept ans que nous sommes à gémir, à pleurer, sans savoir ce qui se passe et ce qui se fait ?

Les tombes royales de Saint-Denis avaient été profanées. Elles se sont rouvertes naguère pour recevoir les cendres de nos rois, les cendres de nos martyrs, les cendres exhumées de nos héros ; elles se rouvrent encore pour la nouvelle victime du nouveau parricide.

Tout est passager dans le monde que nous habitons, dans ce monde de douleurs et de changements. Le seul des corps célestes dont nos regards puissent s'approcher, ce triste flambeau des nuits, ne nous présente lui-même que l'aspect d'un monde désert, d'un monde détruit. C'est un avertissement et un emblème.

Les formes sociales vieillissent aussi à l'égal d'un manteau qui s'use. Tout périt.

Lorsque nous étions plongés dans le deuil le plus profond, la joie et les plaisirs continuaient d'agiter les peuples, au pied du Vésuve. Le Vésuve était endormi. Tout-à-l'heure le deuil aura pénétré à son tour dans la ville de la Vierge.

Et cependant, insensible à nos douleurs, le Temps marche toujours. Les événements continuent d'emporter les hommes, ainsi que la terre continue de rouler dans l'espace. Soulevons-nous de dessous le fardeau de nos longues calamités. Nous avons un trop juste sujet de gémissements et de larmes; néanmoins, ne laissons pas plus long-temps les choses aller à notre insu.

Un Fils de France tombe baigné dans son sang. Un trône en Espagne chancelle. Croyez-

vous l'Italie paisible sous la domination de ses maîtres? Êtes-vous sourds, que vous n'entendez pas les bruits souterrains qui mugissent dans le nord de l'Allemagne? Faut-il vous apprendre que la force militaire ne conserve plus les conquêtes, ne garantit plus les trônes?

Menace-t-on en disant ce qui est? L'avenir, c'est le présent bien vu. Qu'étaient les prophètes? Leur nom dit ce qu'ils étaient. Ils s'appelaient les voyants.

Nonseulement l'opinion veut, elle sait qu'elle peut vouloir, elle commande. Ce que la société veut, elle le veut parceque cela est nécessaire, parceque cela est bon, parceque cela est; car, soyez-en convaincus, ce qui doit être est déjà.

N'est-il pas évident que si nous eussions été plus occupés du soin d'affermir, nous serions paisibles au milieu de l'agitation universelle qui va se manifester? Nous pleurerions avec calme et en silence notre malheur domestique, sans crainte de voir compromettre notre existence sociale. Nous serions à la tête des destinées de l'Europe, au lieu d'être emportés par elles. Ah! ne regrettons point une telle gloire; mais du moins qu'on nous laisse la sainteté et l'innocence de nos douleurs.

Des passions ont été promptes à s'armer de nos maux contre nous-mêmes. Un autre sentiment que celui de l'admiration nous a distraits de nos larmes! De ce sang noble et généreux il est sorti de nouvelles semences de haine et de division. La réconciliation n'a été qu'entre Dieu et le héros. L'innocent qui vient de tomber ne nous a rien enseigné sur son lit de douleur et de mort. Notre prince a été en vain magnanime. Qu'aurait-ce donc été s'il eût laissé échapper un seul cri de vengeance! Et voyez! il n'a pas seulement voulu profaner sa bouche en désignant sous le nom d'assassin, l'homme pour qui il a demandé grace jusqu'au dernier moment! La voix qui sortira de son tombeau est celle-ci : Pauvre France! pauvre France!

Les malheureux! ont-ils donc le projet d'achever le crime de cet homme du poignard qui voulut immoler une dynastie en répandant le sang de notre bien-aimé, de notre Charles!

Et cet enfant qui repose dans le sein d'une jeune et chaste épouse, cet enfant qui ne connaîtra jamais son père; cet enfant, douce et si fragile espérance de la patrie!... voulez-

vous lui ravir aussi l'héritage de tant de brillantes destinées, qui furent en vain promises à son illustre père ! Ah ! si vous persistez dans vos odieuses haines, dans vos désespoirs du passé, ne craignez-vous point?... N'achevons pas l'expression d'un si funeste pressentiment : il est des paroles qu'il ne faut point dire... Apprenez ceci seulement. Le berceau de l'enfant que nous desirons ne pourra être protégé, et déjà ne peut être protégé que par la concorde.

Ah ! je vous en conjure, laissez-le naître au milieu de nous, laissez-le croître parmi les nôtres ! Qu'il puisse dire un jour à nos enfants le bien que nous avons perdu ! Qu'il ne dise pas comme son père expirant : Pauvre France ! Qu'il dise : Glorieuse France ! Que ses destinées soient les destinées de ceux qui viendront après nous ! Qu'il n'ait jamais à saluer de loin la noble patrie de la gloire et des arts ! Et sur-tout ne vous imposez pas la triste tâche d'effrayer par mille terreurs l'imagination d'une jeune femme désolée, d'une pauvre mère, d'une veuve inconsolable, qui est la fille de nos rois, qui fut l'épouse de notre héros. Rassurez-la bien plutôt ! Qu'elle sache par vous qu'un seul a commis le crime, et

que tous ont senti sa profonde douleur!

Ne la forcez pas à porter son deuil dans les campagnes d'Enna, pour donner avec angoisse le jour à l'enfant de l'exil. Cet enfant, c'est notre bien, c'est le gage de notre amour.

Imprudents, apprenez donc une chose; apprenez qu'une dynastie est établie par Dieu pour diriger la société, mais la société telle que Dieu la lui a confiée, et non point la société telle que vous la faites dans vos rêves d'autrefois, telle que vous la concevez dans vos théories frappées de désuétude! Écoutez cette vérité inexorable qui dit: Sitôt qu'une dynastie cesse de représenter la société, sitôt qu'elle cesse d'avoir le sentiment de ce qui est, alors elle ne peut subsister devant la toute-puissance des choses; alors le fait divin n'existe plus pour elle; alors sa mission est finie. Vous m'avez forcé de sortir de mon silence, et que ce ne soit pas en vain. N'avons-nous pas assez gémi, assez pleuré? que vous faut-il de plus?

Ah! c'est à genoux que je vous le dis, et écoutez-moi! Écoutez-moi, vous qui entourez le trône! Écoutez-moi, vous qui veillez dans les funèbres demeures de nos rois! Je n'ai point d'intérêt à tromper, aucune sorte d'ambi-

tion ne couve dans mon sein. Écoutez-moi !

C'est la France d'aujourd'hui, et non la France des jours qui ne sont plus, que notre Charles a léguée à son enfant. C'est la France d'aujourd'hui qui a vêtu ses habits de deuil. Cette pauvre France, laissez-lui sa douleur qu'elle aime, et n'allez pas la confier à l'anarchie.

Français, Français, réunissez-vous, non plus autour du lit funébre où notre Charles a rendu les derniers soupirs, mais autour de son lit nuptial où est le gage de la réconciliation et de l'amour. Oui, j'en suis certain, vous ne demandez qu'à renouveler votre alliance avec la postérité de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV. Ou plutôt elle a été renouvelée, il ne faut pas la briser de nouveau. Et puisse cette race auguste accomplir avec nous ce qui nous reste à accomplir de nos destinées nouvelles ! Puisse-t-elle nous replacer bientôt à la tête des destinées de l'Europe, puisque c'est le bien de l'Europe elle-même, puisque c'est le besoin de la civilisation !

Jadis, lorsqu'un meurtre avait été commis, tous les citoyens venaient jurer sur le corps

du malheureux assassiné, qu'ils n'avaient point participé au meurtre. Qu'on nous impose la même loi ! Nous jurerons notre innocence ; nous la jurerons sur notre tête, sur notre vie à venir, sur les tombeaux de nos pères, sur les berceaux de nos enfants. Nous pleurons le sang de notre frère, de notre frère, le meilleur, le plus loyal et le plus aimé ; nous le pleurons, mais nous ne le redoutons point. Ce n'est pas pour nous qu'il a demandé grace.

Prince magnanime, voyez nos larmes, et prenez notre défense. Priez le Dieu que vous adorez, et qui est notre Dieu, priez-le de vous récompenser en nous accordant que votre enfant soit un fils, et que ce fils, le fils de celui que nous avons tant de raisons de pleurer, règne sur nous, lorsque le jour sera venu pour lui de régner.

Et vous, Dynastie glorieuse, illustre Maison de France, hâtez-vous de vous identifier avec nos destinées, qui vous réclament ; hâtez-vous de vous identifier avec nos destinées, car il est de la nature de nos destinées d'être éternelles.

FIN DE L'ÉLÉGIE.

PASSAGES

EXTRAITS DU TROISIÈME VOLUME DE L'ÉDITION in-8° (1).

Qui dira le phénomène des croyances, selon les temps et les lieux; ce qu'est la pensée humaine au sein de ces croyances, dont quelques unes nous paraissent si antipathiques à notre propre nature?

Dans l'Antigone j'ai substitué la Némésis au Destin; j'y étais autorisé. M. Jacobi et M. Schlegel ont très bien prouvé que, pour l'appréciation de la scène grecque, il ne fallait pas juger isolément chaque action théâtrale, mais embrasser l'ensemble même d'un sujet qui se compose de plusieurs tragédies.

Toutefois je renonçai de plein gré à placer ma fable sous le jour de ce Destin terrible,

(1) L'un de ces passages se trouve à la page 226; l'autre, à la page 411. On comprendra facilement la raison qui me fait préférer de les placer ici plutôt que dans les volumes correspondants de la présente édition in-18.

force mystérieuse et inéluctable que le plus funeste délaissement de la condition humaine a pu seul faire concevoir; de ce Destin qui déshérite l'homme de sa conscience, et lui donne quelque chose de la brute en lui enlevant toute responsabilité; de ce Destin reculé dans de lamentables profondeurs, sans cesse occupé à méditer la destruction, à se jouer de nos douleurs, à se nourrir de nos larmes, ayant un égal mépris pour nos bonnes et nos mauvaises actions, n'admettant ni la chute, ni la promesse, ni l'expiation. Sans doute cette puissance inexorable, avec ses attributs de fer, m'aurait fourni une fiction grande et nouvelle; mais alors j'eusse été condamné à faire mourir ma douce héroïne dans les angoisses de la faim, et je n'aurais point eu à peindre cette mort harmonieuse du sacrifice. Lord Byron, je le crois, n'eût pas manqué de rembrunir des couleurs du Dante la Thébaïde déjà si sombre de Stace.

A une vérité relative et restreinte j'ai préféré une vérité absolue et générale; à la poésie du Destin, la poésie de la Providence.

Voyez en effet.

Lorsque l'on veut se faire une idée du Des-

tin, tel que le conçut l'antiquité, tel que le formulèrent philosophiquement les stoïciens, il faut y joindre une idée de triste et funeste résignation, de stupide renoncement au libre arbitre. Le courage consistait donc à résister par une volonté stérile, et à se soumettre par l'acte. Certainement cette lutte à-la-fois active et impuissante ne manquait pas de grandeur. Il ne faut point s'étonner si elle séduit encore quelques imaginations mélancoliques.

Nous n'avons plus, comme les anciens, les facultés humaines annulées dans l'esclavage, ou réparties dans les castes ou dans les ordres; nous n'avons plus les hiérarchies du moyen âge.

La chaîne du Destin se composait d'anneaux qui entraînent l'un dans l'autre depuis le premier jusqu'au dernier. Or le premier anneau, le point de départ de cette chaîne immense, fut l'irresponsabilité, c'est-à-dire la non-conscience de soi; et l'irresponsabilité courait magnétiquement d'anneau en anneau jusqu'au dernier, où elle devenait l'impunité.

Maintenant la dignité humaine est pour tous, le droit commun est le domaine de tous; la responsabilité court magnétiquement d'an-

neau en anneau jusqu'au dernier, pour les séparer et les dissoudre.

La Providence, dans les organisations sociales anciennes, a dû revêtir souvent la forme du Destin ; cette forme s'est retirée successivement par les progrès de l'initiation ; et la Providence va se dégageant de ses voiles. Ainsi on pourrait dire que le Destin est devenu successivement la Providence, comme la solidarité est devenue la charité.

Telle est donc la loi qui gouverne la Ville des Expiations, et qui doit produire le dogme ou le mythe de la fin des choses.

Le bien, nécessaire et absolu.

Le mal, conditionnel et contingent.

La liberté de l'être intelligent, capacité du bien et du mal.

Le mal, contraire à la nature de l'être intelligent.

Donc l'être intelligent, rentrant dans sa nature primitive, en rentrant dans le bien lorsqu'il s'en est écarté.

Donc l'être intelligent tenu de se perfectionner.

Donc le mal, conditionnel et contingent, devant cesser.

Donc le bien, nécessaire et absolu, devant finir par régner.

L'être moral, ébloui par la capacité du bien et du mal, succombe.

Mais l'être intelligent et moral redevenant bon, rentre dans sa nature, et reste libre, car, sans liberté, point d'attribution du bien et du mal.

L'absolu n'appartient qu'à Dieu. Le relatif est de l'homme, ce qui implique pour lui la nécessité du successif, et par conséquent, du progressif.

Il y a dans toutes les sciences un premier problème insoluble; en d'autres termes, Dieu se réserve un secret qu'il ne confie point aux choses, et sur lequel les choses se taisent lorsque nous les interrogeons.

La justice, la morale, ont leurs mystères.

Le criterium de la raison est un criterium relatif et progressif.

Le criterium de la conscience est lui-même relatif et progressif.

La lutte du fait et du droit se manifeste partout dans l'institution sociale: elle peut être

représentée sous la forme de la théorie musicale; l'accord impossible de la quinte et de l'octave. La transaction et le tempérament sont donc des lois analogues pour éluder celle de l'absolu qui nous gouverne de trop haut.

La lutte du principe immobile qui conserve et du principe évolutif qui développe peut se représenter tantôt par l'incompatibilité absolue de la progression arithmétique et de la progression géométrique, tantôt par la faculté relative du tempérament et de la transaction.

Le premier fait qui se présente dans l'histoire du genre humain est un dogme qu'il faut accepter comme on accepte un axiome dans les mathématiques.

Ce premier fait est celui de l'homme entrant en possession de la responsabilité; celui du problème qui lui fut proposé pour lui faire acquérir la capacité du bien et du mal.

Dans les grandes crises de l'humanité, le problème primitif se pose de nouveau avec toute sa rigueur.

Supposez un moment précis où la crise a atteint toute son intensité, et un homme en présence de ce moment.

Cet homme, devenu symbole et type, sera l'*Homme sans nom*, l'homme succombant à une épreuve analogue à l'épreuve primitive.

Et cet homme type rentrera sous la loi absolue de son être, par l'expiation.

Ainsi le dogme générateur de la déchéance et de la réhabilitation produit la loi perpétuelle de l'évolution et du progrès.

Ainsi l'évolution et le progrès sont dans la nature de l'homme déchu et réhabilité.

Ainsi l'homme s'explique lui-même, et sa nature intime prouve la tradition.

La liberté constate la moralité de l'homme.

La liberté doit un jour constater la moralité des peuples.

Ne vous étonnez pas de voir la politique séparée de la morale, tant que la liberté ne fait pas le fond des institutions.

Depuis les temps historiques, la connaissance du bien et du mal nous est présentée comme successive; cela est prouvé par le développement du sentiment moral, par le développement du sentiment de l'humanité.

POST-SCRIPTUM.

L'Homme sans nom n'est point, comme on l'a dit, un lâche qui fait sa confession. Il est, au contraire, un symbole vivant de tout ce qu'il y a de plus énergique, de plus inexorable dans le moment même où s'accomplit la crise d'une grande transformation sociale. Il est un OEdipe succombant en présence du plus redoutable sphinx qui fut jamais. En un mot, ce n'est pas le vertige de la peur qui l'a saisi; c'est le vertige d'une situation générale, qui brisait toutes ses facultés : et plus ses facultés étaient éminentes, plus elles devaient être broyées par l'effort.

Ainsi toute la destinée humaine se trouve en quelque sorte comprise entre l'*Antigone* et l'*Homme sans nom*.

FIN DU TOME TROISIÈME.

.....

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

—•—

	Pages.
LE VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME.	1
Avant-propos de la première édition.	3
Premier entretien.	5
Deuxième entretien.	22
Troisième entretien.	36
Quatrième entretien.	47
Cinquième entretien.	62
Sixième entretien.	81
Septième entretien.	95
CAMILLE JORDAN.	107
ÉLOGE DE CAMILLE JORDAN.	113
POST-SCRIPTUM.	151
L'HOMME SANS NOM.	153
Préface de la seconde édition.	155
POST-SCRIPTUM.	168
Première partie.	171
Deuxième partie.	249
Notes trouvées dans la maison du Régicide après sa mort.	273
ÉLÉGIE.	307
PASSAGES extraits du troisième volume de l'édi-	

	Pages.
tion in-8°.	351
POST-SCRIPTUM.	358

FIN DE LA TABLE.

MAR 23 1921

BALLANCHE

844.B199
I V3

01377825



